



RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

RAPPORT NATIONAL VOLONTAIRE

2026

AGENDA 2030



ALGÉRIE

Vers un avenir
durable,
inclusif
et innovant

JUIN 2026



© 2026 – République Algérienne Démocratique et Populaire

Tous droits réservés.

La reproduction et la distribution, en tout ou en partie, par des institutions à but non lucratif, de recherche ou d'enseignement pour leur usage propre sont permises avec mention de la source.

À propos du RNV 2026

Comité intersectoriel de coordination et de suivi des ODD

Production statistique

Office National des Statistiques (ONS)

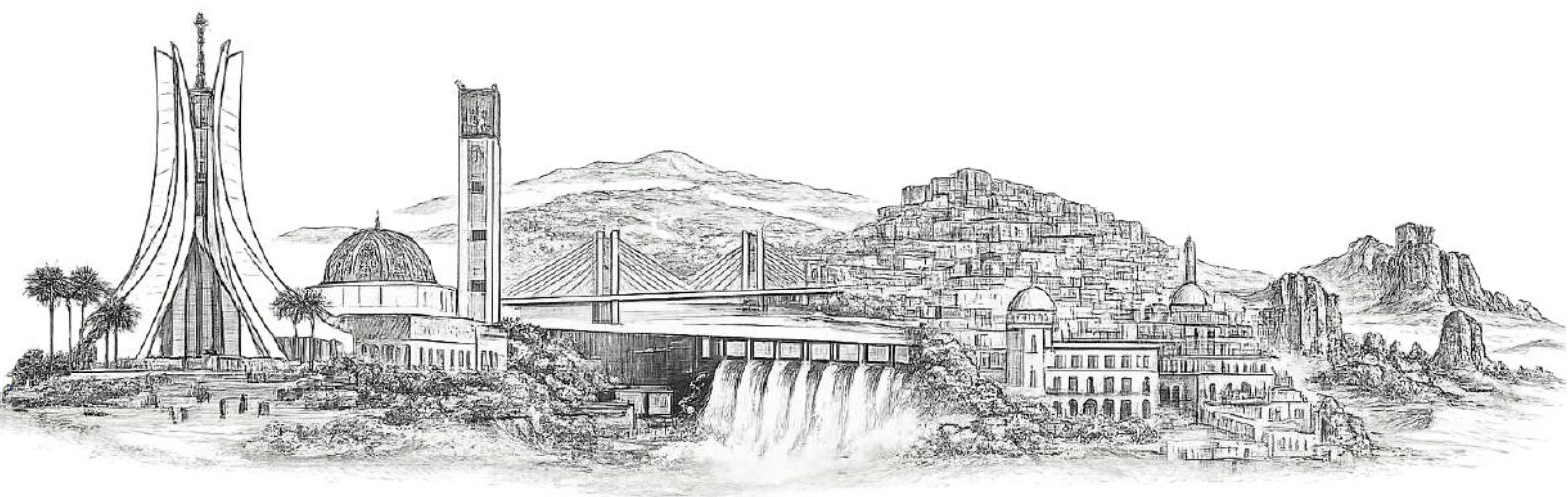
Crédits photographiques

Couverture, Pages 5, 10, 19, 111 et 112 : © Canva

Pages 21, 25, 29, 30, 35, 39, 43, 50, 55, 60, 64, 67, 74, 78, 81, 84, 89, 93, 97, 109-110 et 117 : © APS

La dernière version de ce document est disponible sur le site du HLPF :

<https://hlpf.un.org/countries/algeria/documents-reports>





SOMMAIRE

AVANT-PROPOS DE M. LE MINISTRE D'ÉTAT	4
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	6
INTRODUCTION GÉNÉRALE	8
PARTIE I – MÉTHODOLOGIE ET ENVIRONNEMENT FAVORABLE	10
Chapitre I – Méthodologie et processus d'examen	11
Chapitre II – Politiques et environnement favorable	14
PARTIE II – PROGRÈS SUR LES 17 ODD	19
Chapitre III – Progrès sur les 17 ODD	20
ODD 1 – Pauvreté	21
ODD 2 – Faim et agriculture	25
ODD 3 – Santé et bien-être	29
ODD 4 – Éducation	35
ODD 5 – Égalité des sexes	39
ODD 6 – Eau et assainissement	43
ODD 7 – Énergie	50
ODD 8 – Croissance et emploi	55
ODD 9 – Industrie et innovation	60
ODD 10 – Inégalités	64
ODD 11 – Villes durables	67
ODD 12 – Consommation et production	74
ODD 13 – Climat	78
ODD 14 – Océans	81
ODD 15 – Écosystèmes terrestres	84
ODD 16 – Paix et justice	89
ODD 17 – Partenariats	93
PARTIE III – VOIE À SUIVRE	97
Chapitre IV – Moyens de mise en œuvre	98
Chapitre V – Défis nouveaux et émergents	103
Chapitre VI – Conclusion et étapes post-VNR	106
Analyse prospective – Trajectoires 2026-2030	109
CONCLUSION GÉNÉRALE	113
UNE APPROCHE SOCIÉTALE GLOBALE – A WHOLE-OF-SOCIETY APPROACH	114
VOIX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DU MONDE ACADÉMIQUE	115
ANNEXES	
Annexe 1 – Secteurs et organismes contributeurs	118
Annexe 2 – Acronymes	119
Annexe 3 – Tableaux statistiques détaillés	123



Sous l'impulsion des Hautes orientations du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, l'Algérie réaffirme son engagement intégral envers l'Agenda 2030.

Le VNR 2026 n'est pas un simple exercice de reddition de comptes, il constitue à la fois un bilan probant des progrès accomplis et une projection vers l'avenir, témoignant du passage d'une logique de reporting à une logique d'apprentissage, d'ajustement et de transformation. C'est dans cet esprit de responsabilité partagée que l'Algérie avance, résolument, vers un avenir de durabilité, d'inclusion sociale et d'innovation.

Ahmed Attaf

Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, de la Communauté Nationale à l'Etranger et des Affaires Africaines



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le présent Rapport National Volontaire (VNR) 2026 constitue le second exercice de redevabilité de l'Algérie devant le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) des Nations Unies, après celui présenté en 2019. Il dresse un bilan analytique des progrès accomplis depuis 2015 sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), identifie les défis persistants et émergents, et trace la feuille de route opérationnelle pour la période 2026-2030.

Ce résumé exécutif présente une vue d'ensemble articulée des principaux constats, progrès et engagements du rapport. Il est destiné aux décideurs publics, aux partenaires internationaux, aux représentants de la société civile, du secteur privé et du monde académique, ainsi qu'à toute personne intéressée par la trajectoire algérienne de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Pour une lecture complète et détaillée, le lecteur est invité à consulter l'intégralité du rapport, structuré en trois grandes parties – Méthodologie et cadre favorable (Partie I), Progrès sur les 17 ODD (Partie II), et Voie à suivre (Partie III) – complétées par les annexes statistiques et documentaires.

Une trajectoire de progrès affirmée sur les 17 ODD

Sur la quasi-totalité des Objectifs de Développement Durable, l'Algérie enregistre des progrès tangibles et mesurables. Les principaux acquis incluent : éradication de l'extrême pauvreté (< 0,5 % depuis 2011), gain de 2,5 années d'espérance de vie (77,1 → 79,6 ans), recul de la mortalité maternelle (-20 %), universalisation de la scolarisation primaire (100 %), féminisation rapide de l'enseignement supérieur (65,7 %), raccordement quasi universel à l'eau potable (98 %), accès à l'électricité (99,9 %), distribution de 1 700 479 logements sur la période 2020-2024, et pénétration internet à 79,5 % en 2025.

Une mobilisation budgétaire et institutionnelle structurante

Ces progrès procèdent d'une volonté politique constante au plus haut niveau de l'État, d'une mobilisation budgétaire soutenue (13,3 % du PIB pour le seul secteur de la construction, 15 % du PIB en subventions alimentaires) et d'un dispositif institutionnel articulé. La modernisation budgétaire via la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) et le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) introduit une logique de budgétisation par programme axée sur les résultats.

Une résilience démontrée face aux chocs récents

La période 2019-2024 a été marquée par des chocs exogènes majeurs – pandémie de Covid-19, chute des cours des hydrocarbures en 2020, turbulences géopolitiques régionales, accélération du dérèglement climatique. L'économie et la société algériennes ont démontré une résilience exemplaire, comme en témoignent le rebond rapide de la croissance (+3,4 % en 2021 après -5,1 % en 2020), la stabilité des indicateurs sociaux et la poursuite des investissements structurants.



Cinq chantiers structurants pour le quinquennat 2026-2030

- **Accélération de la transition énergétique** : trajectoire EnR 15 000 MW à 2035, déploiement de l'hydrogène vert, efficacité énergétique généralisée, dans le respect de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN).
- **Sécurisation hydrique** : capacité de dessalement portée à 5 Mm³/jour à 2030, réutilisation des eaux usées épurées à 300 Mm³/an, score GIRE ≥ 75 .
- **Diversification économique** : part de l'industrie manufacturière à 12 % du PIB à 2030, développement des chaînes de valeur nationales, intégration africaine via la ZLECAf.
- **Inclusion économique des jeunes et des femmes** : doublement du taux d'activité féminine (cible 25 %), réduction du chômage des jeunes, formalisation du travail informel.
- **Modernisation institutionnelle et numérique** : généralisation de l'e-gouvernance, renforcement du Système Statistique National, consolidation de la gouvernance climatique.

Un engagement renouvelé pour 2030 et au-delà

L'Algérie réaffirme son engagement intégral envers l'Agenda 2030 et confirme sa volonté de poursuivre l'effort national, dans une logique pangouvernementale et multipartite. Le principe « ne laisser personne de côté » continuera d'irriguer l'ensemble des politiques publiques, avec une attention particulière aux personnes en situation vulnérable, aux jeunes et aux femmes. La coopération internationale, et particulièrement la coopération Sud-Sud et l'intégration africaine, demeureront des axes structurants de l'action diplomatique et économique.

Vision 2030 et au-delà

Au-delà de l'horizon 2030, l'Algérie entend contribuer activement à la réflexion sur le cadre post-2030. Cette réflexion s'appuiera sur les acquis et les enseignements du cycle 2015-2030, et privilégiera l'approfondissement de la dimension économique, l'intégration des transformations numériques et de l'Intelligence Artificielle (IA), et le renforcement des principes de justice climatique et de justice numérique au plan international.



INTRODUCTION GÉNÉRALE

Ce deuxième Rapport National Volontaire (VNR 2026) constitue pour l'Algérie une opportunité de mettre en exergue, à travers des données fiables, probantes et factuelles, les progrès accomplis et les défis rencontrés non seulement depuis le premier VNR (2019), mais depuis le lancement de l'Agenda en 2015.

Le Comité intersectoriel de suivi et de coordination de la mise en œuvre des ODD a consulté et mobilisé l'ensemble des parties prenantes nationales.

L'implication des acteurs clés a couvert l'ensemble des étapes du processus, depuis l'atelier de sensibilisation de novembre 2025 jusqu'à la disponibilité de la version définitive du rapport.

L'élaboration du VNR 2026 a également constitué une opportunité pour les pouvoirs publics d'orienter l'ajustement des politiques publiques, des mécanismes institutionnels et des cadres de planification, afin d'accélérer la convergence du processus de mise en œuvre durant le quinquennat restant (2026-2030).

Cadre national et engagement constitutionnel

Le Gouvernement algérien a adopté l'Agenda 2030 dès son entrée en vigueur et l'a intégré progressivement dans la vision nationale de développement, en cohérence avec les engagements régionaux et internationaux – Agenda 2063 de l'Union africaine, Programme d'action d'Addis-Abeba, la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris.

Le développement durable est consacré au plus haut niveau normatif : la Constitution de 2020 affirme les principes de justice sociale, de réduction des inégalités, d'équité territoriale, de protection de l'environnement et de diversification économique, conférant aux ODD un ancrage juridique solide.



Un dispositif institutionnel coordonné par le Gouvernement

Outre la coordination gouvernementale traditionnelle, l'Algérie s'est dotée d'un dispositif robuste de coordination consacré à l'Agenda 2030 : Comité intersectoriel ODD, points focaux sectoriels, groupes thématiques (genre, climat, jeunesse, numérique), comités techniques d'harmonisation méthodologique, plateforme de partage documentaire.

Ce dispositif est appuyé par l'Office national des statistiques (ONS) et bénéficie de l'accompagnement de l'équipe pays des Nations Unies via le Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD 2023-2027).



Cycle d'examen national et dispositifs institutionnels

Dimension	Dispositif national porté par le Gouvernement
Coordination intersectorielle	Comité intersectoriel de coordination et de suivi des ODD, points focaux sectoriels, groupes thématiques
Statistiques et suivi	Office National des Statistiques (ONS), plateformes numériques sectorielles, observatoires
Territorialisation	Intégration progressive des ODD dans les plans de développement locaux et le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) 2030
Cadres financiers	Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT), budgétisation par programme axée sur les résultats
Recherche et innovation	Ministère de l'Économie de la Connaissance, universités, centres de recherche, incubateurs, Algerian Startup Fund
Coopération internationale	CCDD 2023-2027, agences onusiennes, partenaires bilatéraux, coopération Sud-Sud

Mesures structurantes prises par le Gouvernement depuis le VNR 2019

Depuis la présentation du premier Rapport National Volontaire en 2019, le Gouvernement a renforcé les mécanismes nationaux de gouvernance de l'Agenda 2030 afin d'assurer une meilleure coordination intersectorielle et un suivi plus structuré.

Le dispositif interministériel dédié au suivi des ODD a été maintenu et consolidé, avec la désignation et l'opérationnalisation de points focaux sectoriels.

Sur le plan législatif, la Constitution de 2020 a consacré au plus haut niveau normatif les principes alignés sur les ODD. Plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été adoptés pour renforcer la convergence avec les cibles de l'Agenda 2030 : environnement, transition énergétique, urbanisme, éducation, protection sociale, lutte contre la corruption.

Cap sur 2030

Le VNR 2026 marque une étape de mi-parcours, à mi-chemin entre l'adoption de l'Agenda 2030 (2015) et son échéance (2030). Le Gouvernement met l'accent sur l'accélération coordonnée des réformes et la mobilisation des moyens de mise en œuvre, conformément aux sept domaines du Programme d'action d'Addis-Abeba : financement, technologie, renforcement des capacités, commerce, cohérence des politiques, partenariats multipartites, données et redevabilité.

Le processus d'examen et l'environnement institutionnel





CHAPITRE I

MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS D'EXAMEN

L'Algérie s'est conformé à la méthodologie et au processus préconisés par les Nations Unies pour l'élaboration de son deuxième Rapport National Volontaire, en s'appuyant notamment sur l'édition 2025 du Manuel de préparation des Examens Nationaux Volontaires du DAES et les lignes directrices communes de l'ECOSOC.

Ces recommandations, à caractère flexible, ont été adoptées et, dans certains cas, adaptées et contextualisées aux spécificités nationales par les pouvoirs publics.

1. Principes de suivi et d'examen du paragraphe 74

Le paragraphe 74 de la résolution 70/1 définit neuf principes fondamentaux qui constituent un cadre de pilotage cohérent. Le Gouvernement s'est efforcé d'observer l'ensemble de ces principes dans l'élaboration du VNR 2026 :

Principe	Mise en œuvre algérienne
a) Engagement volontaire et pilotage par le pays	VNR 2026 piloté par le Comité intersectoriel ODD ; capitalisation sur le VNR 2019 ; recommandations opérationnelles déclinées en feuilles de route 2026-2030
b) Suivi des progrès objectifs et cibles	Mécanismes nationaux de collecte ; indicateurs nationaux convergents avec les indicateurs internationaux ; redevabilité renforcée
c) Perspective long terme et amélioration continue	Alignement systématique des programmes sectoriels ; Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) et Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT); vision intégrée horizon 2030 et au-delà
d) Processus ouvert, participatif et transparent	Séminaires, réunions de travail, ateliers de validation ; panel élargi de parties prenantes
e) Approche centrée sur l'humain	Principe « ne laisser personne de côté » ; attention aux personnes en situation vulnérable
f) Capitalisation et réduction de la charge de reporting	Inputs des cadres existants nationaux, régionaux (Union Africaine, Agenda 2063) et internationaux
g) Processus rigoureux fondé sur les données	Chronogramme conforme au Manuel ONU 2025 ; coordination interinstitutionnelle ; sources officielles
h) Renforcement des capacités statistiques	Système Statistique National renforcé ; Conseil National de la Statistique (CNS) réactivé ; 17 réunions techniques avec experts PNUD
i) Appui des Nations Unies et coordination régionale	Partenariats avec l'Equipe pays des Nations Unies et des différentes entités de l'ONU y inclus CEA et ESCWA, UA, Eurostat, INSEE.



2. Un VNR 2026 plus analytique et inclusif

Contrairement à une approche descriptive, une démarche analytique, a été privilégiée, fondée sur :

- L'utilisation de données factuelles, probantes et désagrégées.
- L'identification systématique des facteurs explicatifs des progrès et des écarts.
- L'évaluation des politiques publiques au regard de leur contribution effective aux ODD.
- L'intégration de recommandations opérationnelles déclinées en feuilles de route 2026-2030.

3. Stratégie pangouvernementale

L'élaboration du VNR 2026 s'inscrit dans une démarche pangouvernementale impliquant 51 secteurs et organismes nationaux (cf. Annexe 1), placés sous la coordination du Comité intersectoriel ODD :

- Point focal sectoriel désigné dans chaque ministère.
- Groupes thématiques transversaux.
- Comités techniques pour l'harmonisation méthodologique.
- Plateforme de partage documentaire.



Mobilisation pangouvernementale exemplaire

Le Gouvernement a mobilisé 51 secteurs et organismes nationaux dans une démarche structurée, avec un point focal sectoriel désigné dans chaque ministère, des groupes thématiques transversaux et des comités techniques d'harmonisation. Cette mobilisation traduit l'appropriation collective des ODD par l'ensemble de l'appareil d'État.

4. Implication des institutions et de l'équipe ONU

Sous la coordination du Coordonnateur Résident, l'Equipe pays des Nations Unies a accompagné les institutions algériennes via le Cadre de Coopération CCDD 2023-2027, avec les contributions des agences spécialisées (BIT ; CEA ; CLCPRO ; CNUCED ; ESCWA ; FAO ; OIM ; OMPI ; OMS ; ONUSIDA ; PAM ; PNUD ; UNEP ; UNESCO ; UNHCR ; UNFPA ; UNICEF ; UNICRI ; ONUDI ; UNODC, etc.).

5. Synergies avec les rapports régionaux et internationaux

Le VNR 2026 a bénéficié d'inputs convergents en provenance des cadres existants, garantissant la cohérence du rapport avec les engagements régionaux et internationaux de l'Algérie. Cette intégration harmonieuse réduit la charge de reporting tout en enrichissant l'analyse.

Articulation avec l'Agenda 2063 de l'Union Africaine

L'Agenda 2063 de l'Union Africaine constitue le cadre stratégique panafricain de développement à long terme. L'Algérie présente des rapports nationaux biannuels sur sa mise en œuvre (éditions 2019, 2021, 2023, 2025). Les sept aspirations de l'Agenda 2063 – Afrique prospère et solidaire, intégrée politiquement, en paix et en sécurité, à l'identité culturelle forte, dotée de citoyens responsables, en partenariat avec ses enfants africains de la diaspora, acteur fort et influent sur la scène mondiale – convergent avec les ODD.

Les indicateurs nationaux algériens, harmonisés autant que possible avec les standards UA et ODD, alimentent simultanément les deux dispositifs de reporting, garantissant cohérence et économie d'effort.



Articulation avec les conventions internationales thématiques

L'Algérie est partie à de nombreuses conventions internationales structurantes dont les rapports périodiques alimentent et croisent le VNR :

- **CCNUCC et Accord de Paris** : Contribution Déterminée au niveau National (CDN), rapports biennaux à l'horizon 2024, communications nationales sur les changements climatiques.
- **CDB (Convention sur la Diversité Biologique)** : rapports nationaux périodiques, mise en œuvre du Cadre Mondial pour la Biodiversité Kunming-Montréal (CMB-KM).
- **CNULD (Lutte contre la Désertification)** : rapports nationaux périodiques, partage d'expérience sur le Barrage Vert.
- **Convention de Ramsar** : gestion des 50 sites algériens d'importance internationale.
- **CEDAW** : rapports périodiques au Comité, suivi de la mise en œuvre des recommandations.
- **Examen Périodique Universel (EPU)** : rapport au Conseil des droits de l'Homme tous les 4-5 ans.
- **Pacte mondial pour les migrations (GCM)** : rapport régional Forum d'examen des migrations.

Coordination régionale méditerranéenne et africaine

Au niveau régional, le VNR 2026 s'articule avec plusieurs cadres :

- **Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM-PNUE)** : Convention de Barcelone et protocoles thématiques (déchets, biodiversité, aires protégées, GIZC).
- **Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)** : Forum Régional Africain pour le Développement Durable, partage d'expériences et bonnes pratiques continentales.
- **ESCWA (Commission Économique des Nations Unies pour l'Asie occidentale)** : Forum arabe pour le développement durable, dialogues thématiques.
- **Ligue Arabe** : stratégies sectorielles communes, dialogues thématiques.



CHAPITRE II

POLITIQUES ET ENVIRONNEMENT FAVORABLE

La mise en œuvre effective de l'Agenda 2030 par l'Algérie repose sur l'existence de politiques publiques cohérentes et d'un environnement institutionnel, juridique et opérationnel propice à l'intégration des ODD dans l'ensemble des processus nationaux.

L'Algérie a engagé des efforts continus pour adapter ses cadres de planification, de gouvernance et de suivi-évaluation, en assurant une approche systémique fondée sur l'alignement des stratégies sectorielles sur les cibles ODD.

1. Intégration des ODD dans les cadres nationaux

1.1 Stratégies sectorielles alignées sur les ODD

Depuis le VNR 2019, le Gouvernement a intégré les ODD de manière transversale dans les cadres nationaux existants de planification et de programmation, sans création d'un plan ODD distinct, privilégiant l'alignement systémique des stratégies sectorielles.

Secteur	ODD principaux	Stratégie / cadre
Environnement et climat	  	Contribution Déterminée au niveau National (CDN), Plan National Climat
Énergie	 	Programme national des énergies renouvelables et efficacité énergétique
Habitat et urbanisme		Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) 2030
Éducation et formation		Loi d'orientation sur l'éducation, plan de réforme de la formation professionnelle
Jeunesse et emploi		Stratégie nationale de l'emploi, dispositifs ANEM/ANADE
Solidarité nationale	  	Stratégie de solidarité nationale, politique nationale famille
Tourisme et artisanat	  	Stratégie nationale de développement touristique
Numérique	 	Stratégie nationale de numérisation
Agriculture		Stratégie nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle
Industrie	 	Stratégie de relance industrielle



1.2 Politiques transformatrices portées par le Gouvernement

- **Budgétisation par programme** – LOLF et CBMT pour une budgétisation axée sur les résultats, traçabilité, cohérence priorités/allocations.
- **Outils numériques** – modernisation des systèmes d'information, digitalisation des procédures, tableaux de bord intersectoriels.
- **Coordination intersectorielle** – comités techniques, groupes thématiques, concertation associant secteurs, collectivités, institutions spécialisées.
- **Appui international** – agences ONU, Banque mondiale, BAD, partenaires bilatéraux accompagnent le renforcement des capacités.



La LOLF, levier d'une budgétisation orientée résultats

Le Gouvernement a engagé la réforme budgétaire structurante de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF). Cette réforme introduit une budgétisation par programme axée sur les résultats, le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) et l'évaluation systématique de la performance, alignant l'allocation des ressources publiques sur les priorités stratégiques et les cibles ODD.

1.3 Obstacles structurels et mesures correctives

Contrainte	Impact	Mesures correctives engagées par le Gouvernement
Dépendance aux hydrocarbures	Vulnérabilité budgétaire	Diversification économique, économie verte, mobilisation du capital privé
Désagrégation des données	Couverture partielle d'indicateurs	Renforcement du Système Statistique National, plateformes intégrées, indicateurs proxys
Coordination intersectorielle	Fragmentation, ralentissement	Comité intersectoriel ODD, points focaux, groupes thématiques
Capacités au niveau local	Compétences inégalement réparties	Programmes de formation, coopération avec l'ONU
Disparités territoriales	Inégalités d'accès aux services	Plans de développement local, SNAT 2030, programmes Sud et Hauts Plateaux
Chocs exogènes (Covid, climat)	Mobilisation sur urgence	Renforcement de la résilience, plans d'adaptation



1.4 Intégration de la dimension genre

L'égalité entre les femmes et les hommes est consacrée au plus haut niveau normatif par la Constitution de 2020, et consolidée par un ensemble de lois et textes réglementaires garantissant l'égalité dans le travail, l'éducation, la formation, la protection sociale, ainsi que la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence.

L'Algérie est adhérente à la Convention CEDAW.

Le Gouvernement intègre progressivement la dimension genre dans les politiques sectorielles :

- Égalité d'accès des filles et garçons à l'éducation.
- Promotion de la participation économique des femmes.
- Prise en compte des besoins spécifiques des femmes en situation vulnérable.
- Analyse différenciée selon le genre dans les politiques climatiques.
- Autonomisation économique des femmes rurales.

2. Mécanismes institutionnels

2.1 Coordination et coopération

Le Comité intersectoriel de coordination et de suivi des ODD constitue le pivot du dispositif national. Il est appuyé par des points focaux sectoriels et des groupes thématiques.

Au niveau local, les collectivités territoriales sont progressivement associées à travers l'intégration des ODD dans les plans de développement locaux.

2.2 Suivi, évaluation et données

Le suivi des progrès repose sur le Système Statistique National (SSN), piloté par l'ONS en coordination avec les institutions sectorielles.

- Convergence accrue des indicateurs nationaux.
- Désagrégation renforcée (sexe, âge, territoire, revenu, handicap).
- SIG Littoral, base AND, cellules DGF.
- CNS réactivé.

2.3 Coordination budgétaire et financière

La cohérence entre priorités stratégiques nationales, cibles ODD et allocations budgétaires est progressivement renforcée grâce à la LOLF, au CBMT et au budget par programme. La planification pluriannuelle améliore la traçabilité des ressources et oriente la gestion vers les résultats.

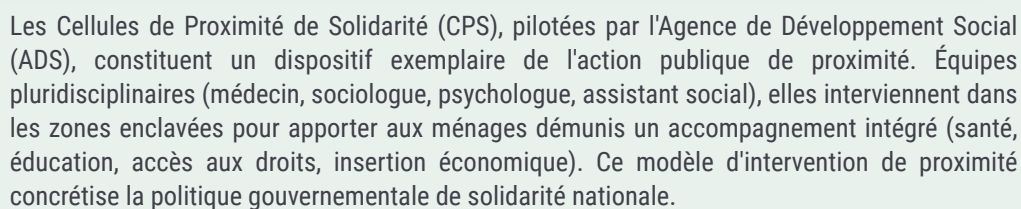
3. Ne laisser personne de côté

3.1 Cadre constitutionnel et législatif

Le principe « ne laisser personne pour compte » est solidement ancré dans la Constitution de 2020, notamment à travers son article 35, qui garantit l'égalité de tous les citoyens dans les droits, les devoirs et l'accès à la protection de la loi, sans discrimination aucune.



Groupe en situation vulnérable	Politique publique	Mécanisme principal
Personnes en situation de handicap	Stratégie nationale, accessibilité universelle	Adaptation logements/infrastructures, dispositions pénales anti-discrimination, soutien aux associations
Femmes (rurales en particulier)	Autonomisation économique, lutte contre les violences	Programmes formation, accès au financement, accompagnement entrepreneurial
Jeunes	Formation, entrepreneuriat, innovation, économie numérique	Incubateurs, statut auto-entrepreneur, ANADE, ANEM
Personnes âgées	Protection sociale renforcée, accès aux soins	Couverture sécurité sociale, services gériatriques, allocations
Ménages démunis	AFS, ASS	ADS, CPS, programmes alimentaires
Populations enclavées	Désenclavement, infrastructures de base	Programmes wilayas du Sud et Hauts Plateaux, réseau routier et ferroviaire



La mise en œuvre du principe « ne laisser personne pour compte » s'appuie sur un effort croissant de production et d'utilisation par le Gouvernement de données désagrégées selon le revenu, le sexe, l'âge, le handicap et la localisation territoriale. Ces données sont complétées par des enquêtes ciblées, des diagnostics territoriaux et des cartes sociales communales, en particulier dans les zones éloignées ou à accès limité aux services.



4. Appropriation collective des ODD

4.1 Gouvernement et institutions

Le Gouvernement, les organes législatifs, les institutions nationales de surveillance et d'audit, les droits de l'Homme et autres entités sont activement impliqués. Le CNDH, la HATPLC, le CNESE et l'ONSC contribuent par leur expertise et leurs rapports thématiques.

4.2 Société civile et secteur privé

La société civile algérienne joue un rôle actif dans la sensibilisation, le plaidoyer et la mise en œuvre opérationnelle. Le secteur privé contribue directement aux ODD 8, 9, 12 et 17.

4.3 Groupes en situation vulnérable comme acteurs

Femmes, jeunes, enfants, personnes handicapées, personnes âgées, petits exploitants agricoles, migrants et autres groupes en situation vulnérable sont associés au processus à travers leurs organisations représentatives et des ateliers thématiques dédiés.

4.4 Sensibilisation et plaidoyer

De nombreuses campagnes nationales ont contribué à ancrer l'Agenda 2030 dans la conscience collective : reboisement, forums entrepreneuriat et innovation, semaines thématiques, EdTech.

5. Gouvernance multi-niveaux et territorialisation des ODD

L'effectivité des politiques publiques de développement durable repose sur leur appropriation et leur déclinaison à l'échelle des territoires. Le Gouvernement algérien a engagé une démarche structurée de territorialisation des ODD, articulant pilotage national et opérationnalisation locale.

L'intégration progressive des ODD dans les plans de développement locaux et les Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) opérationnalise la territorialisation. Les 69 wilayas du pays sont progressivement engagées dans cette démarche, avec des spécificités selon les contextes :

Wilayas du Sud (Adrar, Tindouf, In Salah, Tamanrasset, Illizi, Djanet, etc.) : priorité à la sécurité hydrique (transferts, dessalement, foggaras), au développement de l'agriculture saharienne, au désenclavement (routes, télécoms), à l'inclusion économique et à la valorisation du patrimoine touristique (Hoggar, Tassili).

Wilayas des Hauts Plateaux (Djelfa, M'sila, Tiaret, Naâma, Saïda, El Bayadh, etc.) : priorité à la lutte contre la désertification (Barrage Vert), au développement de l'élevage et de l'agropastoralisme, au désenclavement, à l'inclusion sociale.

Wilayas littorales (Alger, Oran, Béjaïa, Annaba, Skikda, Mostaganem, etc.) : priorité à la maîtrise de l'urbanisation, à la mobilité durable (métro, tramway), à l'assainissement, à la GIZC, à l'économie bleue, à la culture et au tourisme.

Wilayas intérieures (Constantine, Sétif, Tlemcen, Médéa, Bouira, etc.) : priorité à la diversification économique, à la modernisation industrielle, à l'inclusion des jeunes, à la valorisation du patrimoine.

Participation citoyenne et associative

L'Observatoire National de la Société Civile (ONSC), créé pour structurer et soutenir la participation associative, joue un rôle clé dans la diffusion des ODD et la mobilisation citoyenne. Les associations thématiques (environnement, droits humains, jeunesse, femmes, handicap, santé), les fondations, les organisations non gouvernementales nationales et internationales contribuent à la mise en œuvre opérationnelle et à la sensibilisation.

Les universités, centres de recherche et think-tanks apportent expertise scientifique et capacité d'analyse, produisant notes thématiques, études et recommandations. Le secteur privé, via les chambres de commerce, les organisations patronales et les fédérations sectorielles, contribue particulièrement aux ODD 8, 9, 12 et 17.

PARTIE II

Progrès sur les 17 DD

*État des lieux, politiques
publiques et tendances 2015-2025*





CHAPITRE III

PROGRÈS SUR LES 17 ODD

Le présent chapitre détaille les progrès réalisés depuis 2015 sur chacun des 17 ODD, sous l'impulsion des politiques publiques mises en œuvre par le Gouvernement.

Sept ODD ont fait l'objet d'une analyse approfondie (ODD 3, 6, 7, 8, 9, 11 et 17), couvrant 75 cibles et 114 indicateurs statistiques.

Cela représente 41 % des objectifs, 44 % des cibles et 49 % des indicateurs. Les dix autres ODD (1, 2, 4, 5, 10, 12, 13, 14, 15, 16) sont également examinés, de manière plus synthétique.

Chaque ODD est analysé selon une trame standardisée : vue d'ensemble, indicateurs clés, cibles principales, actions gouvernementales, liens transversaux avec les autres ODD, défis et perspectives.



Une approche systémique des liens entre ODD

Le Gouvernement adopte une approche systémique reconnaissant que les ODD forment un système intégré et indivisible. Chaque ODD est analysé en mettant en évidence ses synergies avec la croissance économique (ODD 8), l'innovation (ODD 9), l'inclusion sociale (ODD 1, 5, 10), et les autres dimensions transversales. Cette démarche évite les approches en silos et maximise l'effet de levier des politiques publiques.



ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE



L'Algérie a inscrit la lutte contre la pauvreté au cœur du contrat social algérien. La mise en œuvre de l'ODD 1 s'appuie sur une approche intégrée articulée autour de politiques sociales universelles, de programmes ciblés et de mesures de soutien au pouvoir d'achat. L'extrême pauvreté est maîtrisée à moins de 0,5 % et le taux de pauvreté national à 5,5 %.



Indicateurs clés

Indicateur	Référence	Récent	Cible 2030
Taux d'extrême pauvreté national (%)	< 0,5 (2011)	< 0,5 (2024)	0 ✓
Taux de pauvreté nationale (%)	5,5 (2011)		< 3
Pauvreté internationale 3,65 \$/j (%)	4,25 (2017)		< 2
Couverture sécurité sociale (%)	55,2	67 (2024)	≥ 80
Bénéficiaires transferts sociaux (%)	58,8	64,1 (2024)	≥ 70



Approche et politiques publiques

Approche méthodologique nationale

L'Algérie combine une approche nationale fondée sur la méthode des besoins caloriques et l'approche internationale fondée sur la ligne de pauvreté de la Banque mondiale.

Selon la nouvelle méthodologie internationale (ligne de 4,2 \$ PPA 2021), la proportion vivant sous le seuil est estimée à 4,67%.

Cible 1.1 – Extrême pauvreté

L'Algérie s'est engagée à éradiquer l'extrême pauvreté d'ici 2030. En 2011, la proportion de la population vivant sous le seuil national d'extrême pauvreté était estimée à moins de 0,5 %, selon l'Enquête nationale sur la consommation et le niveau de vie des ménages. Selon la nouvelle ligne internationale de la Banque mondiale (4,2 USD PPA 2021), cette proportion est estimée à 4,67 %.

La maîtrise durable de la pauvreté repose sur l'ascension sociale grâce à un accès obligatoire et équitable à l'éducation, l'ampleur et la continuité des transferts sociaux et la subvention des produits de base.

Cible 1.2 – Pauvreté multidimensionnelle

L'Algérie adopte une approche nationale de la pauvreté sous toutes ses formes, fondée sur une lecture multidimensionnelle intégrant pauvreté monétaire, accès aux services sociaux essentiels et vulnérabilité sociale. Les dispositifs de protection sociale et d'accès universel aux services bénéficient indistinctement aux hommes, aux femmes et aux enfants, avec des mécanismes ciblant les familles à charge, les personnes handicapées et les jeunes sans emploi. L'enjeu 2030 réside dans le renforcement des outils statistiques de mesure désagrégée de la pauvreté multidimensionnelle.

Cible 1.3 – Protection sociale

La protection sociale algérienne repose sur une architecture pluri-pilier combinant assurances contributives (CNAS, CASNOS, CNR), prestations universelles (gratuité des soins de base, éducation), transferts ciblés (AFS, ASS) et microcrédit (ANGEM). Cette articulation, soutenue par la solidarité nationale consacrée par la Constitution, fait de l'Algérie l'un des pays de la région MENA dotés des filets sociaux les plus structurés.

La couverture par les systèmes de protection sociale, sous l'effet des politiques publiques, est passée de 55,2% à 67% entre 2015 et 2024.

Cible 1.4 – Services de base et logement

Au-delà du logement, l'accès aux services de base (eau, électricité, gaz naturel, transport, santé, éducation) atteint des niveaux quasi-universels. Les programmes spécifiques pour les wilayas du Sud et des Hauts Plateaux complètent ce dispositif, garantissant la dignité matérielle des ménages.

Le programme massif de logements engagé par le Gouvernement (1 700 479 distribués sur 2020-2024) a renforcé l'accès des ménages démunis à un habitat décent.

L'Allocation Forfaitaire de Solidarité (AFS) et l'Allocation Spéciale de Scolarité (ASS) garantissent que la situation économique des familles ne soit pas un frein à la scolarisation.

Cible 1.5 – Résilience

" L'expérience récente - pandémie de Covid-19, les contres chocs pétroliers, sécheresses - a démontré la robustesse du modèle algérien ". Les stocks stratégiques alimentaires et sanitaires, la capacité de mobilisation rapide des dispositifs publics, et la solidarité territoriale constituent autant de leviers de résilience face aux chocs futurs.

Renforcement de la résilience face aux chocs économiques, sanitaires et climatiques, avec un focus sur les populations en situation vulnérable.

Cible 1.a – Mobilisation des ressources

L'État mobilise des ressources substantielles pour les programmes d'élimination de la pauvreté. Depuis 2009, la politique de développement rural inscrite dans le SNAT a permis à plus d'un million de ménages ruraux, répartis sur plus de 1 400 communes, de bénéficier des Projets de Proximité de Développement Rural Intégrés (PPDRI). À fin 2018, 11 982 projets avaient été lancés, soit 98 % de l'objectif initial, renforçant l'accès aux services, l'emploi local et la résilience des territoires.



Une politique sociale articulée et puissante

L'Algérie s'est dotée un dispositif intégré de protection sociale combinant : transferts monétaires ciblés (AFS, ASS), couverture sociale étendue (67 % en 2024), microcrédit pour les activités génératrices de revenus (ANGEM), accompagnement de proximité (CPS), et programmes spécifiques pour les wilayas du Sud et des Hauts Plateaux. Cette politique articulée structure la traduction concrète du principe constitutionnel de solidarité nationale.

Dispositifs phares mis en œuvre par le Gouvernement

Dispositif	Mission
Agence de Développement Social (ADS)	Pilotage des programmes de solidarité, microcrédit, insertion socio-économique
Cellules de Proximité de Solidarité (CPS)	Équipes pluridisciplinaires intervenant en zones enclavées
Allocation Forfaitaire de Solidarité (AFS)	Transfert monétaire ciblé aux ménages démunis
Allocation Spéciale de Scolarité (ASS)	Prestation annuelle aux familles à faible revenu ($\leq$ SNMG)
ANGEM – microcrédit	Financement des AGR pour les personnes en situation vulnérable
Programmes wilayas Sud / Hauts Plateaux	Désenclavement, infrastructures de base

Progrès enregistrés depuis 2015

Le socle de la protection sociale

Les acquis algériens en matière de protection sociale procèdent d'une vision constante et de plus de soixante ans d'investissement public continu. La sécurité sociale couvre désormais 30,7 millions de bénéficiaires en 2024, soit la quasi-totalité des actifs et ayants droits. La maternité a bénéficié à 689 174 mères entre 2020 et 2024, avec une moyenne annuelle de 137 835 – preuve d'effectivité du dispositif et de continuité du soutien aux familles.

L'Allocation Forfaitaire de Solidarité (AFS), créée en 1995, est passée de 850 924 bénéficiaires en 2015 à environ 1,2 million en 2024. Ce filet social cible spécifiquement les personnes sans ressources et les familles particulièrement vulnérables, dans une logique de dignité matérielle minimale garantie par la Nation.

L'effort budgétaire de solidarité

Les transferts sociaux représentent une part substantielle du budget de l'État, témoignant de l'engagement gouvernemental envers le principe constitutionnel de solidarité nationale. La modernisation budgétaire via la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) introduit progressivement une évaluation de l'impact distributif des politiques publiques.

Les Contrats de Travail Aidés (CTA), qui ont bénéficié à 9 953 personnes entre 2020-2023, illustrent une politique d'insertion progressive combinant accompagnement et activation. La transition vers une logique d'investissement social productif – où l'aide passagère prépare une autonomie durable – s'opérationnalise à travers ces dispositifs.



L'approche territorialisée des Cellules de Proximité de Solidarité

Les Cellules de Proximité de Solidarité (CPS), créées en 2007 et progressivement étoffées, opérationnalisent l'action publique au plus près des populations en situation vulnérable, particulièrement dans les wilayas du Sud et des Hauts Plateaux. Équipes pluridisciplinaires (médecin, sociologue, psychologue, assistant social) combinent identification, accompagnement intégré (santé, éducation, accès aux droits, insertion économique) et suivi longitudinal. Ce modèle constitue une référence régionale en matière de proximité institutionnelle.

L'analyse des données disponibles depuis 2015 fait apparaître plusieurs tendances structurantes. La part de la population couverte par au moins une prestation de protection sociale a progressé de près de 12 points en moins d'une décennie (55,2 % à 67 %), un rythme rapide qui place l'Algérie parmi les pays de la région MENA les mieux dotés en termes de filets sociaux. La création de plus de 2 millions d'emplois entre 2015 et 2024, combinée à la progression du salaire net moyen (+11 %), témoigne d'une croissance porteuse de mobilité sociale – synergie directe avec la croissance économique (ODD 8).

Le ciblage des allocations vers les femmes chefs de ménage et les ménages monoparentaux contribue à la stabilisation de l'indice de Gini autour de 0,28 – l'un des plus bas du continent – articulant ainsi l'ODD 1 avec l'inclusion sociale (ODD 5, 10). Les Cellules de Proximité de Solidarité (CPS) opérationnalisent une approche intégrée au plus près des populations enclavées, combinant accès aux droits, santé (ODD 3), éducation (ODD 4) et insertion économique.

L'innovation s'invite progressivement dans le dispositif : la numérisation des transferts sociaux et la digitalisation des outils de microcrédit améliorent l'efficacité administrative et permettent un suivi fin des bénéficiaires (synergie ODD 9).

Les chantiers prioritaires pour 2026-2030 portent sur la désagrégation territoriale des données de pauvreté multidimensionnelle, l'extension de la protection sociale aux travailleurs informels et indépendants, ainsi que la réduction des disparités entre wilayas.



L'Algérie opère une transition d'une logique d'assistance vers une logique d'investissement social productif, articulant protection sociale universelle, capital humain et opportunités économiques au bénéfice des personnes en situation vulnérable.



ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE



L'Algérie a fait de la sécurité alimentaire un axe prioritaire de l'action publique, étroitement lié à la lutte contre la pauvreté (ODD 1), à la croissance inclusive (ODD 8) et à la résilience climatique (ODD 13). La politique nationale combine soutien aux filières structurantes, modernisation agricole et développement de l'aquaculture.



Indicateurs clés

Indicateur	2015	Récent	Cible 2030
Disponibilité en blé (kg/hab/an)	227	265 (2024)	≥ 280
Disponibilité en lait (l/hab/an)	167	127 (2024)	
Couverture nationale du lait (%)		71 (2024)	≥ 85
Production aquacole (tonnes)	1327	6935 (2024)	≥ 30 000
Prévalence sous-alimentation (%)		< 3 (2023)	0



Cibles principales et action publique

Cible 2.1 – Alimentation saine, nutritive et suffisante

L'accès aux denrées alimentaires de base est soutenu par un dispositif public de subvention (15 % du PIB en 2024) couvrant le blé, le lait, l'huile et le sucre. Cette politique structure le pouvoir d'achat des ménages, en particulier des plus modestes, et garantit la disponibilité physique des aliments essentiels.

Les disponibilités en blé ont atteint 265 kg/hab en 2024, soutenues par le plan céréaliier national et le dispositif public de soutien aux prix.

Les disponibilités en lait sont passées de 167 l/hab/an en 2015 à 127 l/hab/an en 2024, la production nationale assurant 71 % des besoins grâce au dispositif de subvention public.

Cible 2.2 – Lutte contre la malnutrition

L'Algérie a réalisé des progrès notables en matière de nutrition infantile, grâce à l'amélioration continue de l'accès aux soins de santé maternelle et infantile, à la généralisation de la vaccination et à l'extension du suivi nutritionnel.

Le retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans demeure à des niveaux relativement faibles comparativement aux moyennes régionales. Ces résultats sont étroitement liés aux programmes de protection sociale ciblant les familles vulnérables.

Cible 2.3 – Productivité et aquaculture

L'aquaculture incarne la diversification réussie : en neuf ans, la production a été multipliée par 5,2 portée par la structuration de filières émergentes (poissons d'eau douce, crustacés), formation des cadres, infrastructures portuaires modernisées. Grâce à la Stratégie nationale, la production aquacole est passée de 1 327 t en 2015 à 6 935 t en 2024. L'objectif 2030 de 30 000 tonnes est désormais à portée.

Cible 2.4 – Agriculture durable

L'agriculture saharienne irriguée connaît une expansion remarquable, illustrant la capacité d'adaptation aux contraintes climatiques. La sélection de semences résilientes et la mécanisation soutiennent la productivité durable.

Cible 2.5 – Diversité génétique

L'Algérie accorde une importance croissante à la conservation des ressources phylogénétiques, à travers la Banque Nationale des Ressources Génétiques pour l'Agriculture (BNRGA), la banque de semences et les programmes de préservation des variétés locales. Le pays a signé en 2011 le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages et la loi 14-07 sur les ressources biologiques a été promulguée en 2014. Ces ressources constituent un levier essentiel pour l'adaptation des systèmes agricoles aux changements climatiques.

Cible 2.a – Investissement agricole

Les investissements publics dans l'agriculture, l'irrigation, la recherche et l'appui technique témoignent de l'engagement de l'État. En 2023, la part du budget du secteur agricole représentait 8 % du budget global de l'État, avec une dotation de 965,669 milliards DA en autorisation d'engagement.

Cible 2.b – Marchés agricoles mondiaux

L'Algérie n'applique pas de subventions à l'exportation, susceptibles de fausser les échanges agricoles internationaux, en conformité avec ses engagements multilatéraux.

Cible 2.c – Volatilité des prix alimentaires

Les mécanismes de régulation des marchés et de subvention des produits de base contribuent à limiter les fluctuations excessives des prix alimentaires et à protéger les consommateurs et les producteurs contre les chocs externes.



L'aquaculture, success story de la diversification

Sous l'impulsion de la Stratégie nationale de développement de l'aquaculture mise en œuvre par le Gouvernement, la production aquacole nationale a été multipliée par 5,2 entre 2015 et 2024 (1 327 t → 6 935 t). Cette filière émergente diversifie les sources de protéines animales, crée des emplois locaux et réduit la pression sur les ressources halieutiques naturelles. Objectif 2030 : 30 000 tonnes.

Filières structurantes soutenues par les pouvoirs publics

Filière	Évolution	Politique d'appui gouvernementale
Céréales (blé)	265 kg/hab/an en 2024	Plan céréalier national, soutien aux prix, irrigation
Lait et produits laitiers	127 l/hab/an, 71 % besoins couverts	Dispositif public de subvention
Aquaculture	×5 en 9 ans (6 935 t)	Stratégie nationale, formation, infrastructures
Produits de terroir / IGP	3 IGP enregistrées	Loi d'orientation agricole, décret 13-260
Agriculture saharienne	Extension irriguée Sud	Mise en valeur des terres, ANIREF, ONTA

Progrès enregistrés depuis 2015

Sécurité alimentaire et souveraineté

L'Algérie a progressivement consolidé sa sécurité alimentaire à travers une politique articulée autour de quatre piliers : maintien des subventions universelles aux denrées de base (15 % du PIB en 2024), modernisation des filières structurantes (céréales, lait, viandes), développement des filières émergentes (aquaculture, IGP, agriculture saharienne) et renforcement des stocks stratégiques nationaux gérés par l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC) et l'Office National Interprofessionnel du Lait (ONIL).

Diversification et qualité

L'aquaculture incarne la diversification réussie : sa production a été multipliée par 5,2 en neuf ans, passant de 1 327 à 6 935 tonnes. Cette filière émergente structure des emplois ruraux qualifiés, diversifie les sources de protéines animales et réduit la pression sur les ressources halieutiques marines. L'objectif 2030 de 30 000 tonnes est désormais à portée.



Les disponibilités en blé sont passées de 227 kg/habitant/an en 2015 à 265 kg en 2024 (+17 %), soutenues par le Plan céréaliier national et l'intensification de l'irrigation. La couverture nationale du lait atteint 71 % en 2024, fruit de l'effort de relance des filières d'élevage et du dispositif de subvention aux éleveurs.

Les Indications Géographiques Protégées (IGP) – Deglet Nour de Tolga, Figue sèche de Béni Maouche, Fromage Bouhezza – valorisent le patrimoine agroalimentaire algérien et structurent des chaînes de valeur territoriales à forte valeur ajoutée. Cette politique de qualification, opérationnalisée par la loi d'orientation agricole et le décret 13-260, consolide les revenus des producteurs et l'identité des terroirs.



La tendance dessinée par les indicateurs est celle d'une transition vers une souveraineté alimentaire articulée menant vers des systèmes alimentaires durables : maintien des filières de base sécurisées par le soutien public, accélération des filières émergentes (aquaculture, IGP, terroir), et intégration progressive des considérations climatiques et environnementales dans la programmation agricole.

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE

PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE



L'Algérie consacre la santé comme un droit constitutionnel et fait du système de santé universel et gratuit un pilier majeur du contrat social. Les progrès depuis 2015 sont notables : espérance de vie à 79,6 ans (+2,5 ans), mortalité maternelle en baisse de 20 %, incidence de la tuberculose en baisse de 30 %, couverture sanitaire universelle en progression continue.

Les défis subsistants – transition épidémiologique, disponibilité de personnels spécialisés en zones enclavées – mobilisent une politique active de modernisation du système hospitalier et de formation des compétences.



Indicateurs clés depuis 2015

 Indicateur	 2015	 Récent	 Cible 2030
Espérance de vie (années)	77,1	79,6 (2023)	≥ 80
Mortalité maternelle (/100k)	60,5	48,5 (2019)	< 30
Mortalité infantile (‰)	22,3	19,7 (2024)	< 15
Mortalité néonatale (‰)	16,2	13,8 (2023)	< 12
Mortalité < 5 ans (‰)	25,7	22,6 (2023)	< 18
Incidence tuberculose (/100k)	57,4	39,9 (2024)	< 25
Couverture sanitaire universelle (indice)	76	82 (2023)	≥ 90
Vaccination DTC3 (% nourrissons)	94	96 (2024)	≥ 95 ✓



Un système de santé universel garanti par l'État

Le Gouvernement a consolidé un système de santé public universel, gratuit pour les soins de base, financé par la solidarité nationale. Cette politique constitue l'une des réussites historiques de l'Algérie depuis l'indépendance.

L'investissement public dans les infrastructures hospitalières – CHU, EHU, polycliniques, salles de soins – assure un maillage territorial qui couvre l'ensemble du pays, avec un effort particulier sur les wilayas du Sud et des Hauts Plateaux.

La formation des médecins et personnels paramédicaux est massivement soutenue : plus de 110 facultés et écoles.

Cibles principales

Cible 3.1 – Mortalité maternelle

Le réseau de maternités de proximité, couplé à la formation continue des sages-femmes et à la prise en charge des grossesses à risque dans les CHU, structure cette progression. Le déploiement de la télémédecine obstétricale dans les zones enclavées constitue un chantier prometteur.

Le Taux de Mortalité Maternelle a reculé de 60,5 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015 à 48,5 en 2019, soit -20 % en quatre ans.

Les leviers déployés : généralisation du suivi prénatal, maternités de proximité, prise en charge des grossesses à risque, formation continue.

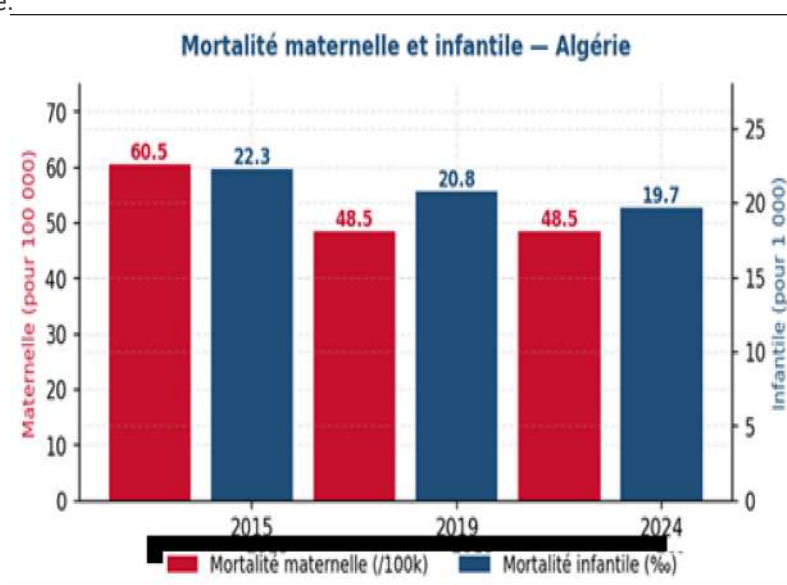


Cible 3.2 – Mortalité infantile

Les programmes nationaux de vaccination (couverture DTC3 à 96 %), la généralisation du suivi pédiatrique et l'amélioration des conditions néonatales dans les structures hospitalières expliquent ces gains. La mortalité néonatale reste l'enjeu principal, qui mobilise des unités spécialisées et la formation continue.

La mortalité des enfants < 5 ans est passée de 43,0 % en 2000 à 22,6 % en 2023, traduisant une quasi-atteinte de la cible 2030.

Par sexe : 20,4 % chez les filles et 24,7 % chez les garçons (2023).



Mortalité maternelle et infantile – Algérie, 2015-2024



Réformes hospitalières et numérisation

Le Gouvernement a engagé une modernisation profonde du système hospitalier : réhabilitation des structures existantes, construction de nouveaux CHU, déploiement du dossier médical numérique, modernisation des plateaux techniques.

La numérisation progresse rapidement : prise de rendez-vous en ligne, télémédecine pour les zones isolées, interconnexion des bases de données sanitaires, gestion électronique des médicaments essentiels.

Cibles 3.3 et 3.4

Cible 3.3 – Maladies transmissibles

Au-delà de la tuberculose, le programme national de lutte contre le VIH/sida maintient une prévalence très faible. Les politiques de prévention, dépistage et accompagnement thérapeutique gratuit articulent santé publique et protection sociale. La vigilance épidémiologique reste structurée autour de l'Institut Pasteur d'Algérie.

L'incidence de la tuberculose est passée de 57,4/100k en 2015 à 39,9 en 2024 (-30 %), résultat de l'extension du programme national de lutte antituberculeuse.

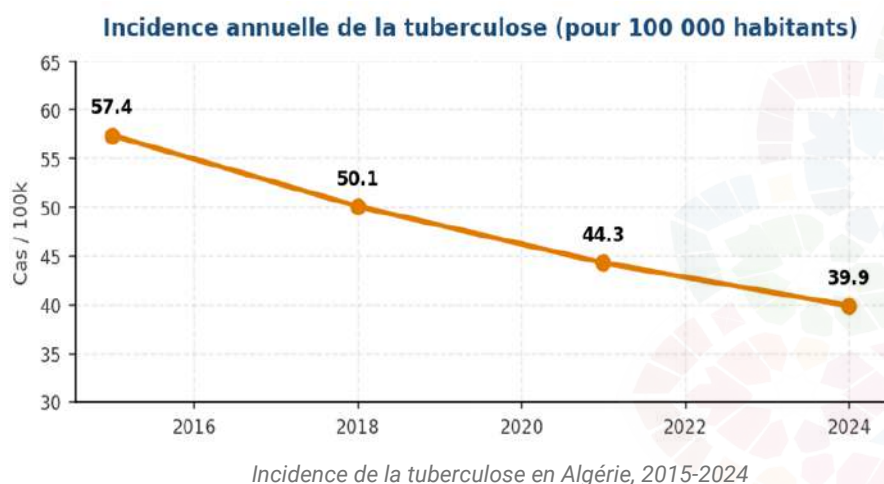
Le VIH/sida demeure à faible prévalence (< 0,1 %), grâce à une politique de prévention soutenue.

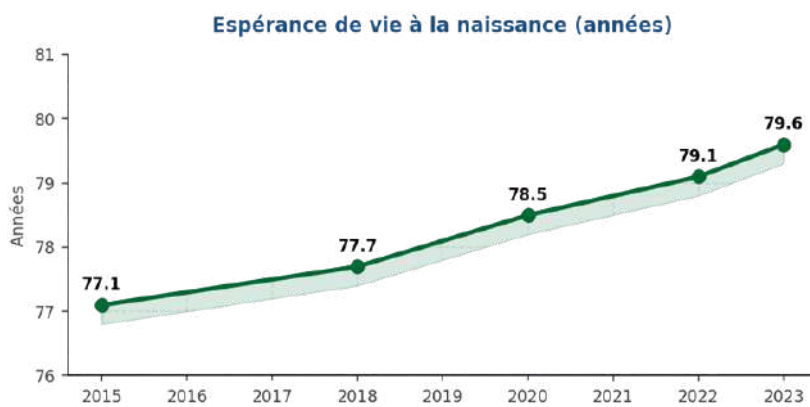
Cible 3.4 – Maladies non transmissibles

Selon la dernière enquête MICS (2019), 20% de la population âgée de quinze ans et plus est atteinte d'au moins une maladie chronique (16,6% des hommes et 24,2% des femmes). Les plus de soixante ans sont entre 50 et 70%. L'hypertension concerne 7,5% des plus de quinze ans (5% des hommes et 10% des femmes) et entre 22% et 39% des plus de soixante ans. Le diabète atteint 5% des plus de quinze ans. Les facteurs de risque comportementaux (tabac, sédentarité, alimentation déséquilibrée, stress urbain) font l'objet de campagnes nationales. Le dépistage précoce du diabète et de l'hypertension est désormais intégré aux consultations de routine, et la chaîne du froid des médicaments essentiels est sécurisée.

La transition épidémiologique se traduit par une part croissante des MNT (diabète, hypertension, cancers, cardiovasculaires).

La Stratégie Nationale Multisectorielle Intégrée MNT 2020-2030, portée par le Gouvernement, articule prévention, dépistage et accès aux médicaments essentiels.





Espérance de vie à la naissance, Algérie 2015-2023

**+2,5 ans d'espérance de vie en 8 ans**

L'espérance de vie à la naissance a progressé de 77,1 ans en 2015 à 79,6 ans en 2023, gain de 2,5 années qui place l'Algérie parmi les pays à fort indice de développement humain. Ce résultat est le fruit cumulé d'une politique sanitaire universelle, de l'amélioration des conditions de vie, de l'accès à l'eau potable (98 % en 2024) et de la couverture vaccinale élevée (DTC3 à 96 %).

Cible 3.5 – Substances psychoactives

La politique de lutte contre la drogue et la toxicomanie remonte à 1971. Par ailleurs, l'Office National de prévention et de lutte contre la Drogue et la Toxicomanie a été créé en 1997. Le dispositif législatif a été renforcé par les lois de 2023 et 2025, introduisant des mesures strictes (dépistage à l'embauche, peines alourdies, prise en charge médicale renforcée).

Selon l'enquête TAHINA de 2005, 6,5 % des personnes enquêtées consommaient de l'alcool, avec un taux plus élevé chez les hommes en milieu urbain.

Cible 3.6 – Sécurité routière

Le taux de mortalité routière a légèrement augmenté sur 2019-2025, passant de 7,54 pour 100 000 habitants en 2019 à 8,1 en 2025 (3 838 décès). La Délégation Nationale à la Sécurité Routière (DNSR), le Système National des Accidents de la Route (SNAR) ont été déployés pour renforcer la prévention.

Cibles 3.7 et 3.8**Cible 3.7 – Santé reproductive**

Les services de planification familiale sont accessibles dans l'ensemble du réseau de soins de proximité. L'éducation à la santé reproductive, intégrée dans les programmes scolaires, contribue à l'autonomisation des femmes et à la maîtrise de la fécondité.

La connaissance et l'utilisation de la contraception sont quasi-générales, fruit du Programme National de Maîtrise de la Croissance Démographique lancé par le Gouvernement en 1983.

L'intégration des notions de santé reproductive dans l'éducation a contribué à cette appropriation.

Cible 3.8 – Couverture universelle

Le système de santé public couvre l'ensemble de la population. Les centres hospitalo-universitaires (CHU), les établissements hospitaliers universitaires (EHU), les polycliniques et les salles de soins constituent un maillage territorial robuste, complété par les médecins de famille et les pharmacies de proximité, qui offre un accès gratuit pour les soins de base, financé par la solidarité nationale.

L'indice CSU a progressé à hauteur de (82 en 2023). Le défi restant demeure la disponibilité de spécialistes dans les zones enclavées, traité via les programmes incitatifs gouvernementaux.



Cible 3.a – Lutte antitabac

L'Algérie figure parmi les premiers pays africains à avoir ratifié la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (2006) et dispose d'un arsenal juridique consacré par la loi 18-11 relative à la santé. Selon l'enquête GYTS de 2013 révèle que 8,8 % des élèves âgés de 13 à 15 ans sont fumeurs (16,1 % des garçons, 3,1 % des filles). Le pays a engagé la lutte avant même 2006, via l'interdiction de la publicité et l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Cible 3.c – Personnel et budget de santé

Le nombre d'établissements publics hospitaliers est passé de 300 en 2016 à 360 en 2023, totalisant 70 074 lits. La couverture médicale s'est constamment améliorée, de 214 médecins pour 100 000 habitants en 2010 à 244 en 2015, le corps médical ayant progressé de 35,1 % entre 2015 et 2023. La formation est massivement soutenue par un réseau de facultés et d'écoles de santé.

Cible 3.d – Gestion des risques sanitaires

L'Algérie a élaboré un plan national de préparation, d'alerte et de riposte aux menaces sanitaires à potentiel épidémique, ainsi que des dispositifs de surveillance des fièvres hémorragiques virales. Ce dispositif a été complété par le plan stratégique de riposte à la Covid-19 et le plan national de lutte contre la résistance aux antimicrobiens, en application du Règlement sanitaire international (RSI).



Production pharmaceutique nationale

La politique gouvernementale de promotion de l'industrie pharmaceutique nationale a permis le développement d'un tissu industriel solide. Le ministère dédié à l'Industrie pharmaceutique soutient la production locale qui couvre désormais une part croissante des besoins en médicaments essentiels, réduisant la dépendance aux importations et renforçant la souveraineté sanitaire. Cette politique articule santé (ODD 3) et industrialisation (ODD 9).

Progrès enregistrés depuis 2015

Le système de santé algérien, universel et gratuit pour les soins de base, a produit des résultats sanitaires remarquables depuis 2015, dont les plus emblématiques sont la progression de l'espérance de vie (+2,5 ans), le recul de la mortalité maternelle (-20 %), la baisse de la mortalité infantile (-12 %) et la réduction de l'incidence de la tuberculose (-30 %). Ces progrès placent l'Algérie parmi les pays à fort indice de développement humain et la rapprochent significativement des cibles ODD 2030.

Une politique structurante d'investissement public continu

Ces résultats procèdent d'une politique soutenue et continue d'investissement public dans les infrastructures hospitalières. Le maillage territorial couvre l'ensemble du pays à travers une hiérarchie articulée : Centres Hospitalo-Universitaires (CHU) dans les grandes wilayas, Établissements Hospitaliers Universitaires (EHU), Établissements Publics Hospitaliers (EPH), polycliniques de proximité et salles de soins de base dans les communes rurales. Un effort particulier a été porté sur les wilayas du Sud et des Hauts Plateaux, historiquement moins dotées.

La formation médicale, massivement subventionnée et accessible gratuitement aux étudiants, a permis de doubler le nombre de praticiens en deux décennies. Plus de 110 facultés et écoles de santé forment chaque année les médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et personnels paramédicaux. Cette politique de formation soutenue est un facteur structurel des progrès sanitaires algériens.



Lutte contre la mortalité maternelle et infantile

Le Taux de Mortalité Maternelle (TMM) a reculé de 60,5 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015 à 48,5 en 2019, soit -20 % en quatre ans. Cette progression résulte de la généralisation du suivi prénatal, de la densification du réseau de maternités de proximité, de la prise en charge spécialisée des grossesses à risque dans les CHU et de la formation continue des sages-femmes.

La mortalité des enfants de moins de cinq ans est passée de 43,0 ‰ en 2000 à 22,6 ‰ en 2023, traduisant une atteinte de la cible 2030 (25 ‰). La désagrégation par sexe (20,4 ‰ chez les filles, 24,7 ‰ chez les garçons en 2023) confirme un schéma observé universellement.

La mortalité néonatale (premiers 28 jours) reste l'enjeu central : 13,8 ‰ en 2023 contre 16,2 ‰ en 2015. Sa réduction mobilise les unités de néonatalogie spécialisées, la formation continue des équipes et l'amélioration des conditions de prise en charge.

La couverture vaccinale (DTC3 à 96 % en 2024, rougeole à 96 %) reste l'un des socles de la santé publique algérienne, témoignant de l'effectivité du Programme Élargi de Vaccination (PEV) et de la confiance des populations dans le système public de santé.

Lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles

Le programme national de lutte antituberculeuse, articulé autour du dépistage actif, du traitement gratuit observé directement (DOTS), de la prévention en milieu carcéral et de la sensibilisation, a porté l'incidence de la tuberculose de 57,4/100 000 en 2015 à 39,9 en 2024 (-30 ‰). Le VIH/sida demeure à faible prévalence (< 0,1 ‰), grâce à une politique de prévention soutenue (dépistage anonyme et gratuit, distribution de préservatifs, sensibilisation ciblée des populations à risque).

La transition épidémiologique en cours, marquée par la part croissante des Maladies Non Transmissibles (MNT) – diabète, hypertension, cancers, maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires chroniques –, impose un repositionnement stratégique. La Stratégie Nationale Multisectorielle Intégrée MNT 2020-2030, portée par le ministère de la Santé en coordination avec les autres secteurs (éducation, sport, agriculture, environnement), articule prévention primaire (lutte contre les facteurs de risque comportementaux : tabac, sédentarité, alimentation, stress), dépistage précoce intégré aux consultations de routine et accès aux médicaments essentiels.



Industrie pharmaceutique nationale et numérisation du système de santé

Le développement de l'industrie pharmaceutique nationale, soutenu par le ministère dédié à l'Industrie pharmaceutique, couvre désormais une part croissante des besoins en médicaments essentiels. Cette politique articule santé (ODD 3) et industrialisation (ODD 9), réduit la dépendance aux importations et renforce la souveraineté sanitaire.

La numérisation du système – dossier médical numérique, télémédecine, gestion électronique des médicaments, prise de rendez-vous en ligne, interconnexion des bases de données – s'accélère. Son impact attendu : amélioration de l'accès aux soins dans les territoires enclavés et meilleure efficacité opérationnelle des structures hospitalières.



Le système de santé algérien est en mutation : passage d'un modèle centré sur les maladies transmissibles vers un modèle intégré (MNT, santé environnementale, santé mentale), articulation croissante avec le numérique, et renforcement de la dimension préventive et territoriale.

4 ÉDUCATION
DE QUALITÉASSURER À TOUS
UNE ÉDUCATION
ÉQUITABLE, INCLUSIVE
ET DE QUALITÉ

L'Algérie considère l'éducation comme un pilier fondamental du développement humain. La gratuité de l'enseignement public à tous les niveaux, garantie par la Constitution, constitue une politique structurante depuis l'indépendance. Le taux de scolarisation au primaire avoisine 100 % et l'enseignement supérieur compte plus de 1,7 million d'étudiants, dont 65,7 % de filles.



Indicateurs clés

 Indicateur	 2015	 Récent	 Cible 2030
Scolarisation primaire (%)	97,1	100 (2024)	100 ✓
Scolarisation moyen (%)	85	92,5 (2024)	≥ 95
Scolarisation secondaire (%)	63	75,3 (2024)	≥ 85
Étudiants supérieur (M)	1,4	1,7 (2024)	≥ 2,0
Filles dans le supérieur (%)	60	65,7 (2024)	
Alphabétisation adultes (%)	80,2	85,1 (2024)	≥ 92



Cibles principales

Cible 4.1 – Éducation gratuite et de qualité

La gratuité de l'enseignement public, complétée par la distribution gratuite des manuels scolaires, la cantine scolaire et le transport scolaire dans les zones rurales, supprime les obstacles socio-économiques à la scolarisation. La modernisation des programmes intègre l'éducation à la citoyenneté, à la santé et au développement durable.

L'enseignement primaire est désormais universel (100 %). La progression du secondaire (75,3 %) reste un axe d'effort, en particulier dans les zones rurales.

La gratuité de l'enseignement public à tous les niveaux et l'allocation spéciale de scolarité (ASS) sont des leviers gouvernementaux majeurs pour les familles à faible revenu.

Cible 4.2 – Éducation préscolaire

Le taux de participation à un apprentissage structuré un an avant l'âge officiel d'entrée au primaire a évolué de manière contrastée. Après une progression notable jusqu'en 2018/2019 et un recul temporaire en 2021/2022 lié aux contraintes sanitaires, l'indicateur a repris sa progression pour atteindre 63,3 % en 2023/2024.

Cible 4.3 – Enseignement supérieur et formation professionnelle

Au-delà des universités classiques, l'enseignement professionnel et la formation continue se développent : plus de 700 000 stagiaires/an dans les Centres de Formation Professionnelle et d'Apprentissage (CFPA). L'apprentissage et les contrats en alternance renforcent l'employabilité des jeunes.

L'enseignement supérieur a connu une expansion remarquable sous l'impulsion publique : plus de 1,7 M d'étudiants en 2024, dont 65,7 % de filles.

Le réseau universitaire couvre l'ensemble du territoire avec plus de 110 établissements. La formation professionnelle accueille plus de 700 000 stagiaires/an.

Cible 4.5 – Égalité d'accès

L'inclusion des enfants en situation de handicap progresse à travers les classes spécialisées intégrées en milieu ordinaire et le réseau d'établissements spécialisés. La parité dans le supérieur est largement dépassée en faveur des filles (65,7 %), traduisant un avantage éducatif féminin majeur.

Les filles sont majoritaires dans l'enseignement supérieur. L'inclusion des enfants en situation de handicap progresse à travers des classes spécialisées et un dispositif d'intégration en milieu ordinaire.

Les enfants en situation vulnérable bénéficient de programmes ciblés (cantines, transport, manuels gratuits).

Cible 4.a – Environnements d'apprentissage

Les établissements scolaires algériens disposent, à des taux très élevés, des services de base et des infrastructures essentielles. La distribution gratuite des manuels, la cantine et le transport scolaires en zones rurales complètent un environnement d'apprentissage sûr et inclusif.

Cible 4.c – Enseignants qualifiés

La stratégie nationale d'éducation vise à garantir une éducation de qualité. La loi d'orientation de l'éducation nationale 08-04 impose une formation préalable à la prise de fonction (article 77) et une formation continue tout au long de la carrière pour toutes les catégories de personnels (article 78).



Féminisation de l'enseignement supérieur

La politique éducative gouvernementale a produit un résultat exceptionnel : la féminisation rapide de l'enseignement supérieur (65,7 % de filles en 2024, contre 60 % en 2015). Ce phénomène structurel constitue une révolution silencieuse qui transforme le marché du travail, l'autonomisation économique des femmes (ODD 5) et la composition de l'élite scientifique et professionnelle nationale. Les femmes sont désormais majoritaires dans la magistrature, la médecine et plusieurs corps de la fonction publique.

Réformes structurantes engagées par le Gouvernement

 Réforme	 OBJECTIF
Réforme du baccalauréat	Modernisation de l'évaluation, lutte contre la triche
Numérisation pédagogique	Plateforme nationale d'enseignement à distance, ressources numériques, tablettes scolaires
Refonte des manuels scolaires	Intégration de l'éducation au développement durable, à la citoyenneté et au numérique
LMD et programmes universitaires	Alignement standards internationaux, partenariats
Formation professionnelle adaptée	Filières en lien avec les besoins du marché (numérique, EnR, agroalimentaire)
EdTech et e-learning	MOOC, formation continue



Progrès enregistrés depuis 2015

L'éducation est l'un des piliers historiques de l'État algérien depuis l'indépendance. La gratuité de l'enseignement public à tous les niveaux, garantie par la Constitution, et l'investissement massif et continu dans les infrastructures éducatives, ont produit des résultats remarquables : universalisation de la scolarisation primaire (100 % en 2024), progression de 12 points du secondaire en neuf ans (63 → 75,3 %), et triplement du nombre d'étudiants du supérieur depuis 2000.

Le réseau universitaire couvre désormais l'ensemble du territoire avec plus de 110 établissements (universités, écoles supérieures, centres universitaires). La formation professionnelle accueille plus de 700 000 stagiaires par an dans les Centres de Formation Professionnelle et d'Apprentissage (CFPA), dispensant des qualifications adaptées aux besoins du marché du travail.

La féminisation rapide de l'enseignement supérieur (65,7 % de filles en 2024 contre 60 % en 2015) constitue une révolution silencieuse qui reconfigure le marché du travail, l'autonomisation économique des femmes et la composition de l'élite scientifique et professionnelle nationale.

Les chantiers structurants engagés par le Gouvernement portent sur la qualité des apprentissages (évaluations standardisées, formation continue des enseignants), la réduction du décrochage scolaire au secondaire, l'adéquation formation-emploi (refonte des filières en lien avec les besoins économiques : numérique, EnR, agroalimentaire, santé), l'inclusion des enfants en situation de handicap, et le développement des compétences numériques transversales (EdTech, MOOC, ressources numériques pédagogiques).



L'Algérie engage une transition de l'éducation de masse vers l'éducation de qualité, intégrant les compétences numériques transversales, l'éducation au développement durable et la formation tout au long de la vie.

5 ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES

PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

L'égalité entre les femmes et les hommes est consacrée par la Constitution de 2020. Sous l'impulsion nationale, les femmes représentent 65,7 % des effectifs de l'enseignement supérieur, 49% de la magistrature, et progressent dans tous les corps de la fonction publique. L'Algérie est Etat partie à la CEDAW.



Indicateurs clés

Indicateur	2015	Récent	Cible 2030
Femmes au Parlement (% sièges)	31,6	11,2 (2024)	≥ 30
Femmes dans la magistrature (%)		~49 (2024)	
Femmes dans le supérieur (%)	60	65,7 (2024)	
Femmes dans l'emploi (%)	16,5	17,8 (2024)	≥ 25
Taux d'activité féminine 15+ (%)		17,9 (2024)	≥ 25



Cibles principales

Cible 5.1 – Mettre fin à toute forme de discrimination

Le cadre juridique algérien est exemplaire : Constitution de 2020 consacrant l'égalité, code de la famille révisé, code pénal renforcé contre les violences faites aux femmes (2015), loi sur le travail garantissant le principe de non-discrimination salariale. L'Algérie est partie et non adhérente à la CEDAW.

Le Gouvernement a consacré l'égalité dans la Constitution de 2020, consolidée par un ensemble de lois garantissant l'égalité dans le travail, l'éducation, la formation, la protection sociale et la lutte contre les violences.

Cible 5.2 – Eliminer toutes formes de violence faites aux femmes

Partant de l'engagement constitutionnel (art 40) l'Etat a développé divers mécanismes juridiques, programmes nationaux et mesures concrètes pour atteindre cette cible :

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre les violences à l'égard des femmes : Les centres d'accueil pour femmes en situation de détresse, la ligne verte d'écoute (08-66) et l'accompagnement psychologique et juridique gratuit constituent un dispositif intégré. La sensibilisation des forces de police au traitement des plaintes pour violences fondées sur le genre progresse.

Cible 5.3 – Pratiques préjudiciables

L'Algérie agit pour éliminer le mariage des enfants, précoce ou forcé. Le cadre juridique fixe l'âge légal du mariage et le suivi de l'indicateur.

Cible 5.4 – Travail domestique

Les structures publiques d'accueil de la petite enfance (crèches, jardins d'enfants) se développent dans les wilayas. Le congé maternité étendu et les facilités horaires pour les mères allaitantes traduisent la reconnaissance du travail reproductif. Les services à la personne demeurent un chantier ouvert.

Développement des structures publiques d'accueil de la petite enfance pour alléger la charge domestique des femmes.

Cible 5.5 – Participation politique et économique

Les femmes occupent une place croissante dans les corps stratégiques : magistrature, médecine, pharmacie, enseignement supérieur. Taux d'activité féminine structurellement bas (17,9 %), enjeu majeur des politiques publiques.

La participation politique électorale reste un chantier, dépendant des évolutions des modes de scrutin et de la mobilisation citoyenne féminine.

Cible 5.a – Droits économiques des femmes

L'autonomisation économique des femmes est un élément crucial de l'égalité entre les sexes et de la croissance inclusive. Elle contribue à réduire la pauvreté et le chômage et permet aux femmes d'améliorer leurs conditions matérielles et d'assurer leur indépendance financière, dans le respect de la législation interne garantissant l'accès aux ressources, à la propriété et aux services financiers.

Cible 5.b – TIC et autonomisation

Le Ministère de la Solidarité Nationale a lancé en octobre 2025 la plateforme numérique « TASWIK » pour présenter et commercialiser les produits des familles productives. Une convention-cadre signée en décembre 2024 avec le ministère en charge des start-up soutient le Programme national pour l'intégration économique des femmes rurales, accompagnant la création de microprojets générateurs de revenus.

**ANGEM, levier d'autonomisation économique des femmes**

L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM), portée par le Gouvernement, finance les activités génératrices de revenus des femmes – en particulier en milieu rural et chez les jeunes diplômées. Combinée à l'accompagnement entrepreneurial, à l'accès aux Maisons de la femme rurale dans les wilayas du Sud et des Hauts Plateaux, et au statut d'auto-entrepreneur, cette politique structurante constitue un levier majeur d'autonomisation économique et d'inclusion (ODD 1, 8, 10).

Programmes d'autonomisation portés par les pouvoirs publics

Programme	Public cible	Impact attendu
ANGEM – microcrédit féminin	Femmes rurales, jeunes diplômées	Création d'activités génératrices de revenus
Entrepreneuriat féminin	Femmes porteuses de projets	Incubation, mentorat, financement
Cellules d'écoute	Femmes en situation vulnérable	Soutien psychologique, juridique, hébergement
Cantines scolaires rurales	Filles scolarisées	Réduction du décrochage
Maisons de la femme rurale	Femmes Sud et Hauts Plateaux	Formation, sensibilisation, valorisation

Progrès enregistrés depuis 2015

L'égalité entre les femmes et les hommes en Algérie repose sur un cadre constitutionnel et juridique solide. La Constitution de 2020 consacre l'égalité au plus haut niveau normatif, complétée par un ensemble de lois sectorielles garantissant l'égalité dans le travail, l'éducation, la formation, la protection sociale, ainsi que la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence. L'Algérie est partie à la CEDAW.

Les femmes excellent désormais dans l'éducation supérieure (65,7 %) et occupent une place croissante dans les corps stratégiques de la fonction publique : magistrature santé (majoritaires en médecine et pharmacie), éducation. Cette féminisation des professions qualifiées prépare une transformation profonde de la sphère économique.

Le taux d'activité féminine (17,8 % en 2024) reste néanmoins l'enjeu central – l'écart entre acquis éducatifs et participation économique constitue le défi prioritaire pour 2026-2030. L'autonomisation économique progresse à travers l'ANGEM (microcrédit ciblé), le statut d'auto-entrepreneur, les Maisons de la femme rurale dans les wilayas du Sud et des Hauts Plateaux, et le réseau d'incubateurs régionaux.



La lutte contre les violences à l'égard des femmes mobilise une stratégie nationale articulée autour de centres d'accueil pour femmes en détresse, d'une ligne verte d'écoute (08-66), d'un dispositif juridique renforcé (code pénal 2015 réprimant spécifiquement les violences conjugales) et d'un accompagnement psychologique et juridique gratuit. La sensibilisation des forces de police au traitement spécifique des plaintes pour violences fondées sur le genre progresse.

Les chantiers prioritaires portent sur l'augmentation de l'emploi formel féminin, la lutte intensifiée contre les violences fondées sur le genre, et la production de données désagrégées par sexe.



La tendance dessinée par les indicateurs est celle d'une transition générationnelle : les jeunes femmes diplômées massivement présentes dans le supérieur intégreront progressivement le marché du travail formel, transformant structurellement l'économie et la société algériennes.



**6** EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GÉRÉS DE FAÇON DURABLE



Le Gouvernement a transformé l'accès à l'eau potable : le taux de raccordement est passé de 35 % en 1962 à 98 % en 2024. Confronté à un stress hydrique structurel, le pays déploie une stratégie nationale articulée autour de la mobilisation conventionnelle (85 barrages), du dessalement massif (19 stations, 3,75 Mm³/j), de la réutilisation des eaux usées et de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Avec 17 bassins surveillés en continu et 37 systèmes de transferts, l'Algérie consolide un modèle de sécurité hydrique pionnier dans la région.





Indicateurs clés

Indicateur	Référence	Récent	Cible 2030
Raccordement eau potable (%)	78 (2015)	98 (2024)	≥ 99
Raccordement assainissement (%)	86 (2015)	93 (2024)	≥ 95
Capacité dessalement (Mm³/j)		3,75 (2025)	5,0
Eaux usées réutilisées (Mm³/an)	20 (2019)	111 (2024)	300
Score GIRE	48 (2017)	60 (2023)	≥ 75
Bassins surveillés		17/17 (2024)	17 ✓
Systèmes de transferts		37 (2024)	

Cibles principales

Cible 6.1 – Accès universel

L'investissement public continu dans les infrastructures hydrauliques - barrages, adductions, dessalement, réseaux – explique cette performance exceptionnelle. Le maillage territorial des unités de l'Algérienne des Eaux (ADE) assure la distribution dans 1 526 communes.

Le taux de raccordement aux réseaux d'eau potable est passé de 35 % en 1962 à 98 % en 2024 – l'un des taux les plus élevés du continent.

Cette réussite résulte d'un effort soutenu d'investissement public, du programme massif de barrages et adductions, et du recours stratégique au dessalement.

Cible 6.2 – Assainissement et hygiène

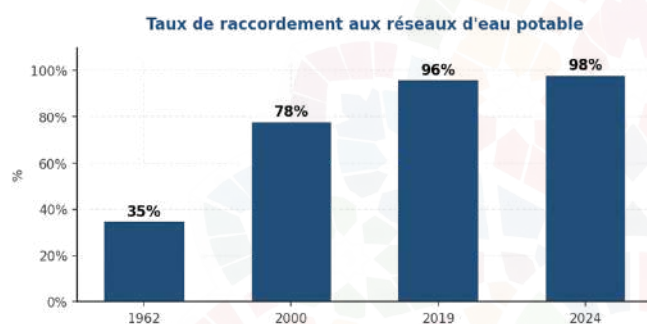
L'accès à l'assainissement est un déterminant essentiel de la santé publique et de la dignité, encadré par la loi 05-12 relative à l'eau qui en consacre le droit. Le taux de raccordement au réseau public d'assainissement atteint 93 % en 2024 ; le linéaire de réseaux est passé de 77 538 km en 2019 à 98 188 km en 2024, mettant fin de fait à la défécation en plein air.

Cible 6.3 – Qualité et eaux usées

Les Stations d'épuration (STEP), modernisées et étendues, alimentent désormais des projets d'irrigation agricole et d'arrosage des espaces verts. Cette économie circulaire de l'eau réduit la pression sur les ressources conventionnelles et structure une filière émergente d'expertise.

Le volume des eaux usées épurées réutilisées est passé de 20 Mm³/an en 2019 à 111 Mm³ en 2024 (×5,5).

Les eaux usées sont également mobilisées par les politiques publiques pour l'irrigation, les espaces verts et certains usages industriels – exemple d'économie circulaire de l'eau.



Taux de raccordement aux réseaux d'eau potable, 1962-2024



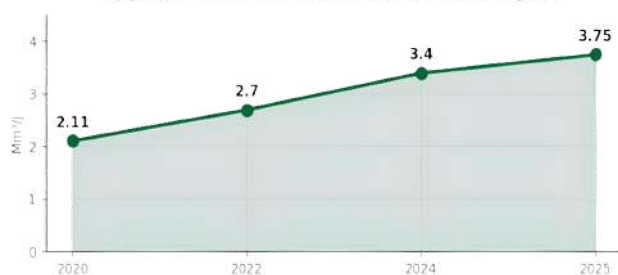
98 % de couverture en eau potable – une réussite historique

Le taux de raccordement à l'eau potable de la population algérienne est passé de 35 % en 1962 à 98 % en 2024, l'un des taux les plus élevés du continent africain. Cette performance, fruit de plus de six décennies d'investissements publics continus dans les barrages, adductions, transferts et dessalement, illustre la priorité historique accordée par les pouvoirs publics au droit fondamental à l'eau.

Stratégie nationale de mobilisation hydrique

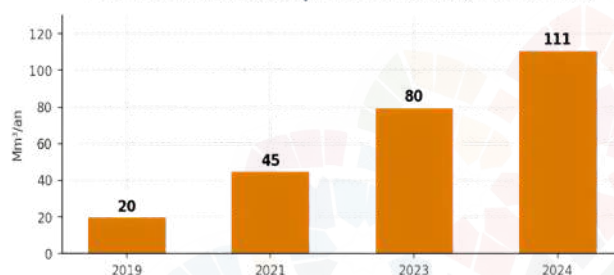
Source	Capacité	Rôle stratégique
Barrages	85 grands barrages, 9,9 Mds m ³	Mobilisation conventionnelle, irrigation, AEP
Dessalement	19 stations, 3,75 Mm ³ /j	Sécurisation AEP zones côtières (~60 % besoins Nord)
Réutilisation eaux usées	111 Mm ³ /an réutilisés (2024)	Irrigation, espaces verts, industrie
Transferts régionaux	37 systèmes, ~5 000 km, 8,2 Mm ³ /j, 32 M habitants	Rééquilibrage Nord-Sud-Hauts Plateaux
Eaux souterraines	Albienne (Sahara), nappes Nord	Irrigation Sud, AEP zones isolées

Capacité installée de dessalement (millions m³/jour)



Capacité installée de dessalement, 2020-2025

Volume des eaux usées épurées réutilisées (millions m³/an)



Volume des eaux usées épurées réutilisées, 2019-2024



Dessalement à grande échelle – souveraineté hydrique

Le Gouvernement a engagé un programme massif de dessalement portant la capacité installée à 3,75 Mm³/jour en 2025 ($\times 1,8$ depuis 2020), avec un objectif de 5 Mm³/j à 2030. Cinq nouvelles usines de grande capacité ont été réceptionnées en 2025. Les compensations tarifaires des PPP s'élèvent à 70,9 milliards de DA sur 2018-2022. Cette politique sécurise l'AEP des zones côtières (60 % des besoins Nord) et illustre le couplage avec le solaire photovoltaïque (ODD 7) pour réduire le coût énergétique.

Cibles 6.4 à 6.6

Cible 6.4 – Efficacité et dessalement

Le couplage dessalement-solaire photovoltaïque, testé dans plusieurs sites pilotes, vise à réduire le coût énergétique de la production d'eau dessalée – une synergie majeure entre ODD 6 et ODD 7. Les nouvelles stations adoptent des technologies à osmose inverse plus efficaces.

Cinq nouvelles usines réceptionnées en 2025, capacité 3,75 Mm³/j. Compensations tarifaires de 70,9 Mds DA (2018-2022) pour les PPP.

Cible 6.5 – GIRE

Les 17 bassins versants surveillés couvrent l'intégralité du territoire. Les Agences de Bassins Hydrographiques (ABH), placées sous tutelle du ministère des Ressources en Eau, opérationnalisent la gouvernance territorialisée et la résolution des conflits d'usage entre AEP, irrigation et industrie.

Le score GIRE est passé de 48 en 2017 à 60 en 2023. 17 bassins versants suivis couvrant 2 381 741 km², témoignant d'une gouvernance hydrique territorialisée.

En matière de coopération pour la gestion des eaux transfrontalières, l'Algérie partage avec les pays voisins des ressources en eau superficielles et souterraines. Un accord a été signé le 24 avril 2024 entre la république algérienne démocratique et populaire, la république tunisienne et l'État de Libye pour la création d'un mécanisme de concertation sur les eaux souterraines partagées à l'échelle du Sahara septentrional. Ce nouveau chapitre de coopération régionale dans le domaine de l'eau permettra de consolider les acquis et préserver ensemble les ressources en eau de plus en plus rare dans la région.

Les progrès enregistrés témoignent d'un engagement soutenu de l'Algérie en faveur de l'ODD 06. Si les défis liés au stress hydrique et au changement climatique demeurent importants, les politiques mises en œuvre permettent de consolider les acquis, de renforcer la résilience du secteur et de poursuivre les efforts en vue de l'atteinte des cibles à l'horizon 2030.

Cible 6.6 – Écosystèmes liés à l'eau

Les 50 sites Ramsar algériens incluent des écosystèmes uniques (chotts, sebkhas, oasis, zones humides côtières). Leur préservation articule politique de l'eau, biodiversité et tourisme écologique, illustrant la transversalité ODD 6, 14, 15.

L'Algérie compte 50 sites Ramsar reconnus d'importance internationale.

La préservation des écosystèmes (oueds, zones humides, sebkhas) est intégrée à la planification hydraulique pilotée par les pouvoirs publics.

**Encadré N°6.1-****Bonne pratique : Le Prix des Droits de l'Homme 2025 – Consécration de la Sécurité humaine**

En 2025, le CNDH a attribué le Prix des Droits de l'Homme aux acteurs de la sécurité alimentaire et hydrique, notamment les travailleurs des stations de dessalement d'eau de mer et les représentants du secteur agricole. Cette initiative illustre la vision de l'État qui considère le **droit à l'eau potable** et le **droit à l'alimentation** comme des droits fondamentaux indissociables de la dignité humaine. Ce choix souligne l'engagement de l'Algérie envers les **ODD 2 et 6**, tout en renforçant le lien entre le développement durable et la protection des droits économiques et sociaux des citoyens.

Pour le **Prix des Droits de l'Homme en Algérie**, il s'agit d'une initiative symbolique et politique forte qui peut servir de "vitrine" dans le **VNR 2026**. Ce prix, décerné par le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), illustre la reconnaissance de l'État envers l'engagement citoyen et institutionnel.

Le Concept : Le prix récompense chaque année des personnalités, des associations ou des institutions qui se sont distinguées par leur contribution à la promotion des droits humains.

L'Objectif VNR : Démontrer que l'Algérie encourage une culture des droits de l'homme qui dépasse le simple cadre législatif pour devenir une valeur sociale célébrée.

Message Clé : "Le droit à la vie et à la dignité passe par la garantie des ressources vitales."

Success Sotry Restauration écologique réussie Sebkhet Sefioune (Ouargla)

Anciennement utilisée comme exutoire des eaux de drainage du mégaprojet de remontée des eaux, la Sebkhet Sefioune a fait l'objet d'actions de restauration qui ont permis le retour d'une biodiversité remarquable, notamment des flamants roses, illustrant la capacité de résilience des écosystèmes humides lorsqu'ils sont protégés.

Projet pilote : Complexe Ramsar de Guerbès–Sanhadja (Skikda)

Un projet pilote de gestion intégrée du complexe des zones humides de Guerbès–Sanhadja a été mis en œuvre entre 2007 et 2017, dans le cadre d'un partenariat entre le Gouvernement algérien, le PNUD, le WWF et la FAO.

Ce projet a permis :

- l'élaboration d'un plan de gestion intégrée ;
- la mise en place d'un système de suivi-évaluation de la biodiversité ;
- la restauration du cordon dunaire et de **103 hectares** par des plantations forestières (25.900 plants) ;
- la création de **20 micro-entreprises forestières** valorisant les produits forestiers non ligneux ;
- le développement d'activités génératrices de revenus au profit des populations riveraines, notamment les femmes rurales.



Progrès enregistrés depuis 2015

L'Algérie a transformé son rapport à l'eau en six décennies. De 35 % de raccordement aux réseaux d'eau potable en 1962, le pays a atteint 98 % en 2024, l'un des taux les plus élevés du continent africain. Cette performance, fruit de plus de soixante ans d'investissements publics continus dans les barrages, adductions, transferts et plus récemment le dessalement, illustre la priorité historique accordée par les pouvoirs publics au droit fondamental à l'eau.

Une stratégie diversifiée de mobilisation hydrique

Face au stress hydrique structurel, aggravé par les effets du changement climatique, le Gouvernement a déployé une stratégie articulée autour de quatre piliers complémentaires.

Mobilisation conventionnelle (barrages) : 85 grands barrages totalisent une capacité de 9,9 milliards de m³, alimentant les réseaux d'AEP et l'irrigation agricole. La maintenance et la réhabilitation continue, notamment face à la sédimentation, mobilisent des investissements soutenus de l'Agence Nationale des Barrages et Transferts (ANBT).

Dessalement à grande échelle : 19 stations en service en 2025 totalisent 3,75 Mm³/jour, sécurisant environ 60 % des besoins en AEP du Nord du pays. Cinq nouvelles stations de grande capacité ont été réceptionnées en 2025. La trajectoire 2030 vise 5 Mm³/jour, faisant de l'Algérie l'un des plus grands utilisateurs mondiaux du dessalement.

Réutilisation des eaux usées épurées : le volume réutilisé est passé de 20 Mm³/an en 2019 à 111 Mm³ en 2024 (×5,5), à destination de l'irrigation agricole, des espaces verts urbains et de certains usages industriels – exemple emblématique d'économie circulaire de l'eau. La cible 2030 est portée à 300 Mm³/an.

Systèmes de transferts régionaux : 37 systèmes interconnectent les bassins hydrauliques sur environ 5 000 km, avec un débit cumulé de 8,2 Mm³/jour alimentant 32 millions d'habitants. Ces transferts rééquilibrent les ressources entre Nord, Sud et Hauts Plateaux, opérationnalisant la solidarité hydrique territoriale.

Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est progressivement opérationnalisée par les pouvoirs publics. Le score GIRE de l'Algérie, mesuré par les Nations Unies, est passé de 48 en 2017 à 60 en 2023, traduisant une progression méthodique de la gouvernance hydrique.

Les 17 bassins versants sont surveillés en continu, couvrant l'intégralité du territoire (2 381 741 km²). Les Agences de Bassins Hydrographiques (ABH), placées sous tutelle du ministère des Ressources en Eau, opérationnalisent la gouvernance territorialisée, la résolution des conflits d'usage entre AEP, irrigation et industrie, et la coordination intersectorielle.

La préservation des écosystèmes liés à l'eau (50 sites Ramsar reconnus d'importance internationale, foggaras traditionnelles, oueds, zones humides côtières) est intégrée à la planification hydraulique, articulant gestion de l'eau et préservation de la biodiversité (synergie avec les ODD 14 et 15).

L'Algérie a transformé son rapport à l'eau en six décennies : de 35 % de raccordement en 1962 à 98 % en 2024. Ce succès historique repose sur des investissements publics massifs et continus : 85 grands barrages, 19 stations de dessalement (3,75 Mm³/jour), 37 systèmes de transferts interrégionaux (~5 000 km), et un score GIRE qui progresse régulièrement (48 → 60 en six ans).

Le stress hydrique structurel, aggravé par le changement climatique, a conduit à déployer une stratégie diversifiée combinant mobilisation conventionnelle, dessalement à grande échelle (60 % des besoins du Nord), et réutilisation des eaux usées épurées (×5,5 en cinq ans). La sécurité hydrique conditionne l'industrie, l'agriculture, le tourisme et l'expansion urbaine (synergie majeure avec l'ODD 8). La filière du dessalement génère emplois qualifiés, valeur ajoutée et capacité d'exportation technologique vers la région méditerranéenne et africaine (ODD 9). L'universalité de l'accès à l'eau potable est un pilier majeur de la dignité humaine et de la réduction des inégalités territoriales (ODD 1, 10).



Le couplage dessalement-solaire photovoltaïque (ODD 7), la modernisation des réseaux et la digitalisation de la GIRE positionnent le secteur de l'eau comme un champ majeur d'innovation. Les 50 sites Ramsar et la GIZC articulent eau et écosystèmes (ODD 14, 15). Les chantiers prioritaires pour 2026-2030 portent sur la capacité de dessalement à 5 Mm³/jour, la réutilisation à 300 Mm³/an, l'amélioration du rendement des réseaux AEP, et l'intégration des EnR dans le coût énergétique du dessalement.



L'Algérie engage une mutation profonde de son modèle hydraulique : du conventionnel hydrique vers un système intégré combinant ressources non conventionnelles (dessalement, réutilisation), gestion intelligente et adaptation climatique – modèle qui inspire la coopération régionale.



**7** ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE

GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES

L'accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes à des coûts accessibles est une préoccupation majeure de l'Algérie dans le cadre de sa stratégie de diversification économique et de résilience nationale avec un objectif ultime de pérenniser la sécurité énergétique. Après avoir enregistré des résultats très encourageants, notamment des taux de couverture énergétique parmi les plus élevés dans la région, l'Algérie est en phase d'accélération de sa transition énergétique avec une diversification du mix énergétique, le renforcement des capacités industrielles nationales dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique



Indicateurs clés

Indicateur	Référence	Récent	Cible 2030
Accès à l'électricité (%)	99,1 (2019)	99,9 (2025)	100 ✓
Production électrique (TWh)	69	95,18 (2024)	≥ 110
Population avec combustibles propres (%)		> 95 (2023)	100
Demande nationale (GWh)	50 152 (2015)	74 664 (2024)	
Capacité EnR installée (MW)	~400 (2019)	~700 (2025)	15 000 (2035)
Part EnR dans production (%)	0,8	3,0 (2024)	27 (2035)



Cibles principales

Cible 7.1 – Accès universel

L'extension du réseau électrique aux zones isolées du Grand Sud, soutenue par Sonelgaz, illustre l'engagement national pour l'équité énergétique territoriale. Les solutions hybrides (raccordement réseau et photovoltaïque autonome) sécurisent les zones les plus reculées.

Le taux d'électrification atteint 99,9 % en 2025, fruit d'une politique d'extension du réseau soutenue depuis des décennies. La fourniture publique en gaz naturel domestique couvre plus de 95 % de la population pour la cuisson, réduisant la dépendance aux combustibles à biomasse.

Cible 7.2 – Énergies renouvelables

Le Programme National des EnR mobilise des investissements massifs, avec une priorité accordée au solaire photovoltaïque (gisement saharien exceptionnel de 3 000 heures d'ensoleillement). L'éolien sur la côte Ouest et l'hydraulique complètent le mix renouvelable.

Le Programme National EnR mis en œuvre par le Gouvernement vise 15 000 MW à 2035, avec priorité au solaire photovoltaïque (gisement exceptionnel du Sahara). Part EnR : 0,8 % en 2015 → 3 % en 2024.

Cible 7.3 – Efficacité énergétique

L'isolation thermique des bâtiments, l'étiquetage énergétique des équipements ménagers et la généralisation de l'éclairage public LED dans toutes les communes traduisent l'effort d'efficacité énergétique. Les normes de construction intègrent progressivement les exigences thermiques.

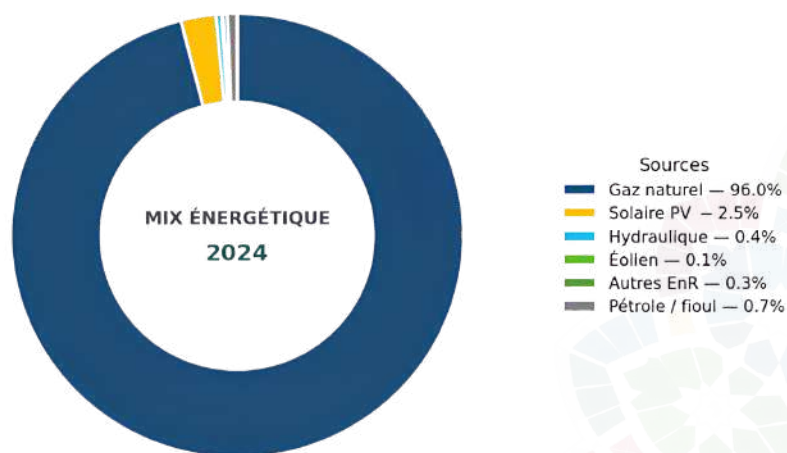
Demande électrique : 50 152 GWh en 2015 → 74 664 GWh en 2024 (+49 %), portée par l'urbanisation et la climatisation.

- APRUE – maîtrise et rationalisation de l'énergie.
- Normes et étiquetage énergétique des équipements.
- Subventions publiques à l'isolation thermique.
- Programme d'éclairage public LED dans toutes les communes.

Cible 7.b – Infrastructure énergétique durable

En 2024, la puissance installée des énergies renouvelables s'élève à 525,2 MW, dont 386,1 MW de photovoltaïque (73,5 %), 128,9 MW d'hydroélectricité et 10,2 MW d'éolien. Le Programme national des énergies renouvelables prévoit l'installation de 15 GW à l'horizon 2035, dont environ 3 200 MW en cours de réalisation.

Mix énergétique de la production électrique — Algérie, 2024



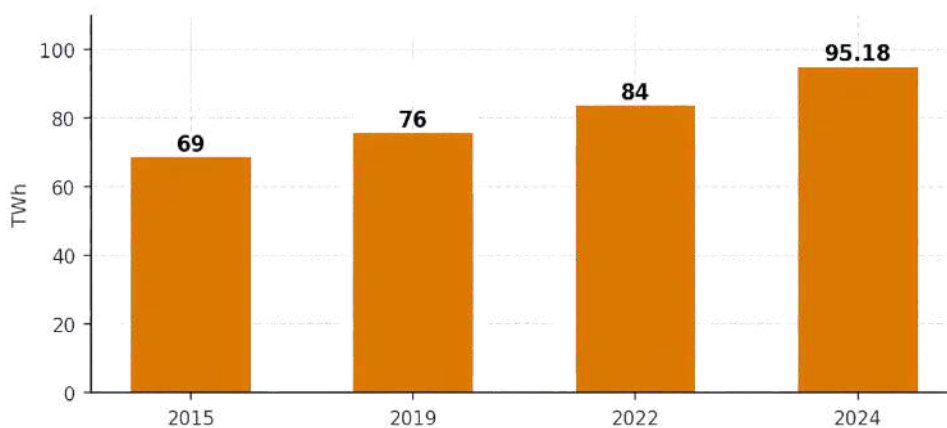
Mix énergétique de la production électrique (2024)



Programme national des EnR – souveraineté énergétique verte

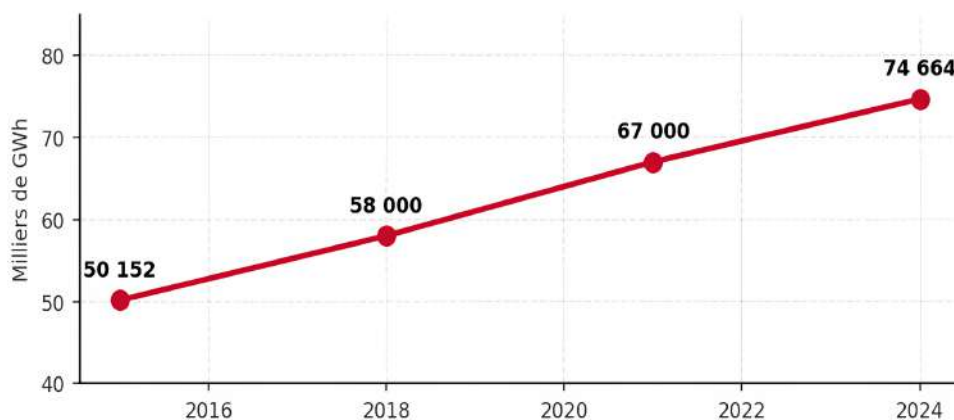
Le Gouvernement a engagé l'un des programmes EnR les plus ambitieux du continent : objectif de 15 000 MW à 2035, avec un focus sur le solaire photovoltaïque adapté au gisement saharien exceptionnel. Cette stratégie articule transition climatique (ODD 13), souveraineté énergétique, création de filières industrielles nationales (ODD 9), emplois qualifiés (ODD 8) et couplage avec le dessalement (ODD 6). Elle structure la trajectoire de l'Algérie vers une économie décarbonée et inclusive.

Production nationale d'électricité (TWh)



Production nationale d'électricité, 2015-2024

Demande nationale d'électricité (GWh)



Demande nationale d'électricité, 2015-2024



Vers la convergence électricité-eau-hydrogène

Le Gouvernement explore activement la diversification vers de nouveaux vecteurs énergétiques : hydrogène vert produit par électrolyse solaire, stockage par batteries, et réseaux intelligents. Cette feuille de route 2030-2050 positionne l'Algérie comme un exportateur potentiel d'énergie décarbonée vers l'Europe, prolongeant historiquement le rôle gazier du pays dans une nouvelle ère climatique.

L'Algérie a atteint un niveau quasi universel d'accès à l'électricité (99,9 % en 2025) et au gaz naturel domestique (plus de 95 %), résultat de décennies d'investissements publics dans les infrastructures énergétiques. Ce socle d'accès universel, couplé à un système tarifaire régulé et solidaire, constitue désormais le tremplin pour la transition énergétique.

Une transition énergétique structurée et ambitieuse

Le Programme National des Énergies Renouvelables (PNER), pierre angulaire de la transition énergétique algérienne, vise 15 000 MW de capacité installée à l'horizon 2035, soit 27 % du mix de production électrique. Cette ambition place l'Algérie parmi les programmes les plus structurants du continent africain.

La capacité installée EnR est passée d'environ 400 MW en 2019 à 700 MW en 2025, avec une accélération prévue grâce aux appels d'offres récents (programme « Solar 1 000 MW » et programme « Solar 3 000 MW »). Le solaire photovoltaïque concentre l'essentiel des nouvelles capacités, en cohérence avec le gisement saharien exceptionnel.

Le mix énergétique de la production électrique reste néanmoins dominé à 96 % par le gaz naturel en 2024, témoignant de l'ampleur de la transformation à conduire dans les prochaines années. La part EnR atteint 3 % en 2024, en progression sensible depuis 0,8 % en 2015.

Efficacité énergétique et maîtrise de la demande

La demande nationale d'électricité a progressé de 49 % en neuf ans, passant de 50 152 GWh en 2015 à 74 664 GWh en 2024. Cette dynamique, portée par l'urbanisation, la climatisation et l'industrialisation, impose un effort parallèle d'efficacité énergétique structurant.

- APRUE – Agence pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Énergie : pilotage de la maîtrise de l'énergie.
- Étiquetage énergétique obligatoire pour les équipements ménagers (climatiseurs, réfrigérateurs, lave-linge).
- Programme national d'isolation thermique des bâtiments résidentiels et tertiaires, avec subventions publiques.
- Programme d'éclairage public LED dans toutes les communes, avec un effet d'économie d'énergie estimé à 30-50 %.
- Normes minimales de performance énergétique (NMPE) pour les bâtiments neufs.
- Plans d'efficacité énergétique pour les bâtiments publics et le secteur tertiaire.

**2030**

Hydrogène vert et nouveaux vecteurs énergétiques

Au-delà du déploiement des EnR, le Gouvernement explore activement la diversification vers de nouveaux vecteurs énergétiques bas-carbone : hydrogène vert produit par électrolyse alimentée par l'énergie solaire, stockage par batteries à grande échelle, smart grids, expérimentations sur les biocarburants. Cette feuille de route 2030-2050 positionne stratégiquement l'Algérie comme un exportateur potentiel d'énergie décarbonée vers l'Europe – prolongement historique du rôle gazier du pays dans une nouvelle ère climatique et économique.



L'Algérie engage une transition d'un mix dominé par les hydrocarbures vers un système diversifié, structurant une dynamique durable vers les EnR, l'efficacité énergétique et de nouveaux vecteurs (hydrogène) – fondement de la souveraineté énergétique du XXI^e siècle.





PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, LE PLEIN EMPLOI ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS



Les pouvoirs publics ont intensifié leurs efforts pour engager une transformation profonde du modèle économique national, en plaçant la diversification et la résilience au cœur de l'action publique. Conscients de la nécessité de réduire la dépendance aux revenus pétroliers, ils ont déployé des politiques ciblées pour encourager l'investissement dans des secteurs stratégiques. Parallèlement, d'importants chantiers ont été menés pour moderniser le système financier, avec pour objectif de renforcer l'environnement macroéconomique et de soutenir une croissance durable, inclusive et génératrice d'emplois. Résultats : L'économie algérienne a démontré une résilience exemplaire face aux chocs récents. Après -5,1 % en 2020, la croissance a rebondi à 3,4 % en 2021 et s'est stabilisée à 3,7 % en 2024, sous l'effet des politiques de relance déployées par l'Algérie. Le salaire net moyen a progressé de 11 % entre 2015 et 2022, et l'inclusion financière s'est densifiée (16 DAB/100k adultes en 2025, vs 5 en 2015).



Indicateurs clés

Indicateur	Référence	Récent	Cible 2030
Croissance du PIB (%)	3,7	3,7 (2024)	≥ 4,0
Salaire net moyen (DA)	39 242	43 500 (2022)	
VA tourisme dans PIB (%)	1,2	1,6 (2024)	3,0
DAB pour 100k adultes	5	16 (2025)	25
Taux de chômage global (%)	11,2	9,7 (2024)	< 8
Chômage des jeunes (%)	16,5	30,8 (2024)	< 20
Femmes dans l'emploi (%)	16,5	17,8 (2024)	≥ 25



Cibles principales

Cible 8.1 – Croissance économique

Au-delà du rebond post-Covid, la diversification économique progresse : croissance des services modernes (numérique, finance, logistique), de l'industrie manufacturière (+3 points en PIB en 5 ans), et du tourisme (à -1,3 en 9 ans). L'objectif est une trajectoire de croissance qualitative durable.

Après la contraction de 2020 (impact cumulé Covid + chute des cours pétroliers), la croissance économique a connu rebond rapide soutenue par les politiques publiques de relance et de soutien aux ménages et aux entreprises.

Cible 8.3 – Emploi et entrepreneuriat

L'écosystème entrepreneurial s'est densifié : statut d'auto-entrepreneur (loi 2022), label « Start-up » et « Projet innovant », ASF, réseau d'incubateurs publics et privés. Plus de 1 800 start-up labellisées en 2024, traduisant l'émergence d'une nouvelle génération entrepreneuriale.

Le Gouvernement déploie un écosystème complet de dispositifs publics :

- ANEM – intermédiation, formation
- ANADE – appui à la micro-entreprise
- CNAC – chômeurs promoteurs
- ANGEM – microcrédit
- Statut d'auto-entrepreneur

Cible 8.b – Stratégie emploi des jeunes

La quasi-totalité des secteurs (jeunesse, start-up, industrie, agriculture) dispose d'une stratégie sectorielle de promotion de l'emploi des jeunes, intégrée dans une vision nationale globale. Des assises nationales de la formation professionnelle et des salons régionaux de l'emploi accompagnent cette dynamique.

Cible 8.5 – Travail décent

Le SNMG (Salaire National Minimum Garanti) a été revalorisé en 2020 (20 000 DA) puis maintenu. La progression des salaires dans les secteurs porteurs (numérique, énergie, finance) tire l'ensemble du marché du travail, tandis que la lutte contre l'informalité reste un chantier majeur.

Salaire net moyen : 39 242 DA en 2015 → 43 500 DA en 2022 (+11 %), sous l'effet des revalorisations du SNMG et de la dynamique salariale dans les secteurs porteurs.

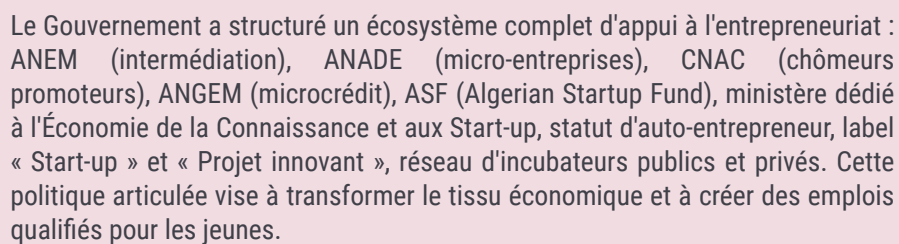
Cible 8.6 – Jeunes NEET

La réduction de la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (NEET) est une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Selon une enquête menée en 2025 auprès des jeunes fréquentant les établissements de jeunesse, environ 17 % d'entre eux sont en situation NEET. Le statut de l'auto-entrepreneur vise notamment à régulariser les activités informelles des jeunes.

Cible 8.9 – Tourisme durable

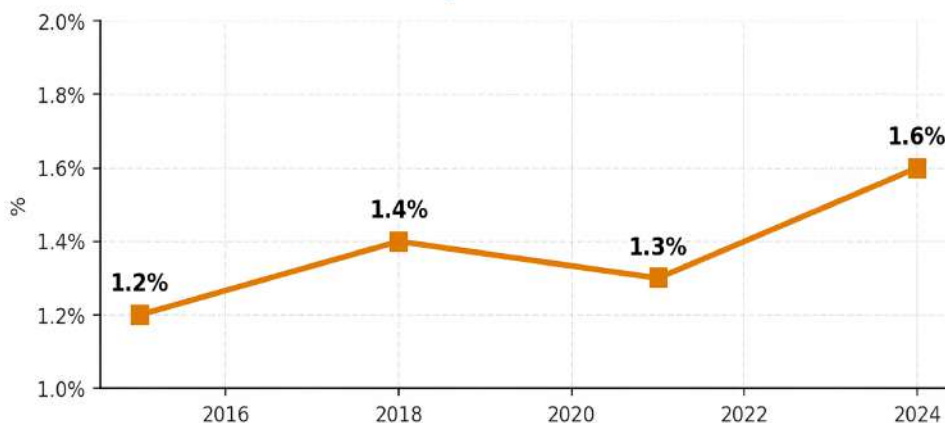
La Stratégie Nationale de Développement Touristique vise une diversification de l'offre : tourisme saharien, balnéaire, culturel, écologique, religieux. L'amélioration du classement hôtelier et de la connectivité aérienne accompagne la promotion des destinations algériennes à l'international.

Valeur ajoutée tourisme : 1,2 % en 2015 → 1,6 % en 2024. La Stratégie nationale de développement touristique vise 3 % à 2030, avec une politique active de promotion des destinations et de classement hôtelier.





Part de la valeur ajoutée du tourisme dans le PIB



Part de la VA du tourisme dans le PIB, 2015-2024

Cible 8.10 – Inclusion financière

L'inclusion financière s'est considérablement renforcée sous l'impulsion publique. DAB/100k adultes : $\times 3,2$ entre 2015 et 2025 (5 $\rightarrow$ 16).

Le réseau bancaire et postal s'est étendu massivement. Algérie Poste compte plus de 4 360 bureaux à fin 2025, constituant une infrastructure majeure d'inclusion.

Les services de paiement mobile et e-paiement ont connu un essor notable, portés par les politiques publiques de digitalisation et la régulation prudente de la Banque d'Algérie.

Promotion de l'Emploi des jeunes

En Algérie, la quasi-totalité des secteurs dispose de stratégie de promotion de l'emploi des jeunes, intégrée au sein d'une vision nationale globale entrant dans le cadre de l'unicité de l'action des pouvoirs publics.

Parmi ces secteurs, le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels est chargé de former une main d'œuvre qualifiée. En décembre 2024, il a organisé des assises nationales de réformes permettant à plus de 1200 acteurs de proposer des solutions répondant aux besoins du marché du travail. Aussi, le secteur a organisé, en octobre 2025, les salons régionaux de l'emploi dans 06 régions du pays, permettant aux diplômés de rencontrer des entreprises et de connaître les opportunités disponibles.



DAB pour 100 000 adultes : $\times 3,2$ en 10 ans

Le maillage en distributeurs automatiques de billets a triplé entre 2015 et 2025 (5 $\rightarrow$ 16 pour 100 000 adultes), traduisant l'effort soutenu d'inclusion financière conduit par les pouvoirs publics et la Banque d'Algérie. Cette densification, complétée par les 4 360 bureaux d'Algérie Poste et l'essor du paiement électronique, élargit l'accès aux services financiers à l'ensemble du territoire – un levier majeur de l'inclusion économique des ménages et des micro-entreprises (ODD 1, 5, 10).

L'économie algérienne a démontré une résilience remarquable face aux chocs récents. Cette trajectoire de résilience procède des politiques publiques de relance déployées par le Gouvernement et de la stabilité du cadre macroéconomique.



Croissance hors hydrocarbures et diversification

La croissance des activités hors hydrocarbures s'établit à 4,8 % en 2024, traduisant une dynamique de diversification économique. L'investissement public, la demande intérieure et l'expansion des services modernes (numérique, finance, logistique, tourisme) tirent cette dynamique. La trajectoire d'émergence de filières structurantes – industrie manufacturière (10 % du PIB en 2024 contre 6,9 % en 2019), tourisme (×1,3 en neuf ans), agriculture moderne et agroalimentaire – confirme la transformation progressive du modèle économique.

Le salaire net moyen a progressé de 11 % entre 2015 et 2022 (39 242 → 43 500 DA), traduisant une amélioration réelle du pouvoir d'achat soutenue par les revalorisations successives du SNMG (20 000 DA depuis 2020) et la dynamique salariale dans les secteurs porteurs (énergie, finance, numérique, santé).

Inclusion financière et écosystème entrepreneurial

L'inclusion financière a progressé rapidement. Le nombre de Distributeurs Automatiques de Billets pour 100 000 adultes a été multiplié par 3,2 entre 2015 et 2025 (5 → 16), porté par l'expansion du réseau bancaire et postal.

Algérie Poste compte plus de 4 360 bureaux à fin 2025, constituant l'infrastructure majeure d'inclusion financière, particulièrement dans les zones rurales et les wilayas du Sud. Les services de paiement mobile et e-paiement connaissent un essor notable sous la régulation prudente de la Banque d'Algérie.

L'écosystème entrepreneurial s'est structuré sous l'impulsion publique : ANEM (intermédiation), ANADE (micro-entreprises), CNAC (chômeurs promoteurs), ANGEM (microcrédit), statut d'auto-entrepreneur (2022), label « Start-up » et « Projet innovant », Algerian Startup Fund (ASF).

Plus de 1 800 start-up sont labellisées en 2024, traduisant l'émergence d'une nouvelle génération entrepreneuriale. Les rendez-vous nationaux (Algeria Startup Awards, Algeria Disrupt) dynamisent l'écosystème et favorisent la mise en réseau.

Défi de l'emploi des jeunes et des femmes

Le taux de chômage des jeunes (30,8 % en 2024) et le taux d'activité féminine bas (17,8 %) constituent les défis majeurs des politiques publiques. Le Gouvernement a structuré une réponse pluridimensionnelle articulant formation initiale et continue, écosystème start-up, accompagnement entrepreneurial, accès au crédit et inclusion territoriale.

L'augmentation du taux d'activité féminine vers les 25 % visés en 2030 représenterait un gain de PIB potentiel substantiel et constitue un levier majeur de réduction des inégalités économiques. Les programmes ciblés – Maisons de la femme rurale, ANGEM microcrédit féminin, incubateurs régionaux – accompagnent cette transition.



L'Algérie engage une transformation structurelle de son économie : passage progressif d'une économie basée sur les hydrocarbures vers une économie diversifiée, articulée autour de l'industrie, de l'innovation, des services modernes et des filières vertes.



BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE ET ENCOURAGER L'INNOVATION

L'industrie manufacturière a connu, sous l'impulsion publique, une dynamique de relance : sa part dans le PIB est passée de 6,9 % en 2019 à 10,0 % en 2024. Les télécommunications ont enregistré une transformation spectaculaire : pénétration internet mobile 110,6 % en 2025 (52 M d'abonnements), 54,9 M d'abonnements mobile.

Pour illustrer l'effort colossal engagé, un seul indicateur suffit : au titre du budget d'équipement sur la période **2015-2024**,

l'Algérie a mobilisé **près de 26.135 milliards de DA**, soit l'équivalent de **216 milliards de USD**.

Ces investissements structurants ne se contentent pas de créer de la richesse et de l'emploi ; ils renforcent la résilience de l'économie nationale et améliorent la Productivité Globale des Facteurs (PGF), s'inscrivant ainsi durablement dans la trajectoire de l'Agenda 2030.



Indicateurs clés

Indicateur	Référence	Récent	Cible 2030
Part industrie manufacturière (%)	7,1	10,0 (2024)	≥ 12
VA manufacturière per capita (indice)	7,1 (2015)	9,5 (2024)	
Abonnements mobile (M)	43	54,9 (2025)	
Abonnements internet mobile (M)	16,7	52 (2025)	
Pénétration internet mobile (%)	41	110,6 (2025)	≥ 120
Couverture 4G (%)	62 (2019)	98 (2025)	100
Dépenses R&D (% PIB)	0,5	0,7 (2024)	1,5



Cibles principales

Cible 9.1 – Infrastructures

Au-delà des grandes infrastructures (TAH 2, autoroute Est-Ouest, extension du réseau ferroviaire), la modernisation des aéroports régionaux et le développement de la logistique multimodale soutiennent l'intégration territoriale et l'attractivité économique.

- **Route Transsaharienne (TAH 2)** : > 3 Mds USD, intégration africaine.
- **Autoroutes** : Est-Ouest, extensions Sud, désenclavement Hauts Plateaux.
- **Ferroviaire** : 5 738 km en 2026, programme d'extension national.
- **Ports** : modernisation des ports existants.
- **Télécoms** : Fibre optique, 4G+, 5G en expérimentation.

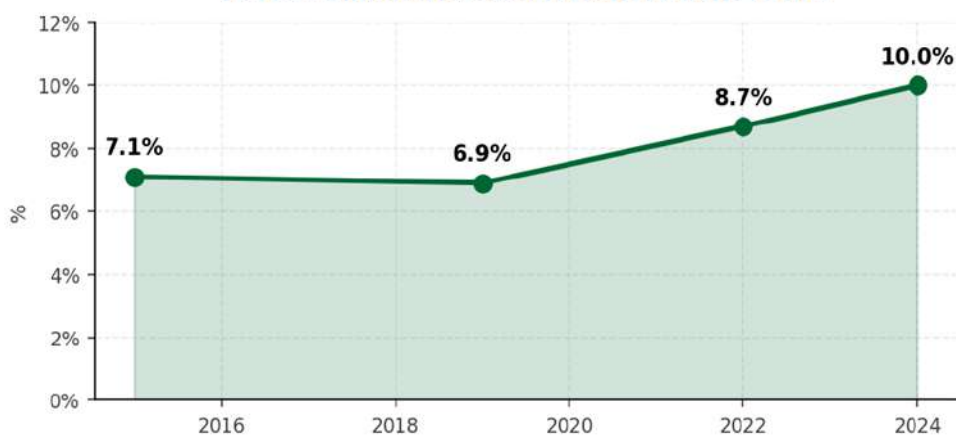
Cible 9.2 – Industrialisation

L'industrialisation cible des filières stratégiques : agroalimentaire (souveraineté alimentaire), pharmacie (souveraineté sanitaire), électronique et automobile (substitution aux importations), équipements EnR (transition énergétique). La part de l'industrie manufacturière progresse de 7,1 % à 10 % en 9 ans.

La politique industrielle gouvernementale a porté la part de l'industrie manufacturière de 7,1 % en 2015 à 10,0 % en 2024.

Le Gouvernement promeut activement la substitution aux importations et le développement des chaînes de valeur nationales.

Part de l'industrie manufacturière dans le PIB



Part de l'industrie manufacturière dans le PIB, 2015-2024



Algeria Startup Fund – capitaliser l'économie de la connaissance

Le Gouvernement a créé l'Algerian Startup Fund (ASF) pour financer l'écosystème d'innovation national. Combiné avec le ministère dédié à l'Économie de la Connaissance, le label « Start-up » et « Projet innovant », le réseau d'incubateurs publics et privés, et les rendez-vous nationaux (Algeria Startup Awards, Algeria Disrupt), ce dispositif transforme le paysage entrepreneurial. La dépense de R&D atteint 0,7 % du PIB en 2024, avec une trajectoire à 1,5 % en 2030.



Cible 9.5 – R&D et innovation

L'écosystème de R&D s'organise autour de centres de recherche publics (CDTA, CRTI, CRTEn), universités, incubateurs et l'Algerian Startup Fund. Les partenariats université-entreprise se multiplient, soutenant l'innovation appliquée aux secteurs productifs.

- Ministère dédié à l'Économie de la Connaissance.
- Label « Start-up » et « Projet innovant ».
- Incubateurs publics et privés.
- Algerian Startup Fund (ASF).
- Algeria Startup Awards et Algeria Disrupt.

Dépenses R&D : 0,7 % du PIB en 2024 ; cible 1,5 % à 2030.

Cible 9.a – Appui aux infrastructures

Le secteur de l'environnement mobilise l'aide internationale destinée aux infrastructures industrielles durables, à travers plusieurs programmes de coopération (PNUD, ONUDI, GIZ, SwitchMed, Union européenne) orientés vers la gestion et la valorisation des déchets industriels et la réduction des pollutions.

Cible 9.b – Technologies et innovation nationales

Des défis persistent en matière de fracture numérique dans certaines zones rurales et d'interopérabilité des systèmes de paiement électronique pour soutenir l'e-commerce. Le renforcement des synergies entre la recherche scientifique, l'économie de la connaissance et l'énergie favorise l'émergence de projets structurants dans les technologies vertes (GreenTech) ; le financement par capital-risque s'est avéré plus efficace que le crédit bancaire classique pour l'innovation.

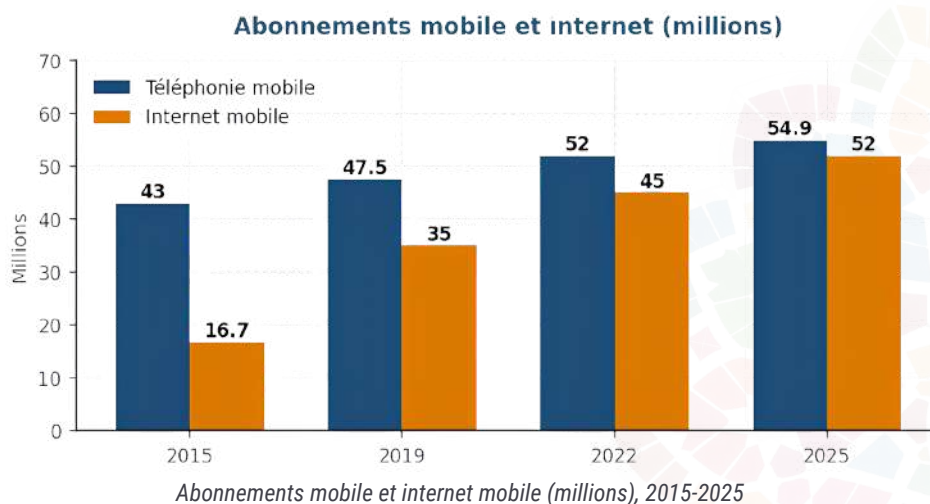
Cible 9.c – Accès aux TIC

La couverture 4G atteint 98 % du territoire, et les expérimentations 5G sont en cours sur les grandes agglomérations. La fibre optique se déploie progressivement vers les chefs-lieux de wilayas, réduisant la fracture numérique. Algérie Télécom et Mobilis sont les opérateurs historiques de cette transformation.

Abonnements mobile : 43 → 54,9 M (2015-2025).
Internet mobile : 16,7 → 52 M (×3,1).

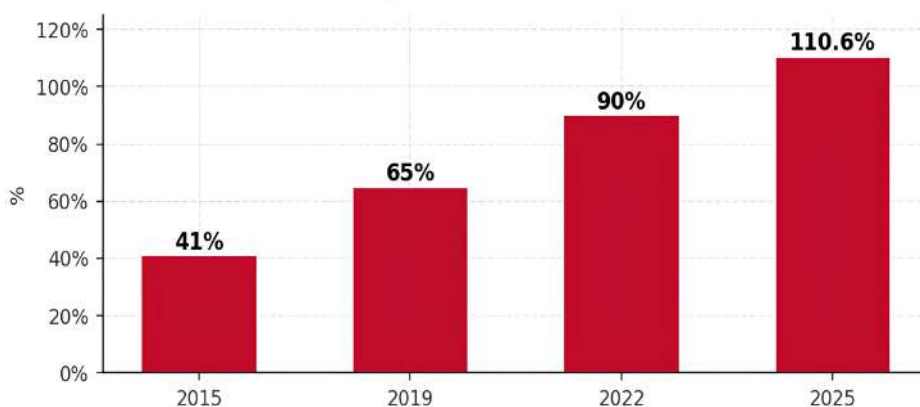
La pénétration internet mobile dépasse 110 %, traduisant la multiplication des abonnements par habitant – phénomène typique des marchés télécoms en expansion rapide.

Cette densification est portée par les opérateurs publics (Algérie Télécom, Mobilis) et privés sous régulation.





Taux de pénétration internet mobile



Taux de pénétration internet mobile, 2015-2025



Numérisation des services publics

Le Gouvernement a engagé une vague de numérisation des services publics qui transforme l'accès des citoyens aux administrations :

- Plateformes nationales d'e-services • Dématérialisation fiscale et douanière
- Modernisation de la justice (e-justice, parquet électronique) • Identifiant numérique national et e-paiement • Dossier numérique santé, éducation, sécurité sociale
- Plateformes de consultation citoyenne.

L'industrie manufacturière algérienne a connu une dynamique de relance sous l'impulsion des politiques publiques. Sa part dans le PIB est passée de 6,9 % en 2019 à 10,0 % en 2024, soit un gain de plus de 3 points en cinq ans. La cible 2030 est portée à 12 %, avec une priorité accordée aux filières stratégiques : agroalimentaire (souveraineté alimentaire), pharmacie (souveraineté sanitaire), matériaux de construction, électronique et automobile (substitution aux importations), équipements pour les énergies renouvelables (panneaux PV, onduleurs).

Les télécommunications ont enregistré une transformation spectaculaire. Les abonnements à l'internet mobile ont été multipliés par 3,1 en dix ans (16,7 → 52 millions). La pénétration internet mobile dépasse 110 %, traduisant la généralisation des usages numériques (un même utilisateur ayant souvent plusieurs abonnements). La couverture 4G atteint 98 % du territoire, et les expérimentations 5G sont en cours sur les grandes agglomérations. La fibre optique se déploie progressivement vers tous les chefs-lieux de wilaya.

Les infrastructures structurantes mobilisent des investissements massifs : Route Transsaharienne TAH 2 (> 3 milliards USD pour le tronçon algérien), achèvement de l'autoroute Est-Ouest, extensions Sud, réseau ferroviaire étendu à 5 738 km en février 2026, , modernisation des ports existants. Ces infrastructures soutiennent l'intégration territoriale, l'attractivité économique et l'insertion dans les flux régionaux (UMA, ZLECAf).

L'écosystème national d'innovation s'est densifié grâce à la création d'un ministère dédié à l'Économie de la Connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, l'Algerian Startup Fund (ASF), le label « Start-up » et « Projet innovant », un réseau d'incubateurs publics et privés, et des rendez-vous nationaux (Algeria Startup Awards, Algeria Disrupt). La dépense de R&D atteint 0,7 % du PIB en 2024, avec une cible ambitieuse de 1,5 % en 2030.



L'Algérie engage une triple transition : industrielle (vers la manufacture à plus forte valeur ajoutée), numérique (vers une économie data-driven) et innovante (vers l'économie de la connaissance) – fondements d'une diversification économique durable.



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

L'Algérie place la réduction des inégalités au cœur du contrat social algérien. L'indice de Gini est resté stable autour de 0,28, l'un des plus bas du continent, reflétant l'efficacité des mécanismes publics de redistribution. Les inégalités territoriales et l'inclusion économique des jeunes et des femmes demeurent des axes d'effort prioritaires.



Indicateurs clés

Indicateur	Référence	Récent	Cible 2030
Indice de Gini	0,275	0,28 (2024)	≤ 0,30
Croissance revenu 40 % les + pauvres		moyenne	moyenne
Part quintile inférieur (%)	8,1	8,4 (2024)	≥ 10
Couverture protection sociale (%)	55,2	67 (2024)	≥ 80
Coût envois fonds diaspora (%)		5,9 (2024)	≤ 3



Cibles principales

Cible 10.1 – Croissance inclusive

La croissance inclusive est portée par le maintien de la masse salariale publique, les revalorisations du SNMG, l'extension de la protection sociale et le ciblage des programmes d'inclusion économique des jeunes et des femmes. L'indice de Gini stable à 0,28 témoigne de la robustesse du modèle redistributif.

Le modèle algérien repose sur une redistribution active pilotée par l'État via les transferts sociaux, subventions, services publics universels (santé, éducation, énergie, eau) et politique salariale.

Indice de Gini bas (0,28), reflétant une dispersion modérée des revenus.

Cible 10.2 – Inclusion sociale

L'inclusion sociale articule politiques universelles (santé, éducation gratuites) et dispositifs ciblés (handicap, personnes âgées, jeunes, femmes vulnérables). La loi 25-01 de février 2025 sur la protection des personnes ayant des besoins spécifiques renforce significativement ce cadre.

L'inclusion est consacrée par la Constitution. Dispositifs gouvernementaux ciblés pour personnes en situation de handicap, personnes âgées, jeunes.

Inclusion numérique et territoriale

Dimension	Action publique
Fracture numérique territoriale	Déploiement 4G+ wilayas du Sud, fibre optique vers chefs-lieux
Inclusion économique des jeunes	ANADE, statut auto-entrepreneur, écosystème start-up
Inclusion économique des femmes	Microcrédit ANGEM, accompagnement entrepreneuriat
Wilayas Sud et Hauts Plateaux	Programmes spécifiques (transferts, infrastructures)
Personnes en situation de handicap	Carte d'invalidité, pension, accompagnement, accessibilité
Personnes âgées	Pensions revalorisées, gériatrie, allocations spécifiques

Cible 10.4 – Politiques fiscales et sociales

La LOLF et le CBMT introduisent une budgétisation axée sur les résultats, permettant d'évaluer systématiquement l'impact distributif des politiques publiques. La modernisation budgétaire s'accompagne d'une réflexion sur le ciblage progressif des subventions universelles. Protection sociale, AFS, ASS, logement social, gratuité scolaire et soins : principaux instruments publics de redistribution.

La LOLF facilite désormais l'évaluation de l'impact distributif des politiques publiques, renforçant la redevabilité et l'efficacité.

Cible 10.5 – Réglementation financière

Le secteur bancaire algérien a consolidé sa solidité financière entre 2015 et 2025 : le ratio Tier 1 est passé de 15,8 % à 20,1 % et le taux de couverture des passifs à court terme de 37,1 % (2020) à plus de 112 % (2025). L'amélioration de la qualité des actifs transforme les banques en moteurs de croissance capables d'absorber les chocs et de financer la diversification économique.



Progrès enregistrés depuis 2015

L'indice de Gini, stable autour de 0,28 sur l'ensemble de la période 2015-2024, place l'Algérie parmi les pays les plus égalitaires du continent et de la région MENA. Cette stabilité macro-distributive procède d'un modèle économique fondé sur la redistribution active via plusieurs canaux.

Trois canaux de redistribution structurelle

Premier canal – les transferts sociaux directs. L'Allocation Forfaitaire de Solidarité (AFS), l'Allocation Spéciale de Scolarité (ASS), les pensions de retraite (couvrant 58,8 % des personnes au-delà de l'âge légal en 2024), les prestations de maternité (689 174 bénéficiaires sur 2020-2024) et les Contrats de Travail Aidés constituent un dispositif articulé. La couverture de la sécurité sociale atteint 30,7 millions de bénéficiaires en 2024.

Deuxième canal – les subventions universelles aux denrées et services. Les subventions alimentaires (15 % du PIB en 2024) couvrent le blé, le lait, l'huile et le sucre. Les subventions au gaz naturel domestique, à l'électricité, à l'eau et au carburant garantissent l'accès universel à un coût modéré. La modernisation budgétaire via la LOLF prépare un ciblage progressif vers les ménages les plus vulnérables, dans une logique de transition d'une équité par subventions universelles vers une équité par opportunités ciblées.

Troisième canal – la gratuité des services publics universels. L'éducation publique gratuite à tous les niveaux (du primaire à l'université), la santé universelle et gratuite pour les soins de base, l'accès aux infrastructures de base (eau, électricité, transports collectifs subventionnés) constituent autant de mécanismes redistributifs structurels. Cette gratuité représente un investissement social et économique majeur dont l'impact distributif est puissant.

Inclusion territoriale et programmes spécifiques

Au-delà de la dimension verticale (inégalités de revenus), l'enjeu central pour 2026-2030 concerne les inégalités territoriales. Les wilayas du Sud et des Hauts Plateaux font l'objet de programmes spécifiques articulés autour de plusieurs leviers : transferts compensatoires (Caisse de Garantie de Solidarité, FCCL), programmes d'infrastructures (routes, eau, électricité, télécoms, équipements collectifs), exonérations fiscales attractives pour l'investissement productif, primes spécifiques pour la fonction publique en zones enclavées, et programmes ciblés d'insertion économique des jeunes.

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) 2030, instrument stratégique adopté par la loi 10-02, opérationnalise cette territorialisation de l'équité. Il oriente l'urbanisation vers un modèle équilibré favorisant les Hauts Plateaux et le Sud, pour contrer la concentration littorale historique (plus de 65 % de la population sur 4 % du territoire). Cette politique d'équité territoriale vise aussi à créer des territoires agglomérés, au sens économique du terme, afin de promouvoir le développement des différentes régions notamment celles du Sud et des hauts plateaux.

Inclusion numérique et réduction de la fracture digitale

La transformation numérique offre des opportunités majeures de réduction des inégalités d'accès à l'information, aux services et aux opportunités économiques. Avec une pénétration internet à 79,5 % en 2025 et une couverture 4G à 98 % du territoire, l'inclusion numérique progresse rapidement. La fibre optique se déploie progressivement vers tous les chefs-lieux de wilaya.

La numérisation des services publics (e-gouvernance, e-justice, e-paiement, dématérialisation fiscale) réduit les coûts d'accès aux administrations, particulièrement bénéfique pour les populations éloignées des grands centres urbains. Cette inclusion numérique contribue aussi à la création de la richesse dans les zones enclavées grâce aux externalités positives qu'elles génèrent.

Les plateformes citoyennes émergentes ouvrent un nouvel espace de participation démocratique.



L'Algérie opère une transition d'une équité par les subventions universelles vers une équité par les opportunités ciblées : ciblage fin des transferts, inclusion numérique, accès au capital pour les jeunes et les femmes, désenclavement territorial.



FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES



L'Algérie est l'un des pays les plus urbanisés d'Afrique : > 73 % de la population vit en milieu urbain. Sous l'impulsion de l'Etat, l'effort de logement (1 848 881 construits sur 2020-2024, dont 1 700 479 distribués) a abaissé le taux d'occupation par logement de 5,6 (2000) à 4,1 (2024) – une transformation sociale majeure.

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) 2030, instrument stratégique des pouvoirs publics, oriente l'urbanisation vers un modèle équilibré en faveur des Hauts Plateaux et du Sud, pour contrer la littoralisation.

Indicateurs clés

 Indicateur	 Référence	 Récent	 Cible 2030
Logements construits (période)	1 520 418 (2015-2019)	1 848 881 (2020-2024)	
Logements distribués 2020-2024		1 700 479	
Taux d'occupation par logement	5,6 (2000)	4,1 (2024)	≤ 4,0
Population urbaine (%)	~70	> 73 (2024)	
PDAU en vigueur	1 499 (2019)	1 526 (2024)	
Agglomérations ACL	837 (2008)	940 (2019)	
Réseau ferroviaire (km)	4 200 (2022)	5 738 (févr. 2026)	≥ 7 000
Métros, tramways en service	1 + 3 (2019)	1 + 7 (2025)	



Cadre juridique et institutionnel

Cadre juridique	Objet
Loi 90-25 modifiée	Orientation foncière
Loi 90-29 modifiée	Aménagement et urbanisme
Loi 90-30 modifiée	Domaine national
Loi 01-20	Aménagement et développement durable du territoire
Loi 06-06	Orientation de la ville
Loi 10-02	Approbation du SNAT

Structures publiques dédiées

Structure	Mission principale
OPGI	Offices de Promotion et de Gestion Immobilières
AADL	Agence pour l'Amélioration et le Développement du Logement
ENPI	Entreprise Nationale de la Promotion Immobilière
BNH	Banque Nationale de l'Habitat – financement des programmes
ANURB	Agence Nationale de l'Urbanisme
AND	Agence Nationale des Déchets
ONV	Observatoire National de la Ville
ONEDD	Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable



1 700 479 logements distribués en 5 ans

Sur la période 2020-2024, le Gouvernement a réceptionné 1 848 881 logements et en a distribué 1 700 479. Ce programme massif d'investissement public, l'un des plus importants du continent, a abaissé le taux d'occupation par logement de 5,6 (2000) à 4,1 (2024), améliorant significativement les conditions de vie de millions de ménages. Le budget alloué au secteur de la construction atteint 4 766,88 milliards de DA à fin 2024 (13,3 % du PIB).



Cible 11.1 – Logement décent et abordable

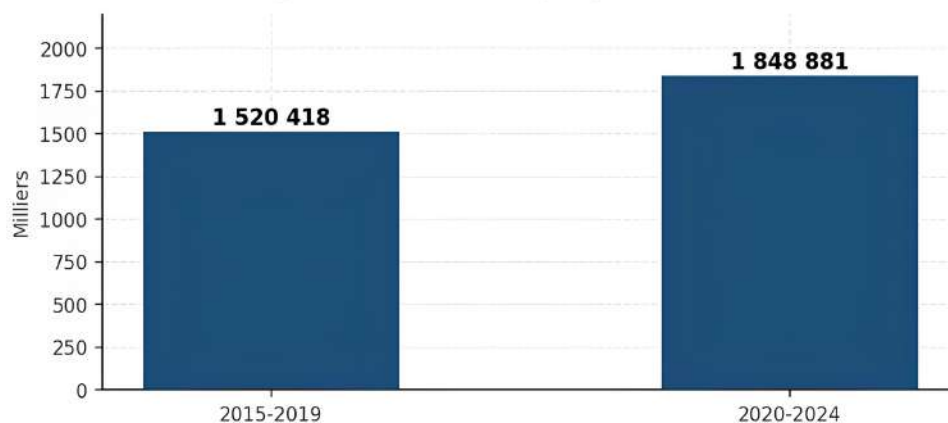
L'acquis emblématique 2020-2024 sous l'action publique: 1 700 479 logements attribués (sur 1 848 881 réalisés).

Budget construction : 4 766,88 Mds DA à fin 2024 (13,3 % du PIB) – illustration de la priorité gouvernementale.

Les Cités d'Habitat Intégrées (CHI), conçues par le Gouvernement, combinent logements et équipements d'accompagnement : 1 367 équipements lancés, 846 achevés.

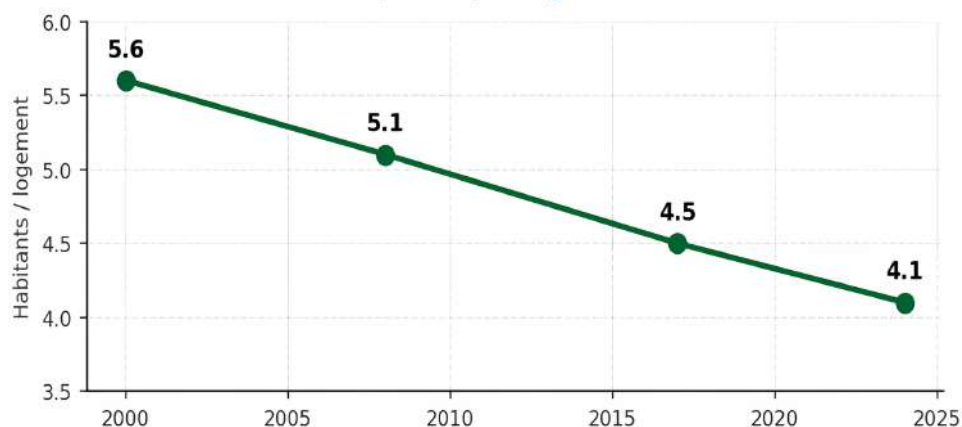
Le TOL est passé de 5,6 (2000) à 4,1 (2024), -27 %.

Logements construits par période (milliers)



Logements construits par période quinquennale

Taux d'occupation par logement (habitants)



Taux d'occupation par logement (habitants), 2000-2024



Cible 11.2 – Mobilité durable

Le réseau ferroviaire est passé de 4 200 km en 2022 à 5 738 km en février 2026, sous l'effet du programme d'extension national porté par les pouvoirs publics.

Le métro d'Alger continue son extension, alors que des Tramways modernes sont en service dans 8 wilayas : Alger, Constantine, Oran, Ouargla, Sétif, Sidi Bel Abbès, Mostaganem et Bordj Bou Arreridj, et des extensions sont prévues vers les Hauts plateaux et le Sud.

Le Transport aérien connaît une expansion au niveau national et international porté principalement par la Compagnie nationale, mais également quelques opérateurs privés, en direction de l'Afrique et d'autres régions du monde.

Avec une façade maritime de plus de 1 200 km, l'Algérie dispose de 11 ports de commerce et de 46 ports de pêche et de plaisance répartis sur 14 wilayas côtières. Ils jouent un rôle crucial dans l'économie algérienne, le transport maritime représentant environ 95% du commerce international du pays.



SNAT 2030 – un aménagement équilibré du territoire

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire 2030, instrument stratégique du Gouvernement adopté par la loi 10-02, oriente l'urbanisation vers un modèle équilibré favorisant les Hauts Plateaux et le Sud, pour contrer la concentration littorale historique. Il articule développement urbain, infrastructures, environnement, équité territoriale et résilience climatique – fondement de la planification publique pour les décennies à venir.

Cibles 11.3 et 11.6

Cible 11.3 – Planification inclusive

Les 1 526 Plans Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) en vigueur intègrent désormais la résilience climatique, la mixité fonctionnelle et la durabilité. Les Villes Nouvelles (Sidi Abdellah, Bouinan, Draa Erriche) testent des modèles d'urbanisme intégré.

1 526 Plans Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) en vigueur à fin 2024 (+27 depuis 2019). Ces instruments publics intègrent durabilité, résilience climatique et mixité fonctionnelle.

Apport des SIG pour la cartographie et l'analyse spatiale (Villes Nouvelles de Sidi Abdellah, Bouinan, Draa Erriche).



Cible 11.4 – Protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial.

Sur 2010-2025, près de 47 milliards DA ont été mobilisés pour le développement d'une approche organique destinée à protéger, à conserver, à valoriser et à enrichir le patrimoine culturel tout en ouvrant l'accès au plus large public possible. Cette politique s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- Sauvegarder et protéger le patrimoine culturel dans toutes ses composantes ;
- Enrichir et mettre en valeur le patrimoine culturel, en favorisant la qualité d'insertion urbaine et territoriale ;
- Rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'Algérie et pour certaines de l'Humanité ;
- Mobiliser l'ensemble des partenaires publics (et privés) sur ces problématiques, dans une vision 'd'intersectorialité'.

L'Algérie a renforcé ses actions de préservation de son patrimoine culturel en classant 1.171 biens culturels (mobilier et immobilier) et 64 sites naturels sur la liste du patrimoine national. Par ailleurs, sept (7) biens culturels algériens ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO :

Cible 11.6 – Impact environnemental

L'urbanisme durable se traduit par la séparation des zones résidentielles et industrielles, l'intégration des schémas directeurs d'assainissement, la réservation foncière pour les STEP, et le développement des espaces verts urbains. La qualité de l'air est surveillée dans les grandes agglomérations.

Séparation zones résidentielles/industrielles, maîtrise de l'urbanisation, localisation stratégique des équipements de santé.

Intégration des schémas directeurs d'assainissement dans les PDAU, réservation foncière pour les STEP – illustration de la cohérence intersectorielle pilotée par les pouvoirs publics.

Cible 11.7 – Espaces verts et publics

Environ 3 830 sites ont fait l'objet d'opérations d'amélioration urbaine depuis 2019, avec la création d'espaces de convivialité pour toutes les franges de la population (personnes âgées, jeunes, enfants, personnes à mobilité réduite).

Cible 11.a – Liens urbain-rural

La planification territoriale organise à long terme les relations entre zones urbaines, périurbaines et rurales dans une perspective de développement équilibré. Elle vise à corriger les déséquilibres spatiaux, à renforcer la complémentarité entre territoires et à cibler les zones les plus vulnérables pour y programmer les équipements et services de base.

Cible 11.b – Réduction des risques de catastrophe

L'Algérie est dotée d'une stratégie nationale de réduction des risques (SNAT 2030 et Stratégie Nationale de Gestion des Risques de Catastrophes 2025-2035), conforme au Cadre de Sendai. Le nombre d'autorités locales dotées de stratégies locales conformes a progressé, l'ensemble des wilayas et communes étant couvert par des outils de planification territoriale.



Progrès enregistrés depuis 2015

L'Algérie est l'un des pays les plus urbanisés d'Afrique, avec plus de 73 % de la population vivant en milieu urbain en 2024. Cette urbanisation soutenue requiert une politique structurée et continue d'aménagement du territoire, de logement et d'équipements urbains, pilotée par le Gouvernement à travers un dispositif institutionnel dense.

Une transformation sociale historique par le logement

Le programme de logements de la période 2020-2024 constitue l'un des chantiers historiques de l'État algérien. 1 848 881 logements ont été construits et 1 700 479 ont été distribués, abaissant le taux d'occupation par logement de 5,6 (2000) à 4,1 (2024) – soit -27 % en moins d'un quart de siècle. Cette transformation sociale a directement bénéficié à plusieurs millions de ménages, améliorant significativement les conditions matérielles d'existence.

Le budget alloué par le Gouvernement au secteur de la construction (en lien direct avec l'ODD 11) atteint 4 766,88 milliards de DA à fin 2024, soit 13,3 % du PIB. Cette mobilisation budgétaire massive illustre la priorité absolue accordée par les pouvoirs publics au droit au logement décent.

Les formules de logement sont diversifiées pour répondre à toutes les catégories sociales : Location-Vente AADL pour les classes moyennes, Logement Social Locatif (LSL) géré par les OPGI pour les ménages à faible revenu, Logement Promotionnel Aidé (LPA), Logement Public Participatif, autoconstruction subventionnée en zones rurales (cas du programme « 100 logements ruraux »). Cette diversité de formules opérationnalise l'inclusion sociale en matière d'habitat.

Mobilité durable et infrastructure de transport

Le réseau ferroviaire s'est étendu de 4 200 km en 2022 à 5 738 km en février 2026, sous l'effet du programme national d'extension. L'objectif 2030 vise 7 000 km, structurant l'intégration territoriale et l'option transport collectif.

Le métro d'Alger poursuit son extension, et huit wilayas disposent de tramways modernes en service : Alger, Constantine, Oran, Ouargla, Sétif, Sidi Bel Abbès, Mostaganem et Bordj Bou Arreridj. Le Gouvernement prévoit l'extension de ces réseaux vers les Hauts Plateaux et le Sud.

Les infrastructures routières structurantes mobilisent des investissements continus : achèvement de l'autoroute Est-Ouest, extensions Sud, désenclavement des Hauts Plateaux. La Route Transsaharienne (TAH 2) Alger-Lagos, où l'Algérie a engagé plus de 3 milliards USD pour ses 2 400 km, ouvre des perspectives historiques d'intégration africaine.

Planification urbaine et SNAT 2030

La planification urbaine s'appuie sur 1 526 Plans Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) en vigueur à fin 2024, contre 1 499 en 2019. Ces instruments publics intègrent désormais la résilience climatique, la mixité fonctionnelle, la séparation des zones résidentielles et industrielles, et l'articulation avec les schémas directeurs d'assainissement.

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) 2030, instrument stratégique du Gouvernement adopté par la loi 10-02, oriente l'urbanisation vers un modèle équilibré favorisant les Hauts Plateaux et le Sud, pour contrer la concentration littorale historique. Il articule développement urbain, infrastructures de transport et d'énergie, environnement, équité territoriale et résilience climatique.

Les Villes Nouvelles (Sidi Abdellah à Alger, Bouinan à Blida, Draa Erriche à Constantine, Boughezoul à Médéa) constituent des laboratoires urbains qui préfigurent le modèle algérien de ville durable pour les prochaines décennies.



Cités d'Habitat Intégrées – l'urbanisme du XXI^e siècle

Les Cités d'Habitat Intégrées (CHI), conçues par le Gouvernement, combinent logements et équipements d'accompagnement de proximité (écoles, dispensaires, commerces, espaces verts, transports). À fin 2024, 1 367 équipements d'accompagnement ont été lancés dans le cadre des CHI, dont 846 sont déjà achevés. Ce modèle d'urbanisme intégré, qui rompt avec les cité-dortoir des décennies précédentes, préfigurera l'urbanisation algérienne pour les prochaines décennies.



L'Algérie engage une urbanisation maîtrisée et inclusive : densification raisonnée, équilibre territorial, mobilité durable, articulation logement-équipements-services, et résilience climatique.





ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES



L'Algérie a engagé une transition vers des modes de production et de consommation plus durables : cadre législatif renforcé sur les déchets, l'efficacité énergétique et l'économie circulaire. L'Agence Nationale des Déchets (AND) pilote la stratégie nationale.



Indicateurs clés

 Indicateur	 2015	 Récent	 Cible 2030
Collecte des déchets ménagers (%)	85	92 (2024)	≥ 95
Taux de recyclage (%)	7	10,6(2024)	≥ 25
Décharges contrôlées (CET)	55	73 (2024)	100
Industries certifiées ISO 14001		180 (2024)	≥ 400
Subventions alimentaires (% PIB)	13,98	15 (2024)	
Marchés publics durables (%)		< 5 (2024)	≥ 20



Cibles principales

Cible 12.1 – Cadre décennal de consommation et production durables

L'Algérie met en œuvre des politiques d'appui à la transition vers des modes de consommation et de production durables, dans le cadre du One Planet Network du PNUE. Le suivi mesure l'existence et le degré d'avancement de ces politiques nationales conformément au cadre décennal de programmation.

Cible 12.2 – Gestion des ressources

La gestion intégrée des ressources naturelles articule code forestier, code minier, code de l'eau et législation environnementale. Le SNAT 2030 oriente l'aménagement territorial vers un usage durable des ressources, et les évaluations d'impact environnemental sont systématisées pour les grands projets.

Les Cadres législatifs ont été renforcé par les pouvoirs publics sur les hydrocarbures, ressources hydriques, et les forêts. Par ailleurs, Le SNAT 2030 articule une planification territoriale qui favorise la préservation.

Cible 12.3 – Gaspillage alimentaire

Au-delà de la sensibilisation, la modernisation de la chaîne du froid (entrepôts frigorifiques, transport réfrigéré, étalages de vente) réduit les pertes alimentaires. Les marchés de gros sont en cours de modernisation pour limiter le gaspillage en aval.

Cible 12.4 – Gestion des produits chimiques et déchets

L'Algérie est partie aux principaux accords multilatéraux sur les substances chimiques et déchets dangereux. L'intervention du secteur de l'environnement porte sur l'application de la réglementation relative aux déchets spéciaux dangereux, le suivi de leur production par habitant et le développement des filières de traitement, afin de minimiser leurs effets sur la santé et l'environnement.

Cible 12.5 – Valorisation des déchets

Le PROGDEM (Programme National de Gestion des Déchets Solides Municipaux) modernise progressivement la gestion des déchets ménagers (collecte 92 %, 73 CET). Les filières opérationnelles couvrent désormais le papier-carton, le PET, les métaux, les DEEE. L'objectif 2030 vise un taux de recyclage de 25%, soit un doublement de la performance actuelle.

Par ailleurs, le taux de Collecte a connu une hausse significative (92 % en 2024 vs 85 % en 2015) résultat de l'action publique soutenue.



PROGDEM, modernisation de la gestion des déchets

Le PROGDEM, programme national de gestion des déchets ménagers piloté par le Gouvernement, modernise progressivement la collecte, le tri et la valorisation. Combiné à la loi 01-19 sur la gestion des déchets, au système Eco-Jem (responsabilité élargie du producteur) et aux 73 Centres d'Enfouissement Technique opérationnels, ce dispositif pose les fondements d'une économie circulaire émergente en Algérie.



Cadre institutionnel

Institution / Dispositif	Mission
Agence Nationale des Déchets (AND)	Information, vulgarisation, traitement, valorisation
Loi 01-19 (12/12/2001)	Gestion, contrôle et élimination des déchets
PROGDEM	Modernisation de la gestion des déchets ménagers
Stratégie économie circulaire	Promotion réutilisation, recyclage, valorisation
Système Eco-Jem	Filières REP
Subventions alimentaires	Soutien au pouvoir d'achat, ciblage progressif

La transition vers des modes de production et de consommation durables s'opère progressivement en Algérie, articulant cadre législatif, dispositifs institutionnels et politiques sectorielles.

Gestion modernisée des déchets ménagers

Le PROGDEM (Programme National de Gestion des Déchets Solides Municipaux), lancé en 2001 et progressivement consolidé, structure la modernisation de la gestion des déchets. Les 114 Centres d'Enfouissement Technique (CET) de classe 2 et les 134 décharges contrôlées réalisés depuis le lancement du programme permettent de confiner les déchets dans des conditions garantissant la protection de l'environnement.

La collecte des déchets ménagers a progressé de 85 % en 2015 à 92 % en 2024, soit +7 points en neuf ans. Le ratio de génération de déchets ménagers et assimilés est estimé à 0,8 kg/habitant/jour en 2016, avec une cible de stabilisation à 1,1 kg/habitant/jour à l'horizon 2035. Cette politique articule prévention, collecte, valorisation et traitement final.

Le taux de recyclage demeure à 10,6 % en 2024, encore loin de la cible 2030 de 25 %, mais en progression continue. Les filières opérationnelles couvrent le papier-carton, le PET, les métaux et les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE). Le système Eco-Jem opérationnalise la Responsabilité Élargie du Producteur (REP), faisant peser sur les metteurs sur le marché la prise en charge de la fin de vie des produits.

Économie circulaire et nouveaux modèles de production

L'économie circulaire émerge progressivement comme un nouveau modèle de production et de consommation. La stratégie nationale d'économie circulaire vise à découpler la croissance économique de la consommation des ressources naturelles, en articulant éco-conception, allongement de la durée d'usage, réparation, réutilisation et recyclage.

Plusieurs filières structurantes émergent : valorisation énergétique des déchets (biogaz dans les CET équipés), récupération industrielle des métaux, recyclage textile, valorisation des déchets organiques en compost agricole. Ces filières génèrent des emplois verts et structurent un secteur économique en expansion.



Sécurité alimentaire et ciblage des subventions

Les subventions alimentaires universelles (15 % du PIB en 2024) constituent un mécanisme essentiel de soutien au pouvoir d'achat. Le Gouvernement engage une transition opérationnelle vers un ciblage progressif vers les ménages en situation vulnérable, articulé avec :

- La modernisation des registres administratifs (registre social unique en cours d'élaboration).
- L'utilisation de la digitalisation des cartes de paiement et de l'identifiant national unique.
- Le maintien du soutien au pouvoir d'achat pour les ménages à revenus modestes.
- La protection des familles nombreuses et des chefs de ménage femmes.

Cette transition opérationnelle vise à concilier protection sociale, efficience budgétaire et soutenabilité de long terme du modèle de redistribution.



L'Algérie engage une transition d'une économie linéaire vers une économie circulaire, articulant gestion des déchets, valorisation énergétique, économie de la fonctionnalité et marchés publics responsables.





13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Conscient des enjeux du dérèglement climatique pour son territoire et ses populations, le Gouvernement algérien a structuré une réponse intégrée et ambitieuse à travers une Contribution Déterminée au niveau National (CDN), visant une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 14 à 31 % à l'horizon 2035, ainsi qu'une Stratégie Nationale Climat 2050, et un Plan National d'Adaptation en cours d'élaboration avec l'objectif de couvrir l'ensemble des secteurs sensibles, tout en conjuguant atténuation (transition énergétique, reboisement, efficacité), adaptation territoriale et plaidoyer international pour la justice climatique.



Indicateurs clés

Indicateur	2015	Récent	Cible 2030
Émissions GES (Mt CO ₂ éq)	176	195 (2022)	réduction 7-22 %
Capacité EnR installée (MW)	~400	~700 (2025)	15 000 (2035)
Part EnR dans production (%)	0,8	3,0 (2024)	27 (2035)
Superficie reboisée/an (ha)		≥ 50 000 (2024)	≥ 100 000
Wilayas avec plan d'adaptation	0	5 (2024)	48 ✓



Cibles principales

Cible 13.1 – Résilience face aux aléas climatiques

Le Plan National d'Adaptation, instrument structurant porté par les pouvoirs publics, cartographie les vulnérabilités sectorielles (eau, agriculture, santé, urbanisme, écosystèmes côtiers et forestiers) et déploiera un éventail de mesures structurantes.

Cinq wilayas pilotes ont déjà élaboré leurs plans territoriaux d'adaptation, démarche appelée à se généraliser à l'ensemble du territoire d'ici 2030.

Le dispositif d'adaptation vient compléter la Stratégie Nationale de Gestion des Risques de Catastrophe (SNGRC) qui articule prévention, intelligence des situations, intervention d'urgence et reconstruction résiliente, dans une logique d'anticipation et de réduction des pertes humaines et matérielles.

Cible 13.2 – Intégration dans les politiques publiques

La dimension climatique est désormais systématiquement intégrée au SNAT 2030, aux stratégies sectorielles (énergie, eau, agriculture, transports, habitat) et à la budgétisation publique via la LOLF.

Cible 13.3 – Éducation et sensibilisation

L'éducation au développement durable est intégrée aux programmes scolaires à tous les niveaux. Les campagnes nationales de reboisement mobilisent associations, établissements scolaires et citoyens, tandis que les médias publics et privés relayent activement les enjeux climatiques, opérationnalisant une mobilisation sociétale large autour de l'action climatique.



CDN – trajectoire ambitieuse de réduction des émissions à 2035

La Contribution Déterminée au niveau National (CDN), engagement de l'Algérie au titre de l'Accord de Paris, vise une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 14 à 31 % à l'horizon 2035. Cette trajectoire articule transition énergétique (ODD 7), efficacité énergétique, reboisement à grande échelle via le Barrage Vert rénové (ODD 15) et adaptation territoriale. Le Gouvernement plaide activement, dans les enceintes multilatérales, pour la justice climatique et la mobilisation effective des financements climatiques internationaux (Fonds Vert pour le Climat, FEM, financements bilatéraux ciblés), indispensables à l'atteinte de la cible conditionnelle de 31 %.

Cadre stratégique national

Instrument	Portée
CDN	Réduction GES 14-31 % à 2035 (Accord de Paris)
Stratégie Nationale Climat 2050	Vision long terme de la transition climatique (en cours d'élaboration)
Plan National d'Adaptation	Cartographie vulnérabilités, mesures sectorielles (en cours d'élaboration)
Programme National EnR	15 000 MW à 2035, priorité solaire PV
Programme National de Reboisement	≥ 100 000 ha/an, Barrage Vert rénové



L'engagement de l'Algérie en matière d'action climatique s'est considérablement renforcé depuis 2015, structurant une réponse intégrée aux défis du dérèglement climatique. Conscient des enjeux pour le territoire – pression sur les ressources hydriques, vulnérabilité agricole, risques d'incendies de forêt, élévation du niveau de la mer affectant les zones côtières –, le Gouvernement a articulé une politique combinant cadres stratégiques de long terme, dispositifs institutionnels dédiés, plans sectoriels et mobilisation des financements internationaux.

Architecture stratégique nationale

L'architecture stratégique algérienne en matière climatique repose sur plusieurs instruments complémentaires articulés qui visent :

L'atténuation qui s'appuie principalement sur la transition énergétique, l'efficacité énergétique et le reboisement (> 500 000 ha cumulés depuis 2015, Barrage Vert rénové sur plus de 3 millions d'hectares). La transition énergétique et l'économie verte représentent un gisement majeur d'emplois durables (synergie majeure avec l'ODD 8). Les exportations futures d'hydrogène vert ouvrent un nouveau pan stratégique. L'IA appliquée à la prévision climatique, les technologies de dessalement bas-carbone, le stockage énergétique sont autant de champs d'innovation au service de l'adaptation (ODD9).

L'adaptation qui cible particulièrement les territoires en situation vulnérable (Sud, Hauts Plateaux) et les populations exposées (agriculteurs, populations côtières), combinant ainsi action climatique et inclusion sociale (ODD 1, 10). Les chantiers prioritaires pour 2026-2030 portent sur la mobilisation des financements climatiques (Fonds Vert), l'accélération du déploiement EnR, l'adaptation des territoires au stress hydrique, et la mise en place du système MRV des émissions.



Mobilisation des financements climatiques internationaux

La mobilisation des financements climatiques internationaux constitue un chantier stratégique majeur pour 2026-2030. Le Gouvernement prépare des projets éligibles au Fonds Vert pour le Climat, au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), aux financements bilatéraux ciblés (notamment UE, japonais, allemands) et explore l'émission d'obligations vertes (green bonds). La cible conditionnelle de la CDN (22 % de réduction des GES) est subordonnée à l'accès effectif à ces financements, en cohérence avec le principe de justice climatique défendu par l'Algérie dans les COP.



L'Algérie engage l'intégration progressive du climat dans toutes les politiques publiques : budgétisation climatique, évaluation systématique des risques, MRV opérationnel, et mobilisation accrue des financements climatiques internationaux.



CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES



Avec un littoral de plus de 1 600 km en Méditerranée, l'Algérie déploie une politique structurée de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC). Les orientations stratégiques qu'elle s'est fixées pour cela repose, dans la lignée de l'Agenda 2030, particulièrement sur la lutte contre la pollution marine, la préservation des écosystèmes marins et côtiers et des normes environnementales et l'exploitation durable des ressources halieutiques, (pêche, aquaculture) et la préservation du patrimoine marin et aquatique et sa biodiversité.



Indicateurs clés

Indicateur	2015	Récent	Cible 2030
Aires marines protégées (%)		15,15 (2024)	≥ 20
Production aquacole (tonnes)	1 327	6 935 (2024)	≥ 30 000
Production halieutique (tonnes)	100 000	≈ 105 000 (2024)	
Stations surveillance qualité eau marine		≥ 50 (2024)	
Plans de gestion zone côtière		12 (2024)	



Cibles principales

Cible 14.1 – Pollution marine

La modernisation de l'assainissement (93 % de raccordement en 2024) et la généralisation des STEP réduisent significativement les rejets en mer. La surveillance de la qualité des eaux marines est assurée par les stations du CNL, et la lutte contre la pollution plastique structure des partenariats publics-privés.

Le renforcement du Réseau de stations du CNL pour la surveillance et l'assainissement fruit d'investissements publics massifs, a réduit les rejets en mer.

Cible 14.2 – Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC)

Le SIG Littoral, doté de plus de 50 couches d'information, opérationnalise la planification côtière intégrée. L'érosion côtière, la pression urbaine et touristique, et la qualité environnementale sont surveillées en continu. Le CNL coordonne les interventions intersectorielles.

Cible 14.3 – Acidification des océans

Consciente des effets de l'acidification des mers sur l'écosystème marin, l'Algérie développe la recherche scientifique et le transfert de techniques. Dans le cadre de projets avec l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA), des formations ont été dispensées aux chercheurs du CNRDPA sur l'observation de l'acidification marine et le suivi des proliférations algales.

Cible 14.5 – Aires Marines Protégées (AMP)

Les 15,15 % d'aires marines protégées qui dépassent déjà la cible internationale d'Aichi (10 %). L'objectif 2030 (20 %) s'aligne sur le Cadre Mondial de la Biodiversité Kunming-Montréal. La gestion participative associe pêcheurs, plaisanciers et communautés côtières.

Cible 14.a – Recherche marine

Les politiques de conservation et d'exploitation durable de la mer s'appuient sur une production de recherche soutenue, mobilisant des écoles supérieures comme l'ENSSMAL, les universités et des centres tels que le CNRDPA et le Laboratoire national de contrôle des produits de la pêche, ainsi que leurs réseaux d'observation.

Cible 14.b – Accès des petits pêcheurs

Le gouvernement facilite l'accès des petits pêcheurs aux ressources marines et aux marchés en promouvant la pêche artisanale, qui représente plus de 50 % de la flotte nationale. Un dispositif législatif dédié, un système de commercialisation adapté et trois sites de débarquement aménagés soutiennent cette pêche à petite échelle.

Acteurs et instruments publics

Institution / Instrument	Rôle
Commissariat National du Littoral (CNL)	Coordination GIZC, surveillance, planification côtière
SIG Littoral	50+ couches (biodiversité, érosion, urbanisation, qualité)
Loi 02-02 protection du littoral	Cadre juridique fondamental de la GIZC
PAM-PNUE	Coopération régionale méditerranéenne
Stratégie aquaculture	Diversification, sécurité alimentaire, emplois
Plan d'aménagement côtier	Articulation aménagement-environnement-tourisme



L'Algérie a structuré une politique de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) articulant préservation des écosystèmes marins, développement durable de l'économie bleue, sécurité maritime et coopération régionale méditerranéenne.

Le Commissariat National du Littoral et le SIG Littoral

Le Commissariat National du Littoral (CNL), créé par la loi 02-02 sur la protection du littoral, pilote la coordination des politiques côtières. Ses missions structurantes incluent : surveillance scientifique des écosystèmes côtiers et marins, suivi de la qualité des eaux marines via un réseau de stations, élaboration des Plans d'Aménagement Côtier (PAC), coordination intersectorielle entre les acteurs maritimes (pêche, tourisme, transport, environnement, urbanisme, défense).

Le SIG Littoral, plateforme numérique structurante du CNL, comprend plus de 50 couches d'information thématiques : biodiversité marine et côtière (herbiers de posidonies, coralligène, espèces protégées), érosion côtière et trait de côte, urbanisation et pressions anthropiques, qualité des eaux marines, activités économiques (pêche, aquaculture, tourisme, transport maritime), aires marines protégées, sites Ramsar côtiers. Cette infrastructure numérique opérationnalise la planification côtière intégrée.

Économie bleue émergente

L'économie bleue algérienne s'articule autour de plusieurs piliers complémentaire.

Aquaculture marine et continentale. La production aquacole a été multipliée par 5,2 en neuf ans, passant de 1 327 tonnes en 2015 à 6 935 tonnes en 2024. La stratégie nationale vise 30 000 tonnes à l'horizon 2030. Cette filière émergente structure des emplois côtiers et ruraux qualifiés, diversifie les sources de protéines animales et réduit la pression sur les ressources halieutiques naturelles.

Pêche durable. La production halieutique reste stable autour de 105 000 tonnes par an, témoignant d'une gestion conservatrice des ressources naturelles. Les flottilles sont modernisées, les techniques de pêche sont contrôlées et la lutte contre la pêche INN (Illicite, Non déclarée, Non réglementée) est renforcée.

Tourisme balnéaire et écotourisme côtier. Le littoral algérien recèle un potentiel touristique majeur (plages, criques, arrière-pays, patrimoine culturel côtier). La Stratégie nationale de développement touristique vise une montée en gamme de l'offre balnéaire et le développement de l'écotourisme côtier, articulé avec les aires marines protégées et les sites Ramsar.

Économie portuaire et logistique maritime. Les ports existants (Alger, Oran, Béjaïa, Skikda, Annaba) font l'objet de programmes de modernisation continue, intégrant de plus en plus les exigences environnementales (réduction des émissions, gestion des déchets portuaires).

Aires marines protégées et coopération méditerranéenne

Les aires marines protégées couvrent 15,15 % des eaux côtières algériennes en 2024, dépassant déjà la cible internationale d'Aichi (10 %). L'objectif 2030 vise 20 %, en cohérence avec le Cadre Mondial pour la Biodiversité Kunming-Montréal adopté en décembre 2022.

La coopération méditerranéenne s'inscrit dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM-PNUE) et de la Convention de Barcelone. L'Algérie est partie aux principaux protocoles thématiques (déchets, pollution, biodiversité, aires protégées) et contribue aux programmes régionaux de surveillance et de coopération scientifique.



L'Algérie engage l'émergence d'une économie bleue articulée, associant aquaculture moderne, tourisme côtier durable, préservation des écosystèmes et adaptation à l'élévation du niveau de la mer.



PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS ET LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION



L'Algérie couvre une superficie d'environ 2.381.741 km², caractérisée par une grande diversité géologique, géographique et bioclimatique. Cette diversité se traduit par une richesse d'écosystèmes – littoraux, marins, humides, forestiers, montagneux, steppiques, oasiens et sahariens – qui jouent un rôle essentiel pour la qualité de vie des citoyens, l'activité économique et la résilience du capital naturel.

L'Algérie déploie une politique multidimensionnelle de préservation des écosystèmes terrestres : gestion durable des forêts, lutte contre la désertification via le Barrage Vert (rénové), conservation de la biodiversité (11 parcs nationaux, 50 sites Ramsar), restauration des terres dégradées.



Indicateurs clés



Indicateur



2015



Récent



Cible 2030

Couvert forestier (%)

11

11,5 (2024)

≥ 13

Aires protégées terrestres (%)

5,5

7,3 (2024)

≥ 10

Reboisement cumulé 2015-2025 (ha)

≥ 500 000

Barrage Vert (ha cumulés)

3 M ha

≥ 4 M

Aires Ramsar

50

50 (2024)

Parcs nationaux

11

11 (2024)



Cibles principales

Cible 15.1 – Conservation

Les 11 parcs nationaux (Tassili, Ahaggar, Belezma, Chréa, Djurdjura, Theniet El Had, etc.) protègent des écosystèmes uniques et des espèces endémiques. Les 50 sites Ramsar et les réserves naturelles complètent ce réseau, couvrant 7,3 % du territoire. 11 parcs nationaux, 50 sites Ramsar, réserves naturelles. Endémisme remarquable dans le Sahara et les massifs (Hoggar, Tassili, Atlas). Par ailleurs, le couvert forestier a connu une croissance de 11,5 % en 2024, une progression soutenue par l'action des programmes publics.

Cible 15.2 – Gestion durable des forêts

La DGF coordonne la gestion forestière à travers 40 cellules opérationnelles dans les wilayas forestières. Les plans d'aménagement forestier intègrent production, conservation, lutte contre les feux et participation des populations riveraines, à ce titre, 500 000 ha ont été reboisés sur 2015-2025 grâce aux campagnes nationales mobilisant la DGF, les associations et les citoyens.

Cible 15.3 – Lutte contre la Désertification

Le Barrage Vert, relancé avec une approche modernisée intégrant l'agroforesterie, totalise plus de 3 millions d'hectares traités cumulés. Les espèces adaptées (atriplex, acacia, jujubier) et la participation des éleveurs structurent une « ceinture verte » socio-écologique. En outre le développement des Espèces adaptées, de l'agroforesterie, et des dispositifs participatifs avec les populations locales jouent un rôle crucial dans la durabilité des forêts.

Cible 15.4 – Écosystèmes montagneux

La création et la gestion d'aires protégées constituent un levier central de la stratégie nationale. L'objectif 2030 est d'étendre le réseau à 13 sites couvrant 1 283 480 hectares, dont 5 nouveaux sites à classer. Deux nouveaux sites ont été classés en janvier 2019 (Parc national de Babar-Tababart et Réserve naturelle de Cap Lindles), portant les aires protégées à 194 932 hectares.

Cible 15.5 – Espèces menacées

L'Algérie préserve les espèces menacées et lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité. Le suivi s'appuie sur l'Indice de la Liste rouge, dans le cadre des plans nationaux de conservation des espèces et de leurs habitats.

Cible 15.6 – Partage des ressources génétiques

L'Algérie a été parmi les premiers signataires du Protocole de Nagoya en février 2011. La loi 14-07 relative aux ressources biologiques constitue une base juridique alignée sur la Convention sur la diversité biologique ; un projet financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial, conduit depuis 2016 via la DGF, vise une stratégie nationale d'accès et de partage des avantages.

Cible 15.7 – Braconnage et trafic d'espèces

La lutte contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées est un axe prioritaire de la politique de préservation de la biodiversité. Depuis le renforcement de la coopération avec la Gendarmerie en 2014, plusieurs avancées ont été réalisées dans la détection, la saisie et la réhabilitation de la faune sauvage.



Cible 15.8 – Espèces exotiques envahissantes

L'Algérie a mis en œuvre plusieurs actions pour prévenir l'introduction et limiter les impacts des espèces exotiques envahissantes sur les écosystèmes terrestres et aquatiques.

Cible 15.9 – Biodiversité et planification

La Stratégie et le Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) constituent le cadre national pour préserver et valoriser durablement la biodiversité à l'horizon 2030, intégrant ses enjeux dans la planification nationale et les processus de développement.



Le Barrage Vert – relance d'un projet emblématique

Le Barrage Vert, projet emblématique lancé dans les années 1970 pour freiner la désertification, a été relancé par le Gouvernement avec une approche modernisée intégrant l'agroforesterie, les espèces adaptées au climat semi-aride et la participation active des populations locales. Plus de 3 millions d'hectares ont été traités cumulés. Ce programme structure la lutte contre la désertification et constitue une « ceinture verte » qui protège les Hauts Plateaux et l'agriculture saharienne (synergies ODD 2, 13, 15).

Acteurs et instruments publics

Institution / Programme	Rôle
DGF	Gestion forêts, lutte feux, reboisement, faune
CNDRB	Recherche biodiversité, conservation
Barrage Vert (rénové)	Lutte contre la désertification
11 parcs nationaux	Conservation in situ (Tassili, Ahaggar, Belezma, Chréa, Djurdjura, Theniet El Had, etc.)
Convention de Ramsar	50 sites algériens
Stratégie biodiversité	Cadre transversal aligné Kunming-Montréal

Progrès enregistrés depuis 2015

La préservation des écosystèmes terrestres mobilise une politique publique multidimensionnelle articulant gestion forestière, lutte contre la désertification, conservation de la biodiversité, restauration des terres dégradées et participation des populations locales. La Direction Générale des Forêts (DGF), avec ses 40 cellules opérationnelles dans toutes les wilayas forestières, constitue le pivot institutionnel de cette action.



Couvert forestier et politiques de reboisement

Le couvert forestier algérien a progressé de 11 % à 11,5 % en neuf ans, fruit des programmes nationaux de reboisement et de gestion durable des forêts. Plus de 500 000 hectares ont été reboisés cumulés sur la période 2015-2025, mobilisant un effort soutenu de la DGF, les associations environnementales, les établissements scolaires et les citoyens.

Les forêts algériennes – pin d'Alep, chêne-liège, cèdre de l'Atlas, pin maritime, eucalyptus en zones reboisées – couvrent environ 4,1 millions d'hectares, principalement dans les massifs du Nord et de l'Atlas saharien. Elles assurent des fonctions écologiques essentielles (régulation hydrologique, biodiversité, séquestration carbone), économiques (filrière bois et liège, produits forestiers non ligneux) et sociales (loisirs, tourisme nature, patrimoine culturel).

La lutte contre les feux de forêt, défi structurel exacerbé par le changement climatique, mobilise un dispositif national articulé : prévention par débroussaillage et pare-feux, détection précoce par tours de guet et télédétection, intervention rapide avec moyens terrestres et aériens, formation des forestiers et sensibilisation des populations riveraines.

Aires protégées et biodiversité endémique

L'Algérie compte 11 parcs nationaux d'importance majeure : Tassili n'Ajjer et Hoggar (sites du patrimoine mondial UNESCO dans le Sahara), Belezma, Chréa, Djurdjura, El Kala, Gouraya, Tlemcen, Theniet El Had, Taza, Babor. Ces parcs protègent des écosystèmes uniques et des espèces endémiques, fruit de l'isolement géographique et de la diversité climatique algérienne (méditerranéen, semi-aride, désertique, montagnard).

Les 50 sites Ramsar reconnus d'importance internationale couvrent une diversité d'écosystèmes liés à l'eau : chotts (Hodna, Melghir), sebkhas (Oran, Ghardaïa), oasis (Béni Abbès, El Ménia), zones humides côtières (El Kala, Réghaïa, Macta), lacs d'altitude (Béni-Bélaïd), oueds majeurs. Ces zones constituent des refuges critiques pour l'avifaune migratrice (flamant rose, foulque macroule, héron, fuligule, plongeon).

Le total des aires protégées terrestres atteint 7,3 % du territoire national en 2024, avec une cible 2030 portée à 10 % en cohérence avec le Cadre Mondial pour la Biodiversité Kunming-Montréal.

Le Barrage Vert et la lutte contre la désertification

Le Barrage Vert, projet emblématique du XXe siècle algérien relancé avec une approche modernisée, totalise plus de 3 millions d'hectares traités cumulés. Initialement conçu comme une « muraille verte » de pins d'Alep pour stopper l'avancée du désert, le projet a été repensé pour intégrer l'agroforesterie, la pluralité des espèces adaptées au climat semi-aride (atriplex pour le fourrage, acacia pour l'ombrage et la fixation azotée, jujubier pour les fruits, pistachier pour la valorisation économique), et la participation active des éleveurs et populations locales.

Cette approche socio-écologique articule plusieurs objectifs : stabilisation des sols et lutte contre l'érosion éolienne, restauration des parcours pastoraux dégradés, création de revenus complémentaires pour les éleveurs et populations rurales (ODD 1, 8), préservation de la biodiversité spécifique des écosystèmes semi-arides, et contribution à la séquestration carbone (ODD 13).



Convention internationale et coopération scientifique

L'Algérie est partie aux principales conventions internationales en matière de biodiversité et écosystèmes : Convention sur la Diversité Biologique (CDB), Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD), Convention de Ramsar sur les zones humides, Convention CITES sur le commerce des espèces sauvages menacées. La coopération scientifique avec les universités, l'IUCN, le CNRS français et d'autres partenaires soutient l'inventaire de la biodiversité, l'étude des espèces endémiques (notamment dans le Hoggar et le Tassili) et la conservation in situ et ex situ.



Participation populaire

La participation des populations locales aux campagnes de reboisement et à la gestion des aires protégées combine lutte contre la désertification et lutte contre la pauvreté rurale (ODD 1, 10). La télédétection, la cartographie SIG des forêts, les espèces génétiquement adaptées au climat semi-aride sont autant de champs où l'innovation soutient la résilience écologique (synergie ODD 9, 13). Les chantiers prioritaires pour 2026-2030 portent sur l'augmentation du couvert forestier, la lutte intégrée contre les feux, la consolidation du Barrage Vert avec agroforesterie, l'extension des aires protégées, et la lutte contre le commerce illégal d'espèces.



L'Algérie engage une intégration croissante entre conservation, production durable et participation territoriale : la « ceinture verte » devient un projet socio-écologique d'aménagement à long terme.



PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES, L'ACCÈS À LA JUSTICE ET DES INSTITUTIONS EFFICACES



L'Algérie a consolidé le cadre institutionnel avec la révision constitutionnelle de 2020 et un cadre législatif et institutionnel qui contribue effectivement à la concrétisation des 12 cibles composant cet objectif (renforcement des organes de transparence (HATPLC), numérisation de la justice (e-justice, parquet électronique), la modernisation de l'administration...)



Indicateurs clés

 Indicateur	 2015	 Récent	 Cible 2030
Enregistrement des naissances (%)	≈100	100 (2024)	100 ✓
Services judiciaires en ligne		≥ 20 (2024)	
Délai moyen de jugement		en baisse	
Indice perception corruption (rang)	88e	104e (2024)	amélioration
Femmes dans la magistrature (%)		≈ 49 (2024)	

Cibles principales

Cible 16.1 – Réduction de la violence

L'Algérie est fortement mobilisée, à travers un arsenal juridique adapté et des structures dédiées, pour lutter contre toutes les formes de violence et assurer une stabilité sociale durable. La cible 16.1 s'inscrit dans la trajectoire constante de préservation de la vie humaine et de consolidation de la paix civile.

Cible 16.2 – Protection des enfants

Depuis le VNR 2019, l'Algérie a engagé des réformes profondes de son cadre législatif et institutionnel relatif à la traite et à la maltraitance des enfants, mettant en place des dispositifs renforcés de prévention, de signalement et de prise en charge.



Cible 16.3 – État de droit et accès à la justice

L'Algérie promeut l'état de droit et garantit l'égal accès de tous à la justice. Le suivi s'appuie notamment sur la proportion de la population carcérale en instance de jugement, dans le cadre des réformes de modernisation du système judiciaire.

Cible 16.4 – Flux illicites et criminalité organisée

Depuis le VNR 2019, des progrès significatifs ont été réalisés pour réduire les flux financiers illicites et le trafic d'armes et lutter contre la criminalité organisée. Les statistiques de 2024 indiquent la saisie de 812 armes à feu par les services de sécurité dans le cadre de la lutte contre le trafic d'armes.

Cible 16.5 – Lutte contre la corruption

La HATPLC dispose de prérogatives renforcées (saisine directe, contrôle a priori des marchés publics, sanctions pénales aggravées). L'Algérie est signataire de la CNUCC, et la déclaration de patrimoine des hauts fonctionnaires est obligatoire et numérisée.

Cible 16.6 – Institutions efficaces

La numérisation des services publics transforme l'accès aux administrations : e-justice (>20 services en ligne), e-paiement, dématérialisation fiscale et douanière. Plus de 60 % des démarches administratives courantes sont accessibles en ligne via un identifiant national unique.

Et plus de 20 services judiciaires sont accessibles en ligne (extraits de casier, demandes d'actes, suivi de procédure).

Cible 16.7 – Prise de décision participative

L'Algérie veille à ce que la prise de décision soit dynamique, ouverte, participative et représentative. Le suivi mesure la répartition des postes dans les institutions nationales et locales – organes législatifs, fonction publique, organes judiciaires – par sexe, âge et situation au regard du handicap.

Cible 16.9 – Identité juridique

L'enregistrement universel des naissances (100 %), le registre national d'état civil numérisé et la carte d'identité biométrique opérationnalisent un système d'identité juridique exemplaire. Les naissances dans les structures hospitalières sont enregistrées automatiquement.

Les réformes publique de modernisation administrative ont permis l'introduction d'un Registre national d'état civil numérisé, identifiant national unique, cartes biométriques.

Cible 16.10 – Accès à l'information

L'Algérie consacre l'accès à l'information comme un droit constitutionnel inaliénable : l'article 55 de la Constitution de 2020 garantit le droit d'accès, d'obtention et de circulation des documents et statistiques officiels. Cette mesure agit comme un moteur de modernisation des systèmes documentaires et statistiques tout en protégeant les libertés fondamentales.



Numérisation de la justice – accès et transparence

Le Gouvernement a engagé une transformation digitale profonde du système judiciaire : plateforme e-justice, parquet électronique, plus de 20 services accessibles en ligne (extraits de casier judiciaire, demandes d'actes, suivi de procédures), salles d'audience modernisées. Cette numérisation réduit les délais, améliore la transparence procédurale et l'accès à la justice pour les citoyens – illustration de l'action publique au service de la modernisation institutionnelle (synergies ODD 9, 10, 16).



Acteurs et instruments publics

Institution	Mission
Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)	Promotion et protection des droits, accès à la justice
HATPLC	Prévention, détection, sanction de la corruption
ONSC	Participation citoyenne et associative
CNESE	Avis consultatifs, dialogue social et économique
DGSN	Sécurité publique, lutte contre la criminalité
Plateforme e-justice	Numérisation, transparence procédurale
Comité national de prévention et de lutte contre la traite des personnes	Prévention, protection, poursuite et partenariat

La consolidation institutionnelle algérienne s'est accélérée avec la révision constitutionnelle de 2020 et le renforcement progressif des organes de transparence, de contrôle et de participation. Cette transformation institutionnelle articule modernisation de la justice, lutte contre la corruption, numérisation administrative et participation citoyenne.

Cadre constitutionnel et institutions de l'État de droit

La Constitution de 2020 consacre l'État de droit, l'égalité de tous les citoyens devant la loi (article 35), l'indépendance de la justice, la séparation des pouvoirs et la protection des droits humains. Elle a renforcé les institutions de contrôle et de protection des droits :

- **Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)** – institution nationale indépendante de promotion et de protection des droits humains, accréditée auprès des Nations Unies.
- **Haute Autorité de Transparence, de Prévention et de Lutte contre la Corruption (HATPLC)** – opérationnelle avec des prérogatives renforcées (saisine directe, contrôle a priori des marchés publics, suivi de la déclaration de patrimoine des hauts fonctionnaires).
- **Conseil National Économique, Social et Environnemental (CNESE)** – consultatif sur les grandes orientations économiques, sociales et environnementales, espace de dialogue avec la société civile et le secteur privé.
- **Observatoire National de la Société Civile (ONSC)** – structuration et soutien à la participation associative.
- **Cour des Comptes** – contrôle des finances publiques et de l'usage des deniers publics.

Numérisation de la justice et accès aux droits

La numérisation du système judiciaire constitue une transformation majeure depuis 2019. La plateforme e-justice met à disposition des citoyens plus de 20 services en ligne : extrait du casier judiciaire, demande d'actes, suivi de procédure, prise de rendez-vous, paiement électronique des amendes et frais judiciaires. Le parquet électronique facilite la saisine et le traitement des affaires courantes. Les salles d'audience modernisées intègrent les outils numériques (visioconférence, enregistrement, projection).

Cette transformation digitale produit plusieurs effets bénéfiques : réduction significative des délais procéduraux, amélioration de la transparence et de la traçabilité des décisions, accès facilité pour les justiciables, particulièrement dans les zones éloignées des grandes wilayas, et lutte contre les pratiques opaques.

L'identité juridique universelle est garantie par l'enregistrement universel des naissances (100 % depuis plusieurs décennies), le registre national d'état civil numérisé, l'identifiant national unique et la carte d'identité biométrique. Les naissances dans les structures hospitalières sont enregistrées automatiquement, opérationnalisant une identité juridique exemplaire.



Lutte contre la corruption et transparence

L'Algérie est signataire de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) et a renforcé son dispositif national. La HATPLC opérationnalise une approche articulée :

- **Prévention** : déclaration de patrimoine obligatoire des hauts fonctionnaires et élus, code de conduite des agents publics, sensibilisation et formation, refonte des procédures à risque.
- **Détection** : contrôle a priori des marchés publics, dispositif de signalement (lanceurs d'alerte protégés), audit des entités publiques, coordination avec les services de police, de gendarmerie et de douanes.
- **Sanction** : code pénal renforcé (peines aggravées, gel des avoirs, confiscation des biens d'origine illicite), tribunaux spécialisés, restitution des fonds détournés.

L'indice de perception de la corruption produit par Transparency International, malgré ses limites méthodologiques, témoigne d'une amélioration progressive de la situation algérienne sur la période 2015-2024.



L'Algérie engage une modernisation institutionnelle par le numérique : transparence accrue, réduction des délais, accès facilité aux services publics, et participation citoyenne renouvelée.

**17** PARTENARIATS POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS

RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis l'adoption de l'Agenda 2030, l'Algérie a procédé au renforcement de sa stabilité macroéconomique, de sa résilience financière pour pérenniser la mobilisation de ses propres ressources internes. Parallèlement, elle a poursuivi sa stratégie de désendettement volontaire lui conférant une souveraineté financière et la positionnant en pays créancier. Elle a opté pour un partenariat mondial diversifié et équilibré tout en privilégiant le partenariat sud-sud, notamment avec une intégration africaine impulsée par de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine et par des projets phares structurants comme la route transsaharienne, et la dorsale de fibre optique. Enfin, la nouvelle loi sur l'investissement offre des opportunités pour les Investissements Directs Étrangers (IDE) alors que l'accélération de la transformation numérique et le lancement en 2026 du dispositif national de gouvernance des données consolident à la mise en œuvre de l'ODD 17.



Une diplomatie active du développement

Le Gouvernement déploie une diplomatie active du développement, articulant coopération multilatérale (Nations Unies, Banque mondiale, BAD, UE) et coopération Sud-Sud (Afrique, monde arabe).

Le Cadre de Coopération UNSDCF 2023-2027 structure les partenariats avec les agences onusiennes.

L'Algérie joue un rôle actif dans l'Union Africaine, la Ligue Arabe et la ZLECAf.

Indicateurs clés

Indicateur	Référence	Récent	Cible 2030
Recettes publiques (% PIB)	34,43 (2019)	26,05 (2024)	≥ 30
Service dette / exports B&S (%)	1,33	0,68 (2024)	≤ 1,0 ✓
Droits de douane moyens (%)	7,7	5,9 (2024)	
Population utilisant internet (%)	38,2	79,5 (2025)	≥ 90
IDE / RNB (%)	1,02	0,58 (2024)	≥ 1,5
APD reçue (M USD)	~135	~95 (2023)	



Cibles principales

Cible 17.1 – Mobilisation ressources

Au-delà des hydrocarbures, l'élargissement de l'assiette fiscale, la modernisation de la collecte des impôts (numérisation, identifiant fiscal unique) et la lutte contre la fraude soutiennent la mobilisation des ressources internes.

Le ciblage des subventions universelles est un chantier complémentaire majeur.

Recettes publiques : 34,43 % du PIB en 2019 → 26,05 % en 2024, ajustement dans un contexte de modération des cours. L'enjeu pour les pouvoirs publics : mobiliser davantage de ressources hors hydrocarbures.

Cible 17.3 – Ressources additionnelles

La diversification des sources de financement combine budget national (pilier principal), PPP (dessalement, infrastructures), coopération multilatérale et bilatérale, financements climatiques et fonds spécialisés. La coopération Sud-Sud constitue un axe émergent de la diplomatie économique.

- Budgétaires nationales (pilier principal).
- Investissement public direct (TAH 2 > 3 Mds USD).
- PPP (70,9 Mds DA compensations dessalement).
- Coopération multilatérale.
- Coopération Sud-Sud.

Cible 17.4 – Viabilité de la dette

Le service de la dette extérieure (0,68 % des exportations en 2024) place l'Algérie parmi les pays à dette la plus soutenable au monde. Cette gestion prudente préserve la marge de manœuvre pour investir dans les ODD et résister aux chocs externes.

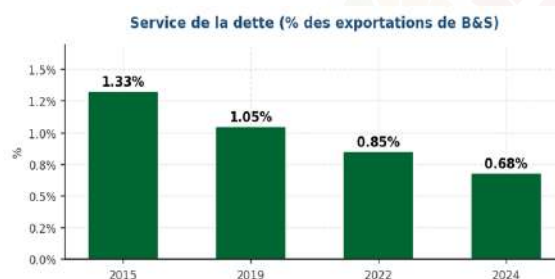
Cible 17.6 – Coopération scientifique

Les partenariats scientifiques mobilisent les agences onusiennes (PNUD, FAO, ONUDI, AIEA), l'Union européenne, les pays africains via la coopération Sud-Sud, et de nombreux partenaires bilatéraux. Les domaines prioritaires : dessalement, EnR, agriculture résiliente, pharmacie, numérique.

PNUD, FAO, ONUDI, ONU-Habitat, FNUAP, UNICEF, ONU-Femmes, UE, Banque mondiale, INSEE, partenaires bilatéraux et coopération Sud-Sud.



Recettes publiques en % du PIB, 2019-2024



Service de la dette en % des exportations B&S, 2015-2024

**Service de la dette extérieure : 0,68 % – souveraineté financière**

Le Gouvernement a réduit le service de la dette extérieure de 1,33 % des exportations de biens et services en 2015 à 0,68 % en 2024 – soit une division par deux. Cette gestion prudente, qui place l'Algérie parmi les pays à dette très soutenable, préserve la marge de manœuvre budgétaire et la souveraineté économique du pays. Elle constitue un fondement de la stabilité macroéconomique et de la capacité à financer les ODD sur les ressources nationales.

Cibles 17.8 et 17.10**Cible 17.8 – TIC**

L'extension des infrastructures (4G+ à 98 %, fibre vers les chefs-lieux) et la régulation prudente ont porté la pénétration internet à 79,5 %. L'écosystème numérique émerge, avec des opérateurs publics (Algérie Télécom, Mobilis) et privés sous régulation de l'ARPT.

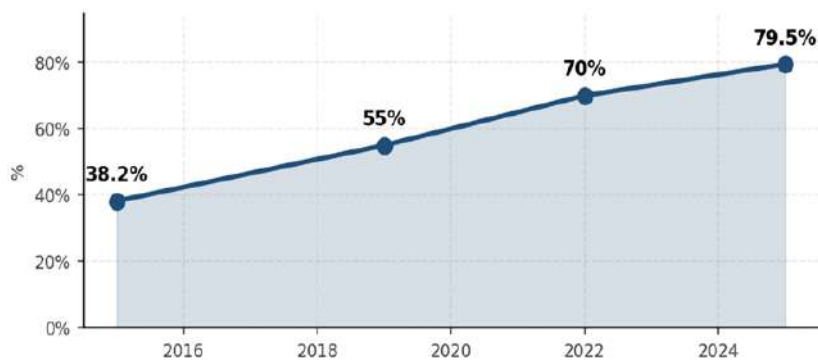
Utilisation d'internet : 38,2 % en 2015 → 79,5 % en 2025.
Progression rapide portée par l'extension des infrastructures publiques (fibre, 4G+) et la baisse des coûts.

Cible 17.10 – Commerce multilatéral

L'Algérie est partie à la ZLECAf, active dans la Ligue Arabe. La modernisation douanière (système SIGAD), la digitalisation des procédures et le développement des plateformes logistiques facilitent les échanges et l'intégration régionale.

Droits de douane moyens : 7,7 % en 2015 → 5,9 % en 2024.

Ouverture commerciale progressive et facilitation des échanges sous régulation publique, dans le cadre de la ZLECAf et des accords régionaux.

Proportion de la population utilisant internet*Proportion utilisant internet, 2015-2025***Cible 17.12 – Accès aux marchés**

Sur la période 2015-2024, les taux moyens pondérés des droits de douane appliqués aux importations sont de 14,7 % pour les pays en développement, 13,2 % pour les pays les moins avancés et 9,3 % pour les petits États insulaires en développement.



Cible 17.13 – Stabilité macroéconomique

L'économie a enregistré une croissance moyenne de 3,8 % sur 2021-2024, contre 2,2 % sur 2015-2019. Cette croissance est le fruit d'une vision et d'une politique économique tournée vers l'investissement notamment les infrastructures de base. Le compte courant est redevenu excédentaire (1,9 % du PIB en moyenne) et la dette extérieure reste très basse (1,4 % du RNB), faisant de l'Algérie un pays quasi créancier et confirmant la solidité du tableau de bord macroéconomique.

Cibles 17.16 et 17.17 – Partenariats multipartites

Le Gouvernement privilégie une approche pangouvernementale et multipartite associant institutions publiques, secteur privé, société civile, monde académique et partenaires internationaux.

Progrès enregistrés depuis 2015

Les ressources publiques nationales constituent le pilier principal du financement de l'Agenda 2030 en Algérie. Le budget alloué au seul secteur de la construction (ODD 11) s'élève à 4 766,88 milliards de DA à fin 2024, soit 13,3 % du PIB – illustration de la priorité accordée par les pouvoirs publics au développement durable. Les transferts sociaux et les subventions universelles aux denrées de base (15 % du PIB) opérationnalisent la solidarité nationale.

Les recettes publiques rapportées au PIB sont passées de 34,43 % en 2019 à 26,05 % en 2024, sous l'effet de la modération des cours pétroliers. L'enjeu pour le Gouvernement consiste à mobiliser davantage de ressources hors hydrocarbures via l'élargissement de l'assiette fiscale, la modernisation de la collecte des impôts (numérisation, identifiant fiscal unique) et la lutte contre la fraude.

La gestion prudente de la dette extérieure est exemplaire : le service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services a été divisé par deux entre 2015 et 2024 (1,33 % → 0,68 %), plaçant l'Algérie parmi les pays à dette la plus soutenable au monde. Cette gestion préserve la marge de manœuvre budgétaire pour investir dans les ODD et résister aux chocs externes.

La transition numérique s'est accélérée : la proportion utilisant internet est passée de 38,2 % en 2015 à 79,5 % en 2025, fruit de l'extension des infrastructures publiques (fibre, 4G+, déploiement 5G en cours) et de la régulation prudente. Cette dynamique soutient l'ensemble des autres ODD à travers l'inclusion numérique, l'e-administration et la fintech.

La finance équitable pour le développement, la réduction du coût des envois de la diaspora (5,9 % vers ≤ 3 %), et la coopération avec les agences onusiennes ciblant les populations en situation vulnérable opérationnalisent la solidarité internationale (ODD 10). Les chantiers prioritaires pour 2026-2030 portent sur la diversification des sources de financement, l'élargissement de l'assiette fiscale, l'attractivité des IDE, l'approfondissement de la coopération Sud-Sud et la consolidation des données statistiques harmonisées.



L'Algérie engage une diversification stratégique des partenariats : passage du modèle traditionnel d'aide publique vers un mix combinant mobilisation domestique (pilier principal), coopération Sud-Sud, partenariats multilatéraux (financement climatique, technologies) et intégration africaine (ZLECAf).

Moyens de mise en œuvre, défis émergents et feuille de route 2026-2030



CHAPITRE IV

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

La réalisation des Objectifs de Développement Durable requiert la mobilisation cohérente et coordonnée, par le Gouvernement, des leviers financiers, technologiques, institutionnels et organisationnels. Ce chapitre, conçu par l'Algérie comme le cadre opérationnel permettant de traduire les priorités nationales en résultats tangibles, présente les avancées et les chantiers en cours, en cohérence avec les sept domaines du Programme d'action d'Addis-Abeba.

Il met particulièrement l'accent sur le renforcement du cadre financier, la consolidation et la modernisation du Système Statistique National, et l'adoption d'outils innovants tels que la budgétisation sensible au genre et le financement climatique. L'objectif ultime est d'accélérer la convergence vers l'atteinte des ODD à l'horizon 2030.

4.1 – Les sept domaines d'action du Programme d'action d'Addis-Abeba

Le Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté en juillet 2015, structure le cadre international du financement du développement autour de sept domaines complémentaires. L'Algérie s'inscrit pleinement dans cette logique, en adaptant chaque domaine aux spécificités nationales.

A. Ressources publiques nationales

Les ressources publiques nationales constituent le pilier principal du financement de l'Agenda 2030 en Algérie. L'État finance traditionnellement les infrastructures, les services sociaux universels (santé, éducation, gratuités) et les subventions, via le budget national. Pour illustrer l'ampleur des ressources mobilisées, le budget alloué au seul secteur de la construction (en lien avec l'ODD 11) atteint 4 766,88 milliards de DA à fin 2024, soit 13,3 % du PIB. La Route Transsaharienne (TAH 2) Alger-Lagos a mobilisé plus de 3 milliards de dollars d'enveloppe nationale.

Les difficultés résident dans la dépendance aux revenus pétroliers, source de vulnérabilité budgétaire, et dans les contraintes d'allocation face aux besoins multisectoriels. Les ressources nécessaires pour consolider ce pilier incluent : diversification économique et amélioration de la collecte des recettes non pétrolières, budgétisation sensible aux ODD (SDG Budget Tagging) plus systématique, le renforcement des incitations financières (allègements fiscaux, garanties, produits assurantiels).

B. Entreprises et finances privées nationales et internationales

Le cadre législatif récent encourage l'émergence du Capital Risque (Venture Capital) et des fonds de placement collectifs (FCPR). Le secteur privé est de plus en plus sollicité pour contribuer au financement de l'Agenda 2030. Le Gouvernement encourage les Partenariats Public-Privé (PPP), notamment dans les secteurs des énergies renouvelables et des infrastructures. Le cadre réglementaire pour les start-up stimule l'investissement privé dans l'innovation.

S'agissant du financement international, à titre d'illustration, la Banque Africaine de Développement (BAD) apporte au projet TAH 2 plus de 77,53 millions d'UC (environ 120 millions USD), soit 23,3 % du coût total. Les difficultés persistantes incluent l'accès limité au financement pour les PME, le manque de culture du « Business Angel » et la frilosité des banques privées face au risque technologique.

- **Les ressources nécessaires** : cadre réglementaire plus attrayant pour les PPP, instruments financiers innovants (crowdfunding, assurances inclusives), mécanismes de garantie de crédit ciblant les personnes vulnérables, jeunes NEET et jeunes femmes.



C. Coopération internationale au développement

La coopération internationale joue un rôle clé dans le renforcement des capacités et l'expertise technique. L'Algérie collabore étroitement avec le Système des Nations Unies, coordonné par le Coordonnateur Résident, qui rassemble diverses entités (BIT ; CEA ; CLCPRO ; CNUCED ; ESCWA ; FAO ; OIM ; OMPI ; OMS ; ONUSIDA ; PAM ; PNUD ; UNEP ; UNESCO ; UNHCR ; UNFPA ; UNICEF ; UNICRI ; ONUDI ; UNODC) et d'autres partenaires internationaux pour l'assistance technique, le renforcement des capacités et le cofinancement de projets ciblés (autonomisation des femmes rurales, climat, biodiversité, dessalement). Le renforcement de la gouvernance du CCDD a permis des progrès importants pour améliorer l'efficacité de ce partenariat.

Les difficultés notées portent sur les flux d'aide qui peuvent fluctuer et ne sont pas toujours alignés sur les priorités nationales.

L'évaluation à mi-parcours du Cadre de coopération des Nations Unies 2023-2027 fait état d'une diminution des financements mobilisés par le Système des Nations Unies pour mettre en œuvre le Cadre de coopération.

- **Les ressources nécessaires** : meilleure coordination avec les partenaires internationaux pour aligner l'aide sur les priorités nationales, mobilisation accrue pour les projets stratégiques, approfondissement de la coopération Sud-Sud.

D. Commerce international, moteur du développement

L'Algérie œuvre à diversifier ses exportations au-delà des hydrocarbures (agriculture, produits manufacturés, services marchands) pour stimuler la croissance durable. Elle mise sur la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) pour diversifier ses exportations hors hydrocarbures et permettre aux start-up d'exporter leurs services numériques. Les difficultés incluent la complexité des procédures douanières, les barrières non tarifaires, les difficultés logistiques et le déficit de compétitivité à l'international.

- **Les ressources nécessaires** : accélération des réformes structurelles pour améliorer l'environnement commercial, renforcement de la compétitivité, développement de plateformes logistiques intégrées, accréditations internationales pour les solutions compétitives en Algérie.

E. Dette et viabilité de la dette

La gestion prudente de la dette publique constitue un atout pour la stabilité financière algérienne. L'Algérie maintient un faible niveau d'endettement extérieur (service de la dette à 0,68 % des exportations en 2024), ce qui lui confère une marge de manœuvre budgétaire pour financer ses propres projets de développement durable.

- **Les ressources nécessaires** : maintien d'une gestion prudente combinée à l'exploration d'options innovantes (obligations vertes, sukuk, blue bonds), mobilisation des financements climatiques internationaux (Fonds Vert, FEM).

F. Résolution des problèmes systémiques

L'Algérie s'attaque aux problèmes systémiques par la réforme de la gouvernance. La modernisation de la gouvernance, la lutte contre la corruption (HATPLC opérationnelle) et l'amélioration de la transparence créent un environnement favorable à la mise en œuvre des ODD. Les difficultés restent de fluidifier davantage les procédures bureaucratiques.

- **Les ressources nécessaires** : renforcement continu des capacités institutionnelles, amélioration de la coordination, lutte continue contre la corruption, accélération de la digitalisation des services publics.



G. Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

La science, la technologie et l'innovation sont des catalyseurs essentiels du développement durable. L'Algérie investit dans la R&D (0,7 % du PIB en 2024, cible 1,5 % en 2030) et soutient les start-up via un écosystème complet : fonds d'investissement (ASF), incubateurs, avantages fiscaux, label « Start-up », Algeria Startup Awards. Des formations sont dispensées aux cadres et acteurs de la société civile sur les ODD.

- **Les ressources nécessaires** : densification du financement de l'innovation, renforcement des compétences techniques (data science, IA, cybersécurité), partenariats université-entreprise approfondis, transferts de technologies internationaux ciblés.

4.2 – Harmonisation des cadres institutionnel et financier

La modernisation budgétaire via la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) et le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) introduit une budgétisation par programme axée sur les résultats. Cette réforme permet :

- L'évaluation systématique de la performance des politiques publiques.
- L'alignement des allocations budgétaires sur les priorités stratégiques et les cibles ODD.
- L'analyse de l'impact distributif des dépenses publiques (par catégorie de bénéficiaires, territoires, secteurs).
- La traçabilité pluriannuelle des engagements financiers.
- La planification triennale glissante via le CBMT.

Le Système Statistique National (SSN) a été renforcé sous l'impulsion publique. Le Conseil National des Statistiques (CNS) a été réactivé, et l'Office National des Statistiques (ONS) bénéficie d'une feuille de route pluriannuelle de modernisation : recensements, enquêtes ménages, registres administratifs interconnectés, désagrégation territoriale et démographique des indicateurs.

4.3 – Budgétisation sensible au genre et financement climatique

L'Algérie progresse vers une budgétisation sensible au genre (BSG), permettant d'évaluer l'impact différencié des dépenses publiques sur les femmes et les hommes. Cette démarche, soutenue par ONU Femmes et le PNUD, s'intègre progressivement aux processus budgétaires des secteurs prioritaires (santé, éducation, emploi, agriculture).

Le financement climatique constitue un chantier stratégique pour le quinquennat 2026-2030. La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) vise une réduction des émissions de GES de 7 à 22 % à l'horizon 2030, conditionnée à l'accès aux financements climatiques internationaux. La mobilisation du Fonds Vert pour le Climat, du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et des financements bilatéraux ciblés sur l'adaptation (eau, agriculture, santé) et l'atténuation (énergies renouvelables, efficacité, reboisement) constitue une priorité diplomatique et économique.

Le Gouvernement explore également l'émission d'obligations vertes (green bonds) et d'obligations bleues (blue bonds), instruments financiers innovants permettant de lever des ressources internationales tout en respectant la viabilité de la dette.

4.4 – Besoins en technologie, capacités, données et analyse

Besoins en technologie

- Technologies de dessalement à efficience énergétique améliorée (couplage solaire).
- Technologies solaires photovoltaïques à grande échelle et stockage par batteries.
- Technologies de l'hydrogène vert (électrolyse, transport, stockage).
- Technologies pharmaceutiques (biotech, génériques, vaccins).
- Technologies agricoles résilientes (semences adaptées, irrigation de précision, agroforesterie).
- Technologies numériques (IA souveraine, cybersécurité, fintech).

Besoins en capacités et données

- Formation des cadres aux ODD, à la budgétisation par programme, à la gestion axée sur les résultats.
- Renforcement des capacités statistiques (désagrégation, géocodage, registres administratifs).
- Modernisation des systèmes d'information sectoriels (santé, éducation, social, fiscal).
- Renforcement de la cybersécurité et de la souveraineté numérique.



4.5 – Liens entre le VNR 2026 et la participation aux forums internationaux

Le VNR 2026 constitue la contribution algérienne au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) 2026 des Nations Unies. L'Algérie articule sa participation au FPHN avec ses engagements dans plusieurs autres forums et processus internationaux.

- Agenda 2063 de l'Union Africaine – rapports nationaux biannuels (éditions 2019, 2021, 2023, 2025).
- Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) – Conférences des Parties (COP) annuelles.
- Convention sur la Diversité Biologique (CDB) – Cadre Mondial pour la Biodiversité Kunming-Montréal.
- Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD) – partage d'expérience sur le Barrage Vert.
- Convention de Ramsar – gestion des 50 sites algériens d'importance internationale.
- Coopération régionale méditerranéenne – Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM-PNUE), Convention de Barcelone.
- Coopération africaine – ZLECAf, dialogues panafricains thématiques.
- Coopération arabe – Ligue Arabe, Conseil de Coopération du Golfe (dialogue).

4.6 – Principaux changements entre le VNR 2019 et le VNR 2026

Dimension	VNR 2019	VNR 2026
Méthodologie	Plutôt descriptive	Analytique, fondée sur les données factuelles
Cadre constitutionnel	Constitution antérieure	Constitution de 2020 – ancrage ODD renforcé
Coordination	Dispositif initial	Comité intersectoriel ODD consolidé, 51 secteurs
Statistique	SSN partiel	SSN renforcé, CNS réactivé, 254 indicateurs alignés
Budgétisation	Budget de moyens	LOLF, CBMT, budgétisation par programme
Logement (ODD 11)		1 700 479 logements distribués 2020-2024
Eau (ODD 6)	Raccordement 78 %	Raccordement 98 %, dessalement 3,75 Mm ³ /j
Santé (ODD 3)	Espérance de vie 77,1 ans	Espérance de vie 79,6 ans (+2,5)
Numérique (ODD 9)	Internet mobile 41 %	Pénétration internet mobile 110,6 %
Innovation	Pas d'écosystème structuré	Min. Économie Connaissance, ASF, 1 800 start-up
Climat	Engagement initial	CDN 7-22 %, Stratégie 2050, Plan d'Adaptation
Participation	Ciblée	Pangouvernementale et multipartite élargie



4.7 – Coopération internationale et orientations stratégiques

La coopération internationale au développement constitue un levier essentiel pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. L'Algérie articule sa coopération autour de plusieurs partenariats stratégiques complémentaires.

Cadre de Coopération UNSDCF 2023-2027

Le Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (CCDD/UNSDCF) 2023-2027 structure les partenariats entre l'Algérie et le système des Nations Unies. Il s'articule autour de quatre priorités stratégiques : (i) La diversification de l'économie et la promotion de l'investissement ; (ii) La bonne gouvernance ; (iii) Le développement humain et social ; (vi) L'environnement, la transition énergétique et l'efficacité énergétique.

Les agences onusiennes mobilisées sous la coordination du Coordonnateur Résident avec l'appui de son équipe incluent le BIT (emploi, travail décent, protection sociale), CEA (développement économique, intégration régionale, statistiques), CLCPRO (lutte contre la désertification, gestion durable des terres et ressources naturelles), CNUCED (commerce, investissement, développement économique), ESCWA (développement économique et social, politiques publiques, intégration régionale), FAO (agriculture, sécurité alimentaire, développement rural), OIM (migration, mobilité humaine), OMPI (propriété intellectuelle, innovation, créativité), OMS (santé publique, systèmes de santé, couverture sanitaire universelle), ONUSIDA (VIH/SIDA, prévention, lutte contre les discriminations), PAM (assistance alimentaire, nutrition et résilience pour les réfugiés), PNUD (gouvernance, développement durable, innovation, résilience), PNUE (environnement, climat, biodiversité), UNESCO (éducation, culture, sciences, patrimoine), UNHCR (réfugiés, protection internationale, solutions durables pour les réfugiés), FNUAP (population, santé sexuelle et reproductive, jeunesse), UNICEF (enfance, éducation, protection sociale, droits de l'enfant), UNICRI (prévention du crime, justice, sécurité), ONUDI (industrialisation durable, innovation, développement du secteur privé), ONUDC (lutte contre la criminalité, drogues et corruption, justice pénale). Cette coopération multilatérale apporte une expertise technique, des transferts de connaissances et un cofinancement ciblé.

Coopération bilatérale et financements concessionnels

L'Algérie entretient des relations de coopération bilatérale stratégique avec de nombreux partenaires : Union européenne (programmes thématiques, soutien institutionnel, mobilité), Banque mondiale (assistance technique sectorielle), Banque Africaine de Développement (financement d'infrastructures, dont la Route Transsaharienne TAH 2), Banque Islamique de Développement, Allemagne (GIZ et KfW – coopération technique et financière), Japon (JICA), Corée du Sud (KOICA), Chine (coopération économique et technologique).

Cette coopération bilatérale couvre des domaines stratégiques : énergies renouvelables, dessalement, agriculture, santé, formation professionnelle, numérique, gestion des déchets, transports, gouvernance économique.

Coopération Sud-Sud et intégration africaine

La coopération Sud-Sud constitue un axe stratégique de la diplomatie économique algérienne. L'Algérie joue un rôle actif dans l'Union Africaine, en particulier dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et la dynamique de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf). Elle contribue aux mécanismes africains de paix et de sécurité, à la gestion des crises sahéliennes et à la coopération économique panafricaine.

L'intégration africaine via la ZLECAf ouvre des perspectives historiques pour la diversification des exportations algériennes hors hydrocarbures (produits agricoles, services numériques des start-up, produits manufacturés). La Route Transsaharienne (TAH 2) Alger-Lagos, infrastructure majeure de plus de 3 milliards USD pour le tronçon algérien (2 400 km), opérationnalise concrètement cette intégration.

L'Algérie est également partie à la Ligue Arabe, à l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), et entretient des partenariats avec les blocs régionaux émergents.



CHAPITRE V

DÉFIS NOUVEAUX ET ÉMERGENTS

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 durant le quinquennat restant (2026-2030) sera marquée par des défis nouveaux et émergents, exigeant un renforcement continu de la résilience nationale dans toutes ses dimensions – sociale, économique, environnementale, sanitaire, sécuritaire et numérique.

Ce chapitre identifie les principaux défis structurants pour la période, articule les stratégies de réponse engagées ou planifiées, et précise les implications pour la cohésion sociale et la stabilité institutionnelle. L'objectif est d'assurer une trajectoire résiliente vers 2030, ne laissant personne de côté.

5.1 – Renforcement de la résilience face aux défis croissants

L'Algérie s'efforce de renforcer sa résilience multidimensionnelle en adoptant une approche intégrée qui combine simultanément les dimensions sociales, économique et environnementale. Cette résilience repose sur des politiques structurellement alignées sur les ODD et la vision pour 2030, ciblant la diversification économique, la protection sociale et l'adaptation climatique.

Pour renforcer cette résilience multidimensionnelle, les autorités publiques et le secteur des finances ont priorisé la stabilité macroéconomique, tout en modernisant le système budgétaire via la LOLF, le budget par programme et le cadre budgétaire à moyen terme. Les politiques sociales ont été mobilisées pour protéger les catégories vulnérables, maintenir le pouvoir d'achat et soutenir l'emploi, tandis que les considérations environnementales ont été progressivement intégrées dans la programmation budgétaire.

a) Dimension sociale de la résilience

La dimension sociale de la résilience se manifeste par les filets sociaux universels et les subventions qui garantissent la protection des tranches les plus vulnérables face aux chocs (pouvoir d'achat, inflation), couplés à des programmes d'égalité de genre (éducation, emploi) et à des systèmes de santé résilients (vaccination, gratuité). L'accent mis sur le principe « ne laisser personne de côté » se traduit par des politiques de protection sociale ciblées, l'accès à l'éducation et aux services pour les groupes vulnérables (personnes handicapées, personnes âgées, jeunes, femmes en situation vulnérable) et l'implication structurée de la société civile via l'Observatoire National de la Société Civile (ONSC).

L'Etat est déterminée à réduire les inégalités entre les sexes grâce à des mesures législatives (Constitution de 2020, lois successives) et des programmes ciblés visant l'autonomisation économique des femmes, en particulier en milieu rural. La résilience sociale s'appuie également sur l'inclusion des jeunes via l'auto-entrepreneuriat, les incubateurs régionaux, le statut d'auto-entrepreneur et l'accompagnement par l'ANADE et l'ANGEM.

En matière de migration internationale, l'Algérie collabore avec ses partenaires pour gérer les défis migratoires, mettant en place des mécanismes de vigilance et de protection des victimes de la traite. Le pays privilégie une approche de développement solidaire régional.

Les médias publics et privés jouent un rôle central dans le soutien aux efforts de résilience sociale. En 2025, la télévision publique a consacré 47 heures de programmation aux femmes au foyer, valorisant leur rôle économique et leur potentiel entrepreneurial. L'Agence Presse Service (APS) a produit 108 dépêches bilingues mettant l'accent sur les projets artisanaux et la formation professionnelle, stimulant une croissance inclusive et préservant le patrimoine national (en cohérence avec les ODD 5, 8 et 11).



b) Dimension économique de la résilience

La résilience de l'économie algérienne est soulignée par les institutions internationales (FMI, Banque mondiale). La croissance économique a atteint 3,7 % en 2024 et 4,1 % en 2023, avec une dynamique soutenue des activités hors hydrocarbures (+4,8 % en 2024) stimulée par l'investissement public et la demande intérieure.

Face à la dépendance aux hydrocarbures, l'Algérie diversifie son économie en soutenant l'entrepreneuriat, les start-up et l'investissement productif dans des secteurs stratégiques (agriculture, industrie, services). La promotion de la diversification des exportations passe par les énergies renouvelables, une agriculture durable, le tourisme et la généralisation de la numérisation (e-gouvernement, fintech).

Le pays maintient un faible niveau d'endettement extérieur, ce qui lui confère une stabilité financière et une marge de manœuvre face aux chocs. La sécurité alimentaire est renforcée par des politiques agricoles visant l'augmentation de la production nationale et la réduction de la dépendance aux importations de produits de base, articulées avec :

- La préservation des terres agricoles à forte potentialité via le SNAT 2030.
- La protection du foncier agricole dans les instruments d'urbanisme (PDAU, POS).
- La gestion durable de l'eau (dessalement et transferts pour garantir l'irrigation).
-

La résilience économique se traduit également par la généralisation de la numérisation et de l'intelligence artificielle. La Stratégie Algérie Numérique 2030 vise à utiliser ces leviers pour la croissance, l'efficacité et l'inclusion sociale, en modernisant les services publics et l'économie.

c) Dimension environnementale et climatique de la résilience

L'action publique algérienne face au dérèglement climatique s'est consolidée autour d'une réponse intégrée : Contribution Déterminée au niveau National (CDN) visant une réduction de 7 à 22 % des émissions de GES à l'horizon 2030. Les défis identifiés – pression sur les ressources hydriques, vulnérabilité agricole, intensification des incendies de forêt, élévation du niveau de la mer affectant les zones côtières – font l'objet de réponses sectorielles structurées.

Le renforcement de la résilience climatique cible particulièrement les territoires en situation vulnérable (Sud, Hauts Plateaux) et les populations exposées (agriculteurs, populations côtières). Le Barrage Vert, relancé avec une approche modernisée intégrant l'agroforesterie sur plus de 3 millions d'hectares cumulés, combine lutte contre la désertification et opportunités économiques pour les populations rurales.



5.2 – Stratégies et mesures prospectives pour les collaborations intersectorielles

La complexité des défis émergents impose un renforcement des collaborations intersectorielles. Le Gouvernement déploie plusieurs leviers :

Coordination intersectorielle structurée : Comité intersectoriel ODD réunissant 51 secteurs et organismes, points focaux sectoriels, groupes thématiques transversaux (genre, climat, jeunesse, numérique), comités techniques d'harmonisation méthodologique. Cette architecture, opérationnelle depuis 2019 et consolidée pour 2026-2030, mutualise les analyses et coordonne les réponses.

Territorialisation des politiques : intégration progressive des ODD dans les plans de développement locaux, les Plans Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU), le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) 2030. Les wilayas du Sud et des Hauts Plateaux font l'objet de programmes spécifiques de désenclavement et d'inclusion économique.

Partenariats multipartites élargis : secteur privé (CCI, organisations patronales, fédérations sectorielles), société civile (ONSC, associations thématiques, ONG), milieu académique (universités, centres de recherche, think-tanks), jeunesse. Ces partenariats opérationnalisent l'appropriation collective des ODD.

Coopération internationale : Cadre de Coopération UNSDCF 2023-2027 avec les agences onusiennes, partenariats bilatéraux et régionaux, coopération Sud-Sud (Afrique, monde arabe.).

Numérisation et données : modernisation du Système Statistique National, plateformes numériques sectorielles, observatoires (CNL pour le littoral, AND pour les déchets, DGF pour les forêts, etc.), open data progressive.

5.3 – Impacts des défis émergents

Risques climatiques persistants

Le stress hydrique structurel pourrait s'accroître dans les régions intérieures, affectant l'agriculture pluviale et l'élevage. Les sécheresses prolongées et les incendies de forêt peuvent générer de nouveaux groupes vulnérables : agriculteurs en perte de revenus, éleveurs nomades, populations rurales déplacées. Les vagues de chaleur affectent particulièrement les personnes âgées, les jeunes enfants et les travailleurs en extérieur. L'élévation du niveau de la mer menace les zones côtières urbanisées.

Risques liés à la transformation numérique et à l'IA

L'accélération technologique offre des opportunités majeures mais pose de nouveaux défis : fracture numérique territoriale (urbain/rural, Nord/Sud, jeune/âgé), cybersécurité, souveraineté numérique, formation aux compétences nouvelles, transformation des métiers et risques de destruction d'emplois traditionnels.

L'intelligence artificielle (IA) émerge comme une rupture stratégique avec des implications systémiques.

Le Gouvernement engage une réflexion stratégique sur une IA souveraine, alignée sur les besoins nationaux, les valeurs et les principes éthiques. La Stratégie Algérie Numérique 2030, la création de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), les partenariats académiques internationaux structurent cette préparation. L'enjeu est de positionner l'Algérie dans la nouvelle économie numérique tout en préservant la souveraineté des données et en réduisant les fractures.

Risques sanitaires et démographiques

La transition épidémiologique impose une transformation profonde du système de santé : montée des Maladies Non Transmissibles (diabète, hypertension, cancers, cardiovasculaires) liée à la transition démographique et au vieillissement. Les jeunes adultes et les personnes âgées émergent comme groupes spécifiquement à protéger. Le risque pandémique demeure présent, nécessitant le maintien des capacités de surveillance épidémiologique, des stocks stratégiques et des plans de continuité sanitaires.

Risques géopolitiques et migratoires

L'environnement régional (Afrique du Nord, Sahel, Méditerranée) reste marqué par des tensions, conflits et mouvements de populations forcés. Le Gouvernement maintient une politique de promotion de la paix, du dialogue et du respect du droit international. L'accueil des réfugiés et la coopération humanitaire internationale s'inscrivent dans une approche solidaire.



CHAPITRE VI

CONCLUSION ET ÉTAPES POST-VNR

Le VNR 2026 marque une étape majeure dans l'engagement de l'Algérie envers l'Agenda 2030. Il dresse un bilan analytique des progrès accomplis depuis 2015, identifie les défis persistants et émergents, et trace la feuille de route pour le quinquennat restant (2026-2030).

Les progrès enregistrés sur la quasi-totalité des ODD témoignent de la robustesse du cadre national de développement, de la résilience de l'économie et de l'engagement coordonné des parties prenantes sous la coordination des pouvoirs publics.

6.1 – Mesures prévues pour améliorer la mise en œuvre de l'Agenda 2030

L'Algérie considère le VNR non comme un exercice ponctuel de reddition internationale, mais comme un outil structurant de pilotage, d'apprentissage et d'amélioration continue des politiques publiques. À ce titre, les enseignements du processus VNR sont systématiquement intégrés dans un processus national de rétroaction visant à ajuster les stratégies, les programmes et les cadres d'intervention.

Les mesures prévues pour améliorer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 portent sur :

- La consolidation de la budgétisation par programme et son alignement systématique avec les ODD, à travers la LOLF et le CBMT.
- Le renforcement du Système Statistique National avec une attention particulière à la désagrégation territoriale, démographique et de genre des indicateurs.
- La territorialisation systématique des ODD dans les plans de développement locaux, les PDAU et les schémas régionaux.
- L'approfondissement de l'intégration genre dans les politiques publiques sectorielles.
- La mobilisation accrue des financements climatiques internationaux (Fonds Vert, FEM, bilatéraux).
- L'accélération du déploiement des EnR (trajectoire 15 000 MW à 2035) et de la sécurité hydrique (capacité dessalement à 5 Mm³/jour).
- La modernisation institutionnelle et numérique des services publics.
- Le renforcement de la résilience face aux chocs émergents (climatiques, numériques, sanitaires, géopolitiques).

6.2 – Enseignements tirés et prochaines étapes pour un suivi ciblé

L'élaboration du VNR 2026 a permis de tirer plusieurs enseignements méthodologiques et opérationnels qui orienteront les prochains examens nationaux volontaires :

Approche analytique fondée sur les données. Le passage d'une approche descriptive à une approche analytique fondée sur les données probantes, désagrégées et factuelles a permis une évaluation plus rigoureuse des politiques publiques au regard de leur contribution effective aux ODD.

Approche pangouvernementale et multipartite. La mobilisation simultanée de 51 secteurs et organismes, articulée avec la société civile, le secteur privé, le monde académique et les agences onusiennes, opérationnalise l'appropriation collective des ODD.

Intégration aux cycles nationaux. Les enseignements du VNR sont systématiquement intégrés aux cycles de planification, programmation et budgétisation nationaux, garantissant un soutien politique et financier effectif aux priorités identifiées.

Mécanismes de rétroaction continus. Les cycles réguliers de suivi et d'évaluation (bilan, consultation, ajustement, reprogrammation), les réunions périodiques de revue des progrès, et les outils numériques de suivi soutiennent une logique d'apprentissage continu.



Les VNR futurs s'appuieront davantage sur des processus anticipés de restitution, une meilleure articulation entre les niveaux de gouvernance, et une valorisation accrue des initiatives locales et sectorielles. Cette démarche permettra de faire évoluer les VNR vers des instruments pleinement intégrés au cycle national des politiques publiques.

6.3 – Renforcement de la dynamique de mise en œuvre

Le renforcement de la dynamique de mise en œuvre repose sur la territorialisation des conclusions du VNR et la consolidation de l'action infranationale. Des ateliers de restitution permettent d'adapter les recommandations nationales aux réalités locales et de renforcer les capacités des acteurs déconcentrés.

Les conclusions du VNR sont progressivement intégrées dans les instruments de planification territoriale et sectorielle : schémas nationaux et régionaux d'aménagement, plans de wilaya, plans communaux, programmes sectoriels locaux. Cette intégration favorise une meilleure cohérence verticale entre les orientations nationales et leur mise en œuvre locale.

Des actions de formation, de sensibilisation et d'accompagnement technique sont déployées au profit des cadres locaux et des services déconcentrés, afin de renforcer leur capacité à utiliser le VNR comme outil de pilotage, de suivi et d'évaluation des politiques publiques locales.

6.4 – Intégration des actions post-VNR dans le processus national de rétroaction

À l'issue de la publication du VNR, les recommandations sont analysées et traduites en plans de travail annuels ou pluriannuels et en feuilles de route opérationnelles définissant clairement les actions prioritaires, les responsabilités institutionnelles, les échéances et jalons, les ressources nécessaires et les indicateurs de suivi.

Le processus de rétroaction post-VNR est pleinement intégré aux cycles nationaux de planification et de budgétisation. Les plans de travail et feuilles de route issus du VNR alimentent :

- L'ajustement des stratégies nationales de développement durable.
- La mise à jour des plans d'action gouvernementaux.
- La programmation sectorielle à court et moyen termes.
- L'allocation des ressources budgétaires annuelles.

Cette articulation garantit que les priorités mises en évidence par le VNR bénéficient d'un soutien politique et financier effectif, et que les politiques publiques évoluent de manière fondée sur des données probantes et des enseignements consolidés.

**2030**

Étapes immédiates post-VNR – Calendrier 2026-2027

- Avril-mai 2026 : Finalisation de la traduction du VNR vers les langues officielles ONU et préparation logistique pour le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) 2026.
- Juillet 2026 : Présentation officielle du VNR algérien au FPHN à New York, dialogue interactif avec les pays et parties prenantes.
- Septembre 2026 : Diffusion territoriale du rapport via les wilayas, ateliers de restitution dans les régions de planification, mobilisation des collectivités locales.
- Octobre 2026 – Mars 2027 : Déclinaison opérationnelle des recommandations en feuilles de route sectorielles 2026-2030, mise en place du tableau de bord national de suivi annuel.
- 2027 : Premier bilan annuel d'avancement, dialogue avec la société civile, le secteur privé et les agences onusiennes.
- 2029-2030 : Préparation du prochain VNR pour la fin de cycle Agenda 2030, articulation avec la définition du cadre post-2030.



6.5— Engagement renouvelé de l'Algérie pour 2030 et au-delà

Sous l'impulsion des Hautes orientations de Monsieur le Président de la République, l'Algérie réaffirme son engagement intégral envers l'Agenda 2030 et confirme sa volonté de poursuivre l'effort national, dans une logique pangouvernementale et multipartite, en faveur d'un développement durable, inclusif et résilient.

Le VNR 2026 constitue à la fois un bilan probant des progrès accomplis et un plan d'action structuré pour les quatre années restantes. Il témoigne de la maturité du dispositif national de suivi et d'évaluation et de la robustesse de l'engagement algérien en faveur des Objectifs de Développement Durable.

Le principe « ne laisser personne de côté » continuera d'irriguer l'ensemble des politiques publiques, avec une attention particulière aux personnes en situation vulnérable, aux zones enclavées (wilayas du Sud, Hauts Plateaux), aux jeunes et aux femmes. La coopération internationale, et particulièrement la coopération Sud-Sud et l'intégration africaine via la ZLECAf, demeureront des axes structurants de l'action diplomatique et économique.

L'Algérie continuera de contribuer activement aux Forums Politiques de Haut Niveau, aux processus multilatéraux climatiques (COP), à la mise en œuvre du Cadre Mondial pour la Biodiversité, et aux autres processus internationaux portant l'Agenda 2030.

Si l'horizon 2030 fixé par l'Agenda 2030 demeure la cible centrale, la communauté internationale a engagé une réflexion sur le cadre post-2030. L'Algérie compte contribuer activement à cette réflexion à partir de 2028, en s'appuyant sur les acquis et les enseignements du cycle 2015-2030.

Les principaux axes de réflexion algériens portent sur : l'approfondissement de la dimension énergétique et environnementale, l'intégration des transformations numériques et de l'IA dans le développement durable, le renforcement des principes de justice climatique et de justice numérique au plan international, l'évolution des mécanismes de financement du développement, la consolidation des principes « ne laisser personne de côté » et « besoins spéciaux des pays en développement ».



TRAJECTOIRES 2026-2030

Au-delà de l'examen rétrospectif des progrès accomplis depuis 2015, l'Etat algérien se projette sur l'avenir partant des engagements pris par le Gouvernement, les ressources mobilisées, les capacités d'exécution démontrées et les scénarios de contexte international anticipés.

Trajectoire économique : la diversification consolidée

La trajectoire économique 2026-2030 sera marquée par la consolidation de la diversification. La part de l'industrie manufacturière devrait poursuivre sa progression vers la cible de 12 % du PIB en 2030, portée par les filières stratégiques (agroalimentaire, pharmacie, matériaux, équipements EnR, automobile, électronique). La part du tourisme dans le PIB devrait s'établir entre 2 % et 3 %, soutenue par la Stratégie Nationale de Développement Touristique.

L'écosystème entrepreneurial continuera de se densifier, avec une cible de 5 000 start-up labellisées à 2030 et une dépense de R&D atteignant 1,5 % du PIB. La transformation numérique pénétrera progressivement l'ensemble des secteurs économiques, accélérant la productivité et créant de nouveaux emplois qualifiés.

La croissance hors hydrocarbures devrait se maintenir entre 4 % et 5 % par an, dans un contexte de poursuite des investissements publics structurants et de montée en puissance de l'investissement privé. La balance commerciale hors hydrocarbures devrait s'améliorer progressivement grâce aux exportations agroalimentaires, pharmaceutiques et de services numériques.

Trajectoire énergétique : l'accélération renouvelable

La trajectoire énergétique 2026-2030 sera dominée par l'accélération du déploiement des énergies renouvelables. La capacité installée EnR, actuellement à environ 700 MW, devrait être multipliée par 5 à 10 fois d'ici 2030, avec un horizon à 15 000 MW en 2035 (27 % du mix électrique). Le solaire photovoltaïque représentera la part principale, exploitant le gisement saharien exceptionnel.

L'efficacité énergétique sera systématiquement intégrée dans les nouveaux bâtiments via les normes thermiques, l'étiquetage énergétique et les subventions à l'isolation. L'éclairage public LED se généralisera dans l'ensemble des communes.

L'hydrogène vert, expérimenté à partir de 2026-2027, ouvrira un horizon stratégique d'exportation décarbonée vers l'Europe à partir de la décennie 2030, dans le prolongement historique du rôle gazier de l'Algérie.





Trajectoire hydrique : la sécurité confirmée

La trajectoire hydrique 2026-2030 visera la sécurisation pleine et entière des besoins du pays face au stress hydrique structurel. La capacité de dessalement sera portée à 5 Mm³/jour, sécurisant la quasi-totalité des besoins en AEP du Nord. La réutilisation des eaux usées épurées atteindra 300 Mm³/an, opérationnalisant l'économie circulaire de l'eau.

Les transferts régionaux seront étendus pour rééquilibrer les ressources entre Nord, Sud et Hauts Plateaux. La modernisation des réseaux d'AEP visera une réduction significative des pertes (rendement à 80 %).

Le couplage dessalement-solaire photovoltaïque, expérimenté en 2026-2027, se généralisera progressivement, faisant de l'Algérie un pionnier mondial de l'eau bas-carbone.

Trajectoire climatique et environnementale : l'adaptation territoriale

La trajectoire climatique 2026-2030 sera structurée par la mise en œuvre opérationnelle de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), visant une réduction des émissions de GES de 7 à 22 % à 2030. La trajectoire conditionnelle (22 %) dépend de la mobilisation des financements climatiques internationaux.

Le Barrage Vert continuera son extension avec une approche modernisée intégrant agroforesterie et participation des populations locales. Les aires protégées terrestres et marines progresseront vers les cibles 2030 (10 % et 20 % respectivement).

L'adaptation territoriale sera généralisée à l'ensemble des 58 wilayas, avec des plans d'adaptation spécifiques et des mécanismes de surveillance et d'alerte précoce. Les territoires les plus vulnérables (Sud, Hauts Plateaux, zones côtières) feront l'objet de programmes structurants.



Trajectoire sociale : la consolidation inclusive

La trajectoire sociale 2026-2030 visera la consolidation de l'inclusion. Le taux d'activité féminine progressera vers la cible de 25 %, soutenu par les programmes d'autonomisation économique, l'écosystème start-up et les Maisons de la femme rurale. Le taux de chômage des jeunes sera réduit grâce aux dispositifs publics d'insertion économique et au développement des filières porteuses.

La protection sociale sera étendue progressivement aux travailleurs informels et indépendants, dans une logique de consolidation du modèle algérien de solidarité nationale. Le ciblage des transferts sociaux et des subventions sera modernisé via le registre social unique et l'identifiant national unique.

L'éducation et la santé poursuivront leur transformation qualitative : numérisation, intégration des compétences nouvelles, dimension préventive en santé, lutte contre les Maladies Non Transmissibles.



Trajectoire institutionnelle et numérique : la modernisation accélérée

La trajectoire institutionnelle 2026-2030 sera marquée par l'accélération de la numérisation administrative. L'objectif est de porter à plus de 80 % la part des démarches administratives accessibles en ligne. L'identifiant national unique, le registre national d'état civil et le registre social unique structureront un système d'identité juridique et sociale exemplaire.

La justice poursuivra sa transformation digitale avec la généralisation de l'e-justice, la réduction des délais procéduraux



et l'amélioration de l'accès aux droits. La lutte contre la corruption mobilisera la HATPLC avec des prérogatives consolidées.

Le Système Statistique National sera renforcé via la modernisation des recensements (RGPH 2032), la généralisation des enquêtes thématiques, l'interconnexion des registres administratifs, l'interopérabilité entre institutions et le développement des plateformes numériques sectorielles. La désagrégation systématique des indicateurs sera approfondie.

Trajectoire de la coopération internationale

La trajectoire de la coopération internationale 2026-2030 sera marquée par la diversification des partenariats et l'approfondissement de la coopération Sud-Sud. L'intégration africaine via la ZLECAf ouvrira des perspectives historiques d'exportation hors hydrocarbures. La Route Transsaharienne (TAH 2) Alger-Lagos sera achevée, opérationnalisant concrètement cette intégration.

La participation aux processus multilatéraux thématiques sera consolidée : Forum Politique de Haut Niveau, COP climatiques, Cadre Mondial pour la Biodiversité, Commission de la condition de la femme, Examen Périodique Universel des droits humains, Pacte mondial pour les migrations.

La mobilisation des financements climatiques et innovants (obligations vertes, financements concessionnels, partenariats public-privé) constituera un chantier prioritaire de la diplomatie économique algérienne.

Cette trajectoire de coopération s'inscrira dans le respect des principes de la diplomatie algérienne – souveraineté, non-ingérence, solidarité internationale, soutien aux causes justes, promotion du multilatéralisme et de l'égalité entre les Nations. L'Algérie articulera ces engagements internationaux avec les ambitions nationales de long terme : transition énergétique et écologique aboutie, économie diversifiée bas-carbone, capital humain hautement qualifié, équité territoriale consolidée, résilience multidimensionnelle systémique.



Les trajectoires économique, énergétique, hydrique, climatique, sociale, institutionnelle et de coopération internationale convergent vers un horizon partagé : faire de l'Algérie un pays développé, durable, résilient et solidaire à l'horizon 2030, et préparer dès maintenant les transformations structurelles du milieu du siècle. Cette convergence n'est ni linéaire ni automatique ; elle exige une mobilisation collective continue, une coordination intersectorielle renforcée, des arbitrages budgétaires rigoureux et une appropriation par l'ensemble des parties prenantes – pouvoirs publics, société civile, secteur privé, monde académique, partenaires techniques et financiers et citoyens.



CONCLUSION GÉNÉRALE

Le présent Rapport National Volontaire 2026 témoigne de l'engagement constant et structuré de l'Algérie envers l'Agenda 2030 des Nations Unies. Il dresse un bilan probant des progrès accomplis depuis le premier VNR de 2019.

Une trajectoire de développement durable affirmée

Sur la quasi-totalité des 17 ODD, l'Algérie enregistre des progrès tangibles et mesurables. Les acquis en matière d'éradication de l'extrême pauvreté (< 0,5 % depuis 2011), de protection sociale (couverture 67 %, 30,7 M de bénéficiaires), de santé (espérance de vie 79,6 ans, mortalité maternelle -20 %), d'éducation (scolarisation primaire 100 %, féminisation du supérieur 65,7 %), d'accès à l'eau (98 % de raccordement), d'accès à l'énergie (99,9 % d'électrification), de logement (1 700 479 distribués sur 2020-2024) et de connectivité numérique (pénétration internet 79,5 %) placent l'Algérie parmi les pays performants du continent et de la région MENA.

Ces progrès procèdent d'une volonté politique constante, d'une mobilisation budgétaire soutenue, d'un dispositif institutionnel articulé et d'une démarche participative associant l'ensemble des parties prenantes nationales. Ils témoignent de la robustesse du modèle algérien de développement, fondé sur la solidarité nationale, l'équité territoriale et la souveraineté économique.

Une résilience confirmée face aux chocs récents

La période 2019-2024 a été marquée par des chocs exogènes majeurs – pandémie de Covid-19, chute des cours des hydrocarbures en 2020, turbulences géopolitiques régionales, accélération du dérèglement climatique. L'économie et la société algériennes ont démontré une résilience exemplaire face à ces chocs, comme en témoignent le rebond rapide de la croissance (+3,4 % en 2021 après -5,1 % en 2020), la stabilité des principaux indicateurs sociaux, le maintien de la cohésion territoriale et la poursuite des investissements structurants.

Cette résilience procède de plusieurs facteurs structurels : robustesse du cadre macroéconomique, gestion prudente de la dette extérieure (service à 0,68 % des exportations), capacité de mobilisation rapide des dispositifs publics, solidarité nationale opérationnalisée par les filets sociaux et les subventions, et continuité du dispositif institutionnel de gouvernance.

Des chantiers majeurs pour le quinquennat 2026-2030

Plusieurs chantiers majeurs structurent la feuille de route pour le quinquennat restant. Sur le plan économique, l'accélération de la diversification (industrie manufacturière à 12 % du PIB, tourisme à 3 %, développement des chaînes de valeur nationales), l'inclusion économique massive des jeunes et des femmes (réduction du chômage des jeunes, augmentation du taux d'activité féminine), et la formalisation du tissu productif constituent les priorités centrales.

Sur le plan environnemental et climatique, l'accélération du déploiement des énergies renouvelables (trajectoire 15 000 MW à 2035), la sécurisation hydrique (capacité de dessalement à 5 Mm³/jour, réutilisation à 300 Mm³/an), l'adaptation des territoires vulnérables, la consolidation du Barrage Vert et la mobilisation des financements climatiques internationaux sont prioritaires.

Sur le plan social, le renforcement de la protection sociale, le ciblage progressif des subventions, l'extension de la couverture aux travailleurs informels, l'inclusion des nouveaux groupes vulnérables émergents (climatiques, numériques, sanitaires) et la consolidation du principe « ne laisser personne de côté » sont structurants.

Sur le plan institutionnel et de la gouvernance, la modernisation administrative et numérique, le renforcement de la justice et de la lutte contre la corruption, la consolidation du Système Statistique National, et l'approfondissement de la coopération internationale (Sud-Sud, intégration africaine via la ZLECAf, partenariats multilatéraux) constituent les axes structurants.



VOIX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DU MONDE ACADÉMIQUE

Recommandations de la concertation nationale

Conformément à l'esprit participatif de l'Agenda 2030, une concertation nationale a été organisée pour associer les acteurs de la société civile et du monde académique à l'élaboration du Rapport National Volontaire 2026. Deux ateliers thématiques – volet social et volet économique – ont permis d'approfondir l'analyse, de recueillir des contributions ciblées et de formuler des recommandations opérationnelles pour la période 2026-2030.

CONCERTATION NATIONALE

7 ODD approfondis · volets social & économique



BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

VOLET SOCIAL

- **Soins primaires** renforcés (prévention, santé mentale, MNT)
- **Santé maternelle** : audits de décès, prise en charge des prématurés
- **Territorialisation** des cibles et indicateurs désagrégés
- **Souveraineté pharmaceutique** et couverture universelle
- **Démocratie sanitaire** : associations de patients, universitaires



ÉNERGIE PROPRE & D'UN COÛT ABORDABLE

VOLET SOCIAL

- **Décentralisation** et micro-réseaux dans les zones enclavées
- **Stockage** et stabilité du réseau (batteries, thermique)
- **Efficacité du bâti** : normes thermiques, rénovation
- **Réforme** progressive des subventions énergétiques
- **Observatoire National de l'Énergie** pour les données



TRAVAIL DÉCENT & CROISSANCE

VOLET SOCIAL

- **Pilotage par données** : santé au travail, MP, absentéisme
- **Modernisation législative** : RPS, télétravail, numérique
- **ZLECAF** et intégration africaine
- **RSE** généralisée, économie informelle formalisée
- **Régulation** des nouveaux métiers numériques



EAU PROPRE & ASSAINISSEMENT

VOLET ÉCONOMIQUE

- **Traitement & réutilisation** des eaux usées à grande échelle
- **Barrages** et retenues collinaires résilients au climat
- **Cadre juridique** de la réutilisation (REUSE)
- **Digitalisation** et alerte précoce (sécheresse, inondation)
- **EnR** dans les infrastructures hydrauliques (dessalement)



INDUSTRIE, INNOVATION & INFRASTRUCTURE

VOLET ÉCONOMIQUE

- **Valeur ajoutée manufacturière** : PME et filières stratégiques
- **Mutualisation** des ressources (eau, énergie, foncier)
- **Jeunes entrepreneurs** dans les chaînes de valeur
- **Digitalisation logistique** et fibre optique généralisée
- **Synergies** recherche-formation-industrie



VILLES & COMMUNAUTÉS DURABLE

VOLET ÉCONOMIQUE

- **Actualisation** des instruments d'urbanisme (PDAU, POS)
- **Prévention des risques** majeurs (séismes, inondations)
- **Villes intelligentes** et savoir-faire locaux (bioclimatique)
- **Gouvernance participative** : comités de quartier
- **Réutilisation** des eaux usées urbaines, espaces verts



CADRE INTÉGRATEUR TRANSVERSAL

ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

**Souveraineté de l'expertise**

formation et certification d'experts nationaux dans les domaines stratégiques liés aux ODD

**Gouvernance collaborative**

instances mixtes public-privé-société civile pour le suivi des ODD

**Open Innovation**

synergies recherche-industrie, intégration des start-ups à impact

**Maillage territorial**

relais locaux dans les wilayas, diffusion des bonnes pratiques

**Approche systémique**

interdépendance des ODD, arbitrages documentés et débattus



L'ODD 17 conditionne
*l'efficacité de l'ensemble
des autres ODD*

Société civile

Un partenaire structurant du processus VNR2026

- **Retours du terrain** : capitalisation des expériences associatives pour éclairer les politiques publiques
- **Maillage territorial** : relais locaux dans les wilayas, diffusion des bonnes pratiques
- **Démocratie sanitaire** : associations de patients, organisations thématiques (handicap, jeunesse, femmes)
- **Veille & plaidoyer** : observatoires citoyens, comités de quartier dans la gouvernance urbaine
- **Inclusion** : non-discrimination, lutte contre la stigmatisation, populations vulnérables

Monde académique

L'expertise au service de l'action publique

- **Expertise scientifique** : notes thématiques, études, recommandations probantes
- **Open Innovation** : rapprochement universités, centres de recherche et industrie
- **Formation & certification** : experts nationaux dans les domaines stratégiques ODD
- **Éducation au DD** : modules ODD du primaire à l'universitaire
- **Indicateurs opérationnels** : traduction des concepts (qualité de vie, bien-être) en métriques



Un engagement constant pour l'Agenda 2030 et au-delà

L'Algérie réaffirme son engagement intégral envers l'Agenda 2030 des Nations Unies, dans une logique pangouvernementale et multipartite. Le principe « ne laisser personne de côté » continuera d'irriguer l'ensemble des politiques publiques, avec une attention particulière aux personnes en situation vulnérable, aux territoires enclavés, aux jeunes et aux femmes.

L'Algérie continuera de contribuer activement aux Forums Politiques de Haut Niveau, aux processus multilatéraux thématiques (climat, biodiversité, désertification, genre, migrations, droits humains), aux mécanismes africains (Agenda 2063, ZLECAf, UA), et aux coopérations régionales (méditerranéenne, arabe, africaine). La coopération Sud-Sud demeure un axe stratégique de la diplomatie économique et du développement.



Une mobilisation collective au service du développement durable.

L'Algérie tient à exprimer sa profonde reconnaissance à l'ensemble des parties prenantes nationales et internationales qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport. La diversité des contributions, l'intensité du dialogue intersectoriel et la qualité des analyses produites témoignent de la maturité du dispositif national de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2030.

À travers ce rapport, l'Algérie réaffirme son engagement intégral envers l'Agenda 2030 des Nations Unies, et sa volonté de poursuivre l'effort collectif pour un développement durable, inclusif et résilient au bénéfice de toutes et tous, dans le respect du principe fondateur « **ne laisser personne de côté** ».



ANNEXE 1 - SECTEURS ET ORGANISMES CONTRIBUTEURS

Cinquante-et-un (51) secteurs et organismes nationaux ont contribué à l'élaboration du VNR 2026, dans le cadre de l'approche pangouvernementale coordonnée par le Comité intersectoriel ODD sous l'autorité du Gouvernement.

- Présidence de la République
- Services du Premier Ministre
- Ministère de la Défense Nationale
- Ministère des Affaires Étrangères
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de la Justice
- Ministère des Finances
- Ministère de l'Énergie et des Mines
- Ministère de l'Industrie
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
- Ministère des Ressources en Eau
- Ministère de la Pêche et des Productions Halieutiques
- Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville
- Ministère des Travaux Publics et des Infrastructures de Base
- Ministère des Transports
- Ministère du Commerce et de la Régulation du Marché
- Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
- Ministère de la Santé
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
- Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme
- Ministère de l'Éducation Nationale
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels
- Ministère de la Jeunesse
- Ministère des Sports
- Ministère de la Culture et des Arts
- Ministère des Affaires Religieuses
- Ministère de la Communication
- Ministère de la Numérisation et des Statistiques
- Ministère de la Poste et des Télécommunications
- Ministère de l'Environnement et des Énergies Renouvelables
- Ministère des Relations avec le Parlement
- Ministère de l'Économie de la Connaissance
- Office National des Statistiques (ONS)
- Conseil National des Statistiques (CNS)
- Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)
- Conseil National Économique, Social et Environnemental (CNESE)
- Observatoire National de la Société Civile (ONSC)
- Haute Autorité de Transparence et de Lutte contre la Corruption (HATPLC)
- Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN)
- Direction Générale des Forêts (DGF)
- Commissariat National du Littoral (CNL)
- Agence Nationale des Déchets (AND)
- Agence de Développement Social (ADS)
- Agence Nationale des Changements Climatiques (ANCC)
- Agence Nationale de Promotion de l'Investissement (AAPI)
- Algerian Startup Fund (ASF)
- Algérie Poste
- Banque d'Algérie
- Sonelgaz
- Algérienne des Eaux (ADE)

Production graphique : Mise en page et conception graphique réalisées par le Centre d'Information des Nations Unies en l'Algérie (CINU)



ANNEXE 2 - ACRONYMES



Liste des acronymes les plus fréquemment utilisés dans le présent rapport :

Acronyme	Signification
AADL	Agence nationale pour l'Amélioration et le Développement du Logement
AAPI	Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement
ADS	Agence de Développement Social
AFS	Allocation Forfaitaire de Solidarité
ANADE	Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat
ANCC	Agence Nationale des Changements Climatiques
AND	Agence Nationale des Déchets
ANEM	Agence Nationale de l'Emploi
ANGEM	Agence Nationale de Gestion du Microcrédit
ANURB	Agence Nationale de l'Urbanisme
APD	Aide Publique au Développement
APRUE	Agence pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Énergie
ASF	Algerian Startup Fund
ASS	Allocation Spéciale de Scolarité
BAD	Banque Africaine de Développement
BNH	Banque Nationale de l'Habitat
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEDAW	Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CHI	Cité d'Habitat Intégrée
CNAC	Caisse Nationale d'Assurance Chômage
CNDH	Conseil National des Droits de l'Homme



ANNEXE 2 - ACRONYMES



Acronyme	Signification
CNESE	Conseil National Économique, Social et Environnemental
CNL	Commissariat National du Littoral
CNS	Conseil National des Statistiques
CNUCC	Convention des Nations Unies contre la Corruption
CPS	Cellule de Proximité de Solidarité
CSU	Couverture Sanitaire Universelle
DAES	Département des Affaires Économiques et Sociales (ONU)
DCC	Direction des Changements Climatiques
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DGF	Direction Générale des Forêts
DGSN	Direction Générale de la Sûreté Nationale
ECOSOC	Conseil Économique et Social des Nations Unies
EnR	Énergies Renouvelables
ESCWA	Commission Économique et Sociale pour l'Asie Occidentale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FPHN	Forum Politique de Haut Niveau
GES	Gaz à Effet de Serre
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZC	Gestion Intégrée des Zones Côtières
HATPLC	Haute Autorité de Transparence, de Prévention et de Lutte contre la Corruption
IDE	Investissement Direct Étranger
IGP	Indication Géographique Protégée
INFF	Cadre National de Financement Intégré



ANNEXE 2 - ACRONYMES



Acronyme	Signification
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
MNT	Maladies Non Transmissibles
MRV	Mesure, Notification et Vérification
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONS	Office National des Statistiques
ONSC	Observatoire National de la Société Civile
PAM	Plan d'Action pour la Méditerranée
PDAU	Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPP	Partenariat Public-Privé
REP	Responsabilité Élargie du Producteur
SIG	Système d'Information Géographique
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNMG	Salaire National Minimum Garanti
SSN	Système Statistique National
STEP	Station d'Épuration
TAH	Trans-African Highway (Route Transsaharienne)
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TMM	Taux de Mortalité Maternelle
TOL	Taux d'Occupation par Logement



ANNEXE 2 - ACRONYMES



Acronyme	Signification
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UMA	Union du Maghreb Arabe
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNSDCF	Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable
VA	Valeur Ajoutée
VNR	Voluntary National Review (Examen National Volontaire)
ZLECAf	Zone de Libre-Échange Continentale Africaine

Note : la liste complète des acronymes (324 entrées) est disponible dans le document source intégral du VNR 2026.



ANNEXE 3 — TABLEAUX STATISTIQUES DÉTAILLÉS

Cette annexe rassemble les tableaux statistiques détaillés issus du document source intégral du VNR 2026. Les références entre parenthèses ⁽ⁿ⁾ permettent de relier les tableaux aux graphiques correspondants dans les sections ODD du rapport principal.

Tableaux ODD 1 – Pauvreté

Tableau 1.1 – Composantes de la protection sociale (réf. graphique ⁽¹⁾)

Composante	Indicateur	Année	Valeur	Lecture
Sécurité sociale	Bénéficiaires totaux	2024	30,7 M	Progression vers l'universalité
Maternité	Bénéficiaires totaux	2020-2024	689 174	Effectivité du dispositif
Maternité	Moyenne annuelle	2020-2024	137 835	Stabilité de la couverture
Retraite	Couverture	2020	641%	Niveau élevé
Retraite	Couverture	2024	588%	Recul (informalité)
AFS	Bénéficiaires	2015	850 924	Filet social ciblé
AFS	Bénéficiaires	2024	~ 1,2 M	Extension du dispositif
CTA insertion	Bénéficiaires	2020-2023	9 953	Appui transitoire

Tableau 1.2 – Méthodologie de mesure de la pauvreté

Approche	Indicateur national	Lecture
Approche nationale	Méthode des besoins caloriques	Extrême pauvreté < 0,5 % (2011-2024)
Approche nationale	Ligne de pauvreté nationale	5,5 % (2011)
Approche Banque mondiale	Ligne 3,65 \$/jour PPA 2017	4,25 % (2017)
Nouvelle méthodologie	Ligne 4,2 \$/jour PPA 2021	4,67 % (estimation)





Année	Stations	Capacité (Mm³/jour)	% besoins AEP Nord
2020	11	2.11	~ 30 %
2022	13	2.70	~ 40 %
2024	17	3.40	~ 55 %
2025	19	3.75	~ 60 %
2030 (cible)	—	5.00	~ 75 %

Année	Volume réutilisé (Mm³/an)	Usage principal
2019	20	Irrigation, espaces verts
2021	45	Extension irrigation
2023	85	Industrie ajoutée
2024	111	Mix irrigation/industrie/EV
2030 (cible)	300	Économie circulaire de l'eau

Indicateur	Valeur 2024
Nombre de systèmes de transferts	37
Longueur cumulée des conduites	~ 5 000 km
Débit transféré	8,2 Mm³/jour
Population alimentée par transferts	32 millions d'habitants
Bassins versants suivis	17 sur 17
Surface couverte par les bassins	2 381 741 km²



Tableau 7.1 – Production et demande d'électricité (réf. graphiques ⁽⁷⁾⁽⁸⁾⁽⁹⁾)

Tableau 7.2 – Mix énergétique de la production électrique 2024

125





Tableau 9.1 – Évolution de l'industrie manufacturière (réf. graphique ⁽¹³⁾)

Tableau 9.2 – Télécommunications (réf. graphiques ⁽¹⁴⁾(¹⁵))

Tableau 9.3 – Recherche, développement et innovation

Indicateur	2015	2020	2024	2030 (cible)
Dépenses R&D (% PIB)	5	6	7	15
Start-up labellisées (cumul)	—	~ 300	~ 1 800	—
Incubateurs en activité	~ 20	~ 50	~ 90	—
Universités et écoles supérieures	~ 100	~ 108	~ 113	—



Tableau 11.1 – Logements construits et distribués (réf. graphique ⁽¹⁶⁾)

Période	Construits	Distribués	Évolution
2000-2004	550 000	n.d.	Programmes pré-modernisation
2005-2009	980 000	n.d.	Plan quinquennal logement
2010-2014	1 230 000	n.d.	Accélération AADL/LSP
2015-2019	1 520 418	n.d.	Programmes massifs
2020-2024	1 848 881	1 700 479	Programme historique

Tableau 11.2 – Taux d'occupation par logement (réf. graphique ⁽¹⁷⁾)

Année	TOL (habitants/logement)	Évolution
2000	56	—
2008	52	-7%
2015	48	-14%
2020	44	-21%
2024	41	-27%
2030 (cible)	≤ 4,0	—

Tableau 11.3 – Évolution du réseau ferroviaire (réf. graphique ⁽¹⁸⁾)

Année	Réseau ferré (km)	Métros + tramways en service
2015	3 800	1 + 2
2019	3 982	1 + 3
2022	4 200	1 + 5
2025	5 521	1 + 7
Févr. 2026	5 738	1 + 7
2030 (cible)	≥ 7 000	1 + 10

Tableau 11.4 – Planification urbaine

Indicateur	2015	2019	2024
PDAU en vigueur	1 380	1 499	1 526
Agglomérations ACL	—	940	—
Villes nouvelles en cours	3	5	7
Cités d'Habitat Intégrées (CHI)	—	850	1 367 lancées
CHI achevées	—	—	846





Le tableau suivant permet de naviguer entre les tableaux statistiques de cette annexe et les graphiques correspondants dans les sections ODD du rapport principal :

Source : Office National des Statistiques (ONS), Comité intersectoriel ODD, ministères techniques (rapports sectoriels 2015-2025), document source intégral du VNR 2026.



République Algérienne Démocratique et Poupulaire



VERS UN AVENIR DURABLE, INCLUSIF ET INNOVANT



2026

